

Bénin : Deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et demande de dérogation pour non-respect d'un critère de réalisation continu — Rapport des services du FMI; supplément de services du FMI; communiqué de presse; et déclaration de l'Administrateur pour le Bénin

Dans le contexte de la deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et demande de dérogation pour non-respect d'un critère de réalisation continu, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le rapport des services du FMI relatif à la deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et demande de dérogation pour non-respect d'un critère de réalisation continu, établi par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 20 juillet 2011 avec les autorités béninoises sur l'évolution et les politiques économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 24 août 2011. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement aux points de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Un supplément des services du FMI intitulé Analyse de viabilité de la dette.
- Un communiqué de presse résumant les points de vue des administrateurs tels qu'exprimés le 7 septembre 2011 lors de l'examen du rapport des services du FMI qui concluait la demande ou la revue.
- Une déclaration de l'Administrateur pour le Bénin

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités béninoises au FMI*
Protocole d'accord technique*

* Également inclus dans le rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire

Fonds monétaire international
Washington

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

BÉNIN

**Rapport des services du FMI pour la deuxième revue de l'accord triennal
au titre de la facilité élargie de crédit et demande de dérogation
pour non-respect d'un critère de réalisation continu**

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Michael Atingi Ego et Thomas Dorsey

24 août 2011

- **Accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC)** : l'accord triennal FEC, dont le montant est de 74,28 millions de DTS (120 % de la quote-part), a été approuvé le 14 juin 2010, date à laquelle les dernières consultations au titre de l'article IV ont par ailleurs été conclues. La première revue au titre de l'accord a été achevée le 16 février 2011.
- **Entretiens** : les entretiens se sont déroulés à Cotonou du 7 au 20 juillet 2011. Les services du FMI ont rencontré MM. Yayi, Président de la République, Koupaki, Premier ministre, et de Souza, Ministre du développement, M^{me} Mathys, Ministre des finances, et M. Gbian, Ministre de l'énergie, ainsi que d'autres hauts responsables de l'État, des membres de l'Assemblée nationale et des représentants des syndicats, de la communauté des donateurs et des médias.
- **Revue du programme** : le programme a dans l'ensemble été appliqué de façon satisfaisante ; tous les critères de réalisation et tous les objectifs indicatifs, sauf un, prévus pour la fin de mars ont été respectés. Depuis lors toutefois, un critère de réalisation sur la concessionnalité des emprunts n'a pu être observé à deux reprises. Des retards ont été constatés dans l'exécution de certaines réformes structurelles. Les services du FMI appuient les demandes des autorités de dérogation au titre de la concessionnalité de la dette extérieure et d'achèvement de la revue.
- **La mission du FMI était composée comme suit** : MM. de Zamaróczy, Lonkeng Nguouana et Pani (du Département Afrique) et M^{me} Teodoru (SEC) ; M. Farah (Représentant résident) et Houessou (bureau du représentant résident). M. Nguema-Affane (bureau de l'administrateur) a assisté à la plupart des réunions.

Table des matières	Page
Sigles et acronymes.....	3
Résumé analytique.....	4
I. La reprise s'accélère dans un contexte difficile	5
II. Les objectifs du programme ont été largement dépassés.....	8
III. Discussions sur la politique à mener.....	11
IV. Risques pour le programme	14
V. Évaluation par les services FMI.....	14
 Encadré	
1. La masse salariale.....	10
 Graphiques	
1. Résultats macro-économiques, 2006-10.....	6
2. Recettes cumulées, 2009-11	7
3. Principaux indicateurs budgétaires, 2010-11	9
 Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008-16.....	16
2a. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2008-16	17
2b. Opérations consolidées l'administration centrale, 2009-12.....	18
3. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2008-16	19
4. Balance des paiements, 2008-16	20
5. Situation monétaire, 2008-16	21
6. Échéancier des décaissements dans le cadre de l'accord au titre de la FCE, 2010-13	22
7. Indicateurs de capacité à rembourser du FMI, 2011-23	23
8. Objectif du Millénaire pour le développement.....	24
 Appendice I. Lettre d'Intention.....	25
Annexe I. Protocole d'accord technique.....	36

Sigles et acronymes

AVD	analyse de viabilité de la dette
BCEAO	Banque centrale des États de l’Afrique de l’Ouest
DGID	Direction générale des impôts et des domaines
DGDDI	Direction générale des douanes et droits indirects
DTS	droits de tirage spéciaux
FCFA	franc de la Communauté financière africaine (Franc CFA)
FEC	Facilité élargie de crédit
FNRB	Fonds national des retraites du Bénin
GSM	Global System for Mobile Communications
IFU	identifiant fiscal unique
IPC	indice des prix à la consommation
LI	Lettre d’intention
MCM	Département des marchés monétaires et de capitaux (FMI)
OCBN	Organisation commune Bénin-Niger des chemins de fer et des transports
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
PAP	programme d’actions prioritaires
PAT	Protocole d’accord technique
PIB	produit intérieur brut
SBEE	Société béninoise d’énergie électrique
SRPC	stratégie pour la réduction de la pauvreté et la croissance
SYDONIA	Système automatique de traitement des données douanières
TOFE	Tableau des opérations financières de l’État
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

RESUME ANALYTIQUE

Les graves déboires de 2010 ayant été surmontés, on s'attend à ce que la reprise s'accélère. Pour 2011, les projections font état d'un renforcement de la croissance, qui sera tirée par une relance de l'investissement après les élections du printemps, les travaux de reconstruction nécessités par les inondations, un rebond de l'agriculture et l'activité dans la région. L'inflation devrait rester en deçà du critère de convergence régional (3 %).

Le programme a dans l'ensemble été appliqué de façon satisfaisante. Les critères de réalisation sur le déficit primaire de base et le financement intérieur net avaient tous été dépassés à la fin de mars 2011, mais l'objectif du programme sur les dépenses sociales prioritaires n'a pas été atteint, dans un contexte marqué par une modération dans l'exécution des dépenses. Les recettes cumulées ont été conformes aux objectifs du programme et la masse salariale a été inférieure au chiffre anticipé. Depuis mars toutefois, le critère de réalisation continu sur la concessionnalité des emprunts extérieurs n'a pas été observé à deux reprises. La mise en œuvre des réformes structurelles a été inégale. Le guichet unique au port de Cotonou a été mis en service à la fin de juin comme prévu, mais diverses autres réformes sont lentes.

Il faudrait que la politique budgétaire reste prudente pour préserver la stabilité macroéconomique. Il sera crucial d'améliorer la mobilisation des recettes pendant le second semestre de l'exercice afin de dégager l'espace budgétaire nécessaire pour les dépenses prioritaires. Il demeure capital de renforcer la gestion des finances publiques, dans la logique du cadre macroéconomique du programme, et de mobiliser une aide extérieure concessionnelle afin de consolider les progrès réalisés récemment dans la viabilité de la dette et de renforcer la capacité d'adaptation aux chocs. La forte hausse des salaires dans la fonction publique exigée par les syndicats pourrait mettre gravement en danger l'exécution du programme, réduire l'espace budgétaire et compromettre la stabilité des finances publiques.

D'importantes réformes structurelles seront adoptées en 2011 et en 2012. Les nouvelles réformes proposées devraient renforcer le programme en élargissant les bases d'imposition, en encourageant le civisme fiscal, en améliorant la transparence et la responsabilisation de la gestion des finances publiques, en modernisant la fonction publique et en rendant les entreprises publiques plus efficaces.

Compte tenu des résultats dans l'ensemble satisfaisants du programme et des engagements solides pris par les autorités, les services du FMI soutiennent leurs demandes de dérogation pour l'inobservation à deux reprises du critère de réalisation sur la concessionnalité de la dette extérieure et d'achèvement de la deuxième revue.

I. LA REPRISE S'ACCELERE DANS UN CONTEXTE DIFFICILE

1. **Les élections du printemps de 2011 ont renforcé le gouvernement sortant.** Le Président Yayi a été réélu en mars pour un second mandat de cinq ans et son alliance a retrouvé la majorité à l'Assemblée nationale, ce qui crée une conjoncture politique favorable à la réforme.

2. **Après les sérieux coups durs subis dans les domaines économiques et politiques ou causés par la nature en 2010, on s'attend à ce que la croissance s'accélère au Bénin en 2011.** Une demande intérieure faible et des inondations exceptionnelles ont limité la croissance du PIB à 2,6 % en 2010 (Graphique 1). La croissance est restée fragile au début de 2011, les investissements ayant été interrompus dans l'attente des élections. Les résultats des élections ayant rétabli la confiance, la croissance devrait, selon les projections, remonter à 3,8 % en 2011, grâce, entre autres, à une hausse de l'investissement public (compte tenu des travaux de reconstruction nécessités par les inondations), une augmentation de la production agricole et la croissance au Nigéria.

3. **Les travaux publics de reconstruction nécessités par les inondations sont estimés à quelque 2 % du PIB** (Tableau 1 du texte). Ils concernent notamment la remise en état des infrastructures publiques clés (routes, réseaux d'irrigation et écoles publiques, par exemple)¹. Le coût de la reconstruction a été inclus dans les projets d'investissement public de 2011.

4. **L'inflation est restée faible.** Le taux annuel moyen d'inflation a été de 2,1 % en 2010. Après une forte accélération à la fin de 2010 imputable à la hausse des prix des denrées alimentaires provoquée par les pertes de récoltes pendant les inondations, l'inflation a ralenti et devrait tomber en 2011 en deçà de 3 % — critère de convergence de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Le Bénin étant normalement autosuffisant sur le plan alimentaire, les conséquences de la montée des cours internationaux des denrées alimentaires ont jusqu'à présent été modérées. Les prix administratifs des produits pétroliers à la pompe sont restés constants entre janvier et mai 2011. Les tarifs de l'électricité n'ont pas été modifiés depuis avril 2010, l'électricité produite dans le pays ayant été remplacée par des importations au coût moins élevé².

Tableau 1 du texte. Bénin: Reconstructions nécessaires suite aux inondations de 2010
(en milliard de FCFA, sauf indication contraire)

	Public	Privé	Total	% du PIB
Secteurs de production	0.0	7.3	7.3	0.2
Agriculture	0.0	0.5	0.5	0.0
Commerce	0.0	5.5	5.5	0.2
Tourisme	0.0	1.3	1.3	0.0
Infrastructure	55.5	0.0	55.5	1.7
Transport	2.0	0.0	2.0	0.1
Eau et assainissement	0.4	0.0	0.4	0.0
Irrigation et agriculture	53.1	0.0	53.1	1.6
Secteurs sociaux	7.0	8.5	15.5	0.5
Education	7.0	0.0	7.0	0.2
Hébergement	0.0	8.5	8.5	0.3
Total	62.5	15.8	78.3	2.4
Of which: covered by additional donor support:	26.7	0.0	26.7	0.8

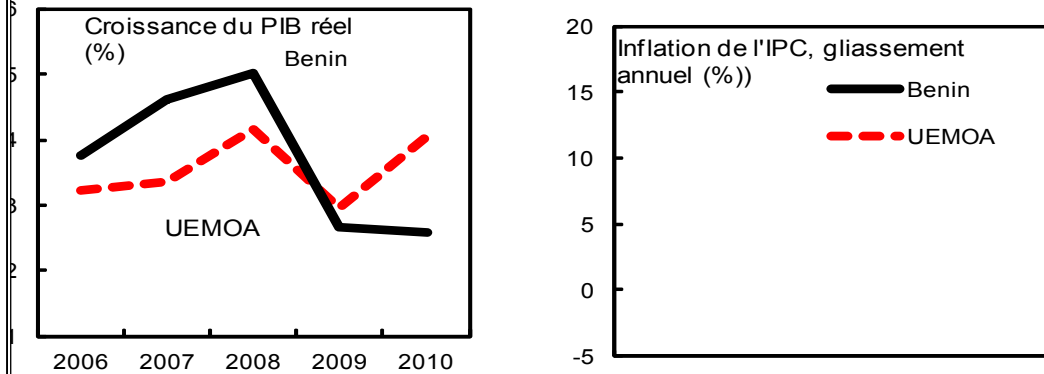
Sources: Inondations au Bénin, 2010: Evaluation des besoins après une catastrophe, avril 2011, et estimations des services de la Banque mondiale.

¹ Les pertes de récoltes ont été en partie compensées par une aide alimentaire extérieure exceptionnelle.

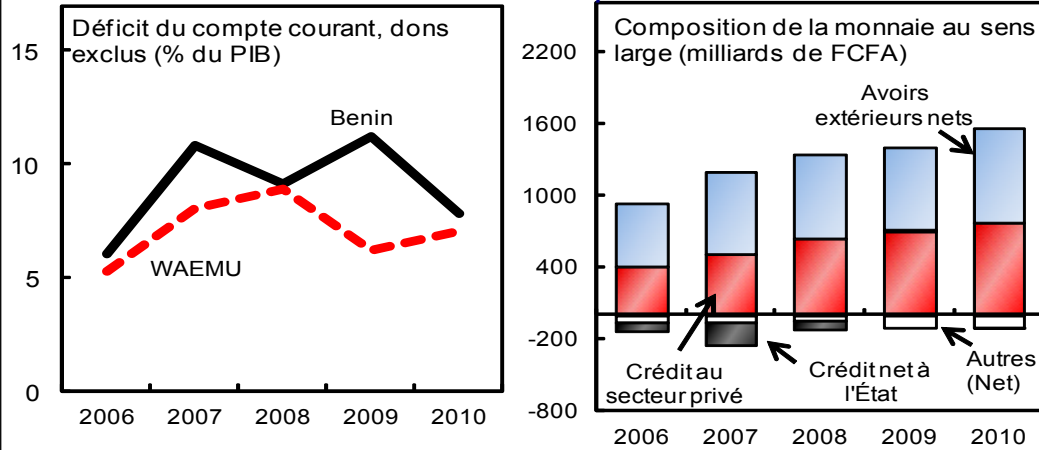
² La non-modification des prix administratifs des produits pétroliers et des tarifs de l'électricité a aidé à maintenir l'inflation à un niveau bas. Dans le cas des produits pétroliers, ce résultat a été obtenu en réduisant la valeur en douane face à la montée des cours internationaux, de sorte que la hausse des prix à l'importation a été atténuée par une baisse des droits de douane. Ainsi, le coût total pour les importateurs est resté inchangé, ce qui a permis de ne pas modifier le prix à la pompe, mais l'État a perdu des recettes douanières. S'agissant des tarifs de l'électricité, la production intérieure a pour ainsi dire été totalement remplacée par des importations moins coûteuses en provenance de la région.

Graphique 1. Bénin : Résultats macroéconomiques, 2006–10

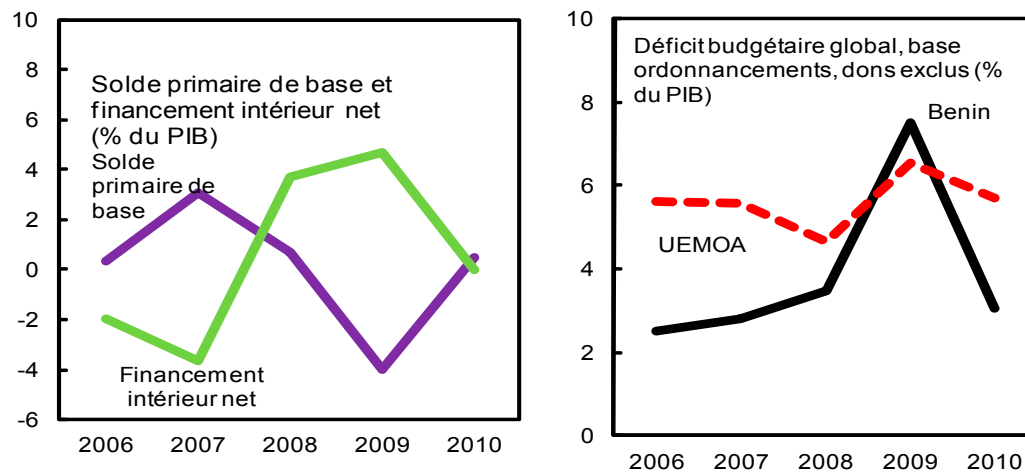
En 2010, la croissance et l'inflation sont restées faibles...



... le déficit du compte courant s'est comblé sur fond de ralentissement de la croissance du crédit au secteur privé...



... et de rééquilibrage des finances publiques.

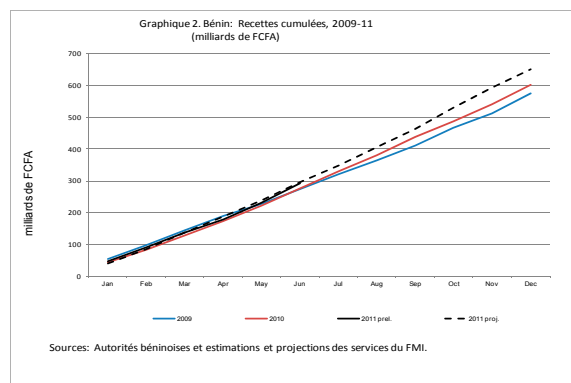


Sources: Autorités béninoises et estimations des services du FMI.

5. **Sous l'effet de l'atonie de la demande et de l'augmentation des envois de fonds des migrants, le solde extérieur courant s'est amélioré en 2010.** Le déficit courant, hors dons, s'est fortement contracté, s'établissant à 7,8 % du PIB, une baisse des importations de biens intermédiaires et un rebond des envois de fonds des migrants ayant plus que compensé la hausse du coût des importations de pétrole. La balance globale des paiements a enregistré un léger excédent à la fin de 2010 (0,8 % du PIB). En 2011, la reprise de l'investissement devrait, selon les projections, creuser le déficit courant d'un point de pourcentage du PIB approximativement et provoquer un léger déficit de la balance globale des paiements. En 2010, la monnaie au sens large a progressé de 12 % environ en raison notamment de l'accroissement du crédit au secteur privé et d'une accumulation d'avoirs extérieurs nets par les banques commerciales³. Pendant le premier trimestre 2011, la hausse du crédit intérieur est restée faible, une augmentation du crédit à l'État ayant compensé un recul de celui au secteur privé avant les élections.

6. **La capitalisation des banques s'est renforcée, mais les résultats des indicateurs de solidité du secteur financier sont contrastés.** Sur les 13 banques commerciales, 10 se conforment désormais aux nouvelles normes de fonds propres de l'UEMOA, mais la concentration des prêts est forte et les prêts improductifs nombreux (de l'ordre de 19 %) et l'observation des autres règlements prudentiels demeure irrégulière. Une banque commerciale est sous administration provisoire et les autorités examinent actuellement les diverses solutions possibles pour résoudre son cas. Le remboursement des déposants à l'aide des actifs recouvrés après l'effondrement l'an dernier des chaînes de Ponzi se poursuit, quoique dans des proportions limitées, à cause de la difficulté de recouvrer ces actifs⁴.

7. **Après les dérapages du premier semestre de 2010, la politique budgétaire a été durcie.** Bien que les recettes annuelles se soient améliorées, les résultats ont été en deçà des anticipations du programme en 2010 (Graphique 2). Pour compenser cette insuffisance, le gouvernement a contenu les dépenses malgré la fragilité de la situation économique (Graphique 3). En conséquence, l'objectif prévu pour le solde budgétaire primaire à la fin de 2010 a été dépassé, mais celui fixé pour le financement intérieur net a été manqué de peu. Les autorités ont poursuivi leur politique prudente pendant le premier trimestre de 2011 (voir infra).



³ Cette accumulation reflète l'augmentation des envois de fonds des travailleurs migrants et des apports de capitaux à court terme sous la forme de crédits commerciaux pour les importations.

⁴ Le gouvernement reste sur sa position initiale de ne pas utiliser de fonds publics pour rembourser les déposants.

8. **Le gouvernement et les syndicats sont dans une impasse en ce qui concerne la question des salaires dans la fonction publique.** Après de longues grèves, une hausse de 25 % du traitement de base a été accordée aux fonctionnaires du Ministère des Finances en avril, étant entendu qu'elle s'appliquerait progressivement dans les autres ministères si les résultats en matière de recettes s'amélioraient (Encadré 1). Cependant, la Cour constitutionnelle a annulé cette décision et de nouvelles négociations ont été amorcées.

II. LES OBJECTIFS DU PROGRAMME ONT ETE LARGEMENT ATTEINTS

9. **Les objectifs quantitatifs fixés pour la fin de mars 2011 ont tous été respectés à l'exception d'un seul** (Tableau 2 du texte). Les critères de réalisation sur le déficit primaire de base et sur le financement intérieur ont été dépassés, les dépenses courantes (salaires inclus) ayant été inférieures aux projections, sous l'effet en partie d'un ralentissement des activités de l'administration publique avant les

élections. Les recettes douanières ont atteint leur objectif et les recettes fiscales intérieures l'ont dépassé, compensant une légère insuffisance des recettes non fiscales. Les dépenses sociales prioritaires⁵ ont accusé un écart de 20 % par rapport à l'objectif indicatif prévu, dans un contexte marqué par une compression des dépenses (voir supra).

Depuis mars, le critère de réalisation continu sur la concessionnalité de la dette extérieure n'a pu être observé à deux reprises. Pour développer les infrastructures, les autorités ont contracté deux emprunts extérieurs (représentant au total 0,6 % du PIB) qui ont manqué de peu le seuil de concessionnalité, de sorte que, par deux fois, le critère de réalisation sur les emprunts extérieurs à échéance de plus d'un an n'a pas été atteint⁶. Elles estimaient, à la suite d'un malentendu, que ces emprunts, inclus dans des programmes de financement, pouvaient être considérés comme concessionnels. Elles ont rappelé aux services responsables de la négociation de la dette de consulter les services du FMI dès le début du processus afin d'éviter qu'une telle erreur ne se reproduise.

Tableau texte 2. Bénin: Critères de réalisation quantitatifs, 2011
(en milliards de FCFA)

	Fin mars			
	Programme	Programme ajusté	Prél.	
Solde primaire de base (plancher)	-46.4	-46.4	-15.1	Respecté
Financement intérieur net (plafond)	69.9	74.9	32.3	Respecté
<i>Pour mémoire:</i>				
Recettes (plancher) (objectif indicatif)	136.6	136.6	137.7	Respecté
Dépenses sociales prioritaires (objectif indicatif)	45.3	45.3	36.2	Non respecté

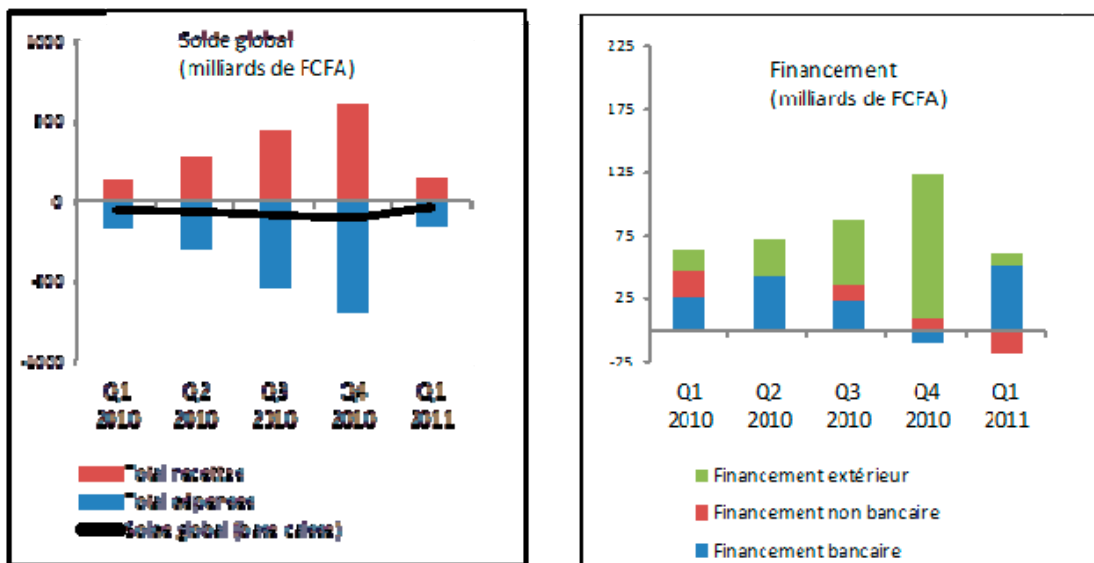
Sources: Autorités béninoises et estimations des services du FMI.

⁵ Ces dépenses avaient été érigées pour la première fois en objectif indicatif dans le programme. La période d'évaluation a commencé le 1^{er} janvier 2011.

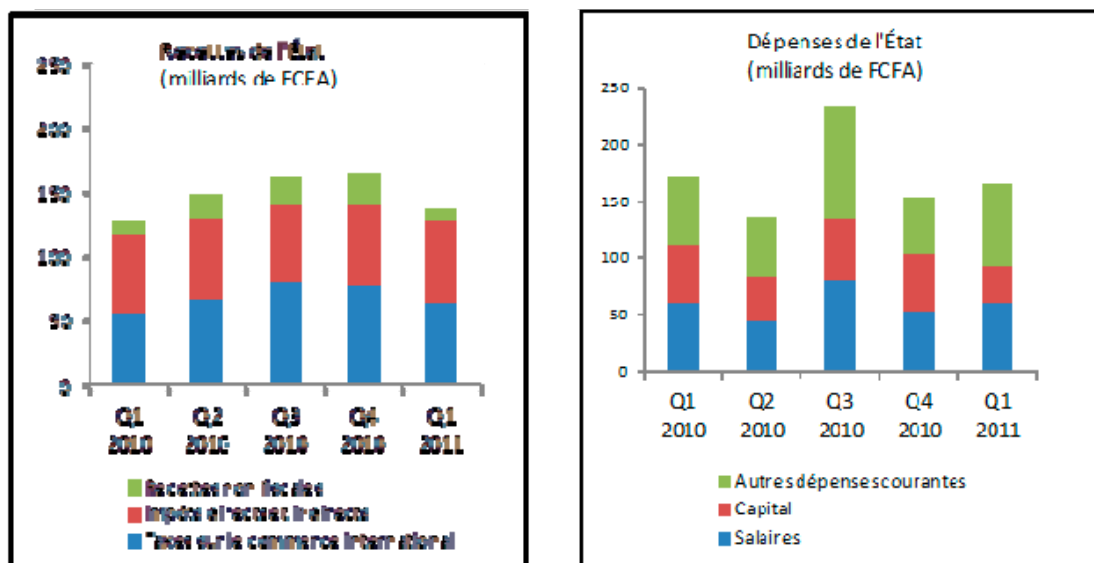
⁶ Les deux emprunts comportaient un élément de libéralité de 31 et de 32 %, respectivement.

Graphique 3. Bénin : principaux indicateurs budgétaires 2010-1

Grâce à de bonnes recettes, et une lente exécution des dépenses au premier trimestre de 2011, le déficit budgétaire, principalement financé sur l'intérieur, s'est réduit.



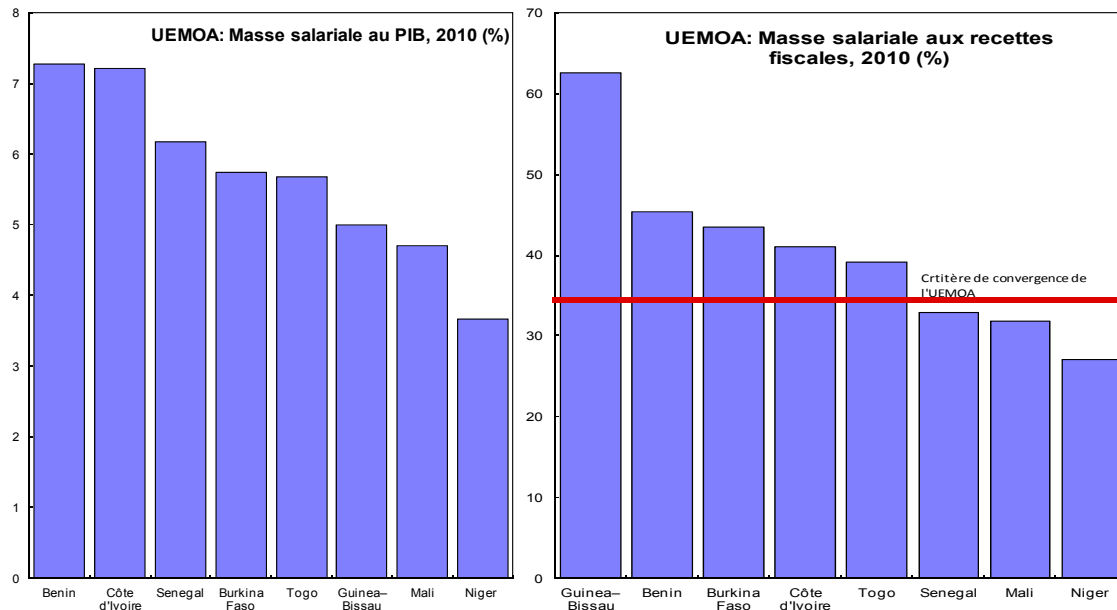
De plus, la composition des recettes correspondait aux projections et la masse salariale était maîtrisée.



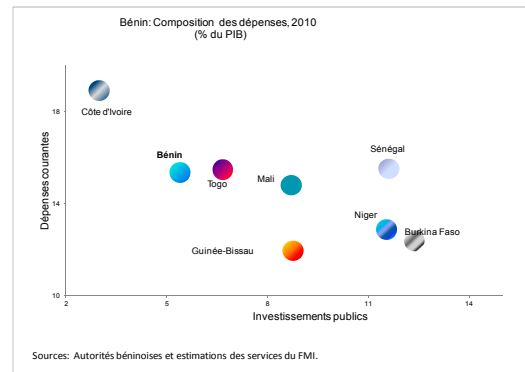
Sources: Autorités béninoises et estimations des services du FMI.

Encadré 1. La masse salariale

La masse salariale publique a beaucoup augmenté dans un passé récent. Au cours des cinq dernières années, elle a progressé de 83 % en termes nominaux et de 55 % (soit près de deux points de pourcentage du PIB) en termes réels. En 2010, elle se chiffrait à 7,3 % du PIB, soit le ratio le plus élevé de l'UEMOA (Graphique 1). Le salaire moyen des fonctionnaires était huit fois plus élevé que le PIB nominal par habitant. La masse salariale absorbait quelque 45 % des recettes fiscales totales, ratio qui dépassait nettement le critère de convergence (35 %) de l'UEMOA (Graphique 2).



L'ampleur de la masse salariale publique fausse la structure de la dépense. Au Bénin, la part des dépenses courantes dans le PIB (15,5 %) compte parmi les plus élevées de la région, mais celle des dépenses en capital (5,4 %) est l'une des plus faibles (Graphique 3).



Si elle se poursuivait, cette forte expansion de la masse salariale pourrait compromettre la viabilité budgétaire. A supposer que la progression annuelle

en termes réels de la masse salariale soit de 3 % à moyen terme, voire de 15 % (moyenne de ces dernières années), le solde budgétaire se dégraderait alors de quelque 4 et 10 % du PIB, respectivement, d'ici à 2015. Si les traitements de base de tous les fonctionnaires (c'est-à-dire hors primes et autres avantages) augmentaient de 25 % en termes nominaux, comme l'exigent les syndicats, le coût supplémentaire pour le budget serait de quelque 20 à 22 milliards de FCFA, soit l'équivalent de 0,6 % du PIB, montant qui pourrait compromettre la viabilité budgétaire et évincer des dépenses prioritaires. Il est donc crucial de s'attaquer à la hausse de la masse salariale pour préserver les objectifs du programme, ce qui nécessite une réforme exhaustive de la fonction publique.

10. **Les réformes structurelles ont été diversement appliquées.** Le guichet unique a été mis en place au port de Cotonou à la fin de juin comme prévu. L'adoption par le Conseil des ministres d'un nouveau cadre réglementaire pour le secteur de l'électricité, y compris un nouveau système transparent de fixation des tarifs est en bonne voie. D'autres réformes sont toutefois exécutées avec retard. Le logiciel des douanes (ASYCUDA ++) sera installé dans 10 nouveaux postes frontaliers après la date prévue en raison de problèmes techniques (paragraphe 18 de la lettre d'intention ; LI). L'extension de l'utilisation de l'identifiant fiscal unique (IFU) a également été retardée, l'aide attendue des donateurs ayant été plus lente qu'anticipé. Il convient aussi de noter que l'adoption de la stratégie de réforme de la fonction publique n'a cessé d'être perturbée par des dérapages dans le processus d'appel d'offres concernant deux études justificatives qui doivent maintenant être achevées d'ici à la fin de 2011.

III. DISCUSSIONS SUR LA POLITIQUE A MENER

11. **Les discussions ont surtout porté sur la nécessité d'appliquer une politique budgétaire compatible avec le cadre macroéconomique et de renforcer le programme de réformes structurelles** afin de soutenir la stratégie pour la réduction de la pauvreté et la croissance (SRPC) des autorités. Les dossiers abordés ont notamment été les suivants : mobilisation des recettes, masse salariale et rythme des réformes structurelles. Les autorités ont confirmé leur détermination à appliquer le programme et à accélérer les réformes structurelles.

Politiques macroéconomiques

12. **En 2011, les autorités prévoient d'appliquer le programme comme convenu.** Elles ont reconnu qu'il fallait renforcer encore la mobilisation des recettes afin de créer l'espace budgétaire nécessaire pour les dépenses prioritaires et améliorer sensiblement le recouvrement des recettes douanières pour réaliser l'objectif ambitieux fixé pour la fin de l'exercice (paragraphe 11 à 13, 22 et 25 de la LI). Elles s'attendent à ce que, grâce à la mise en place d'un guichet unique au port de Cotonou et au lancement d'un nouveau programme d'évaluation des importations, des recettes élevées soient dégagées pendant le second semestre de l'exercice. Elles ont aussi l'intention d'améliorer les administrations fiscale et douanière en renforçant les contrôles fondés sur les risques, en prolongeant l'utilisation de l'IFU et en assurant un meilleur suivi du commerce de transit.

13. **Les autorités sont déterminées à maintenir la masse salariale dans les limites de l'enveloppe prévue au programme** (paragraphe 23 de la LI), malgré, en 2011, ont-elles souligné, les fortes revendications des syndicats. En outre, elles continueront d'appliquer une politique salariale prudente, gardant à l'esprit les objectifs du programme en 2012. Les services du FMI ont fait ressortir qu'une stratégie de réforme de la fonction publique s'impose pour résoudre adéquatement le problème de la masse salariale (opinion que partagent les autorités).

14. **Le projet de loi de finances de 2012 comportera une forte mobilisation des recettes et un ordre de priorité rigoureux des dépenses, conformément au programme**

(paragraphe 24 à 26 de la LI). Le budget visera à améliorer le solde primaire de base de 0,7 point de pourcentage du PIB grâce à une hausse des recettes fiscales et une baisse des dépenses de 0,4 et 0,3 point de pourcentage du PIB, respectivement. L'investissement public devrait rester au-dessus de 6 % du PIB et être pour l'essentiel financé par une aide extérieure concessionnelle.

15. Les autorités ont l'intention de consolider la récente amélioration de la viabilité de la dette. D'après la mise à jour de l'analyse de viabilité de la dette (AVD), le risque de surendettement du Bénin est faible⁷. Cette évaluation repose toutefois sur l'application en temps voulu du programme de réformes structurelles et sur la poursuite de l'aide extérieure concessionnelle. Les autorités souscrivent à cette évaluation, mais demandent davantage de souplesse pour les emprunts extérieurs. Elles sont déçues de ce que, pour respecter les exigences en matière de conditionnalité, elles ne puissent, en vertu de la définition de la dette extérieure donnée dans le programme, conjuguer, dans le cadre de programmes de financement intégrés, des emprunts en devises à un financement très concessionnel en FCFA octroyé par des organismes de l'UEMOA. Elles ont demandé que le plafond fixé pour les emprunts extérieurs non concessionnels assortis d'une échéance de plus d'un an et dotés d'un élément de libéralité de plus de 20 % soit porté à l'équivalent d'environ 0,7 % du PIB de 2012. Elles ont fait valoir que le Bénin pourrait ainsi mobiliser davantage de ressources pour financer ses projets d'infrastructures conformément à sa SRPC tout en préservant la viabilité de la dette.

Politiques structurelles

16. Les autorités ont lancé en mars 2011 leur troisième SRPC pour 2011-15 (paragraphe 28 de la LI). Les grands objectifs de la stratégie (améliorer le niveau de vie et placer le Bénin sur la trajectoire d'un pays émergent) seront poursuivis en encourageant l'activité du secteur privé en vue de stimuler la croissance et l'emploi. Cette stratégie comporte deux scénarios de développement et est soutenue par un programme d'actions prioritaires à moyen terme (PAP) et un système permettant de suivre les indicateurs clés. Les autorités partagent l'évaluation préliminaire des services du FMI qui estiment que le scénario « central » est très ambitieux et que, pour l'instant, les politiques devraient être conçues à partir de l'autre scénario « possible » moins ambitieux. Elles préparent actuellement une nouvelle version du PAP adaptée aux ressources financières disponibles. Dans ce contexte, les priorités de leur programme de réforme sont : les administrations fiscale et douanière, la gestion des finances publiques, la réforme de la fonction publique et les secteurs public et financier.

17. Les autorités ont reconnu la nécessité de simplifier les exonérations fiscales. Elles examineront les exonérations en vigueur d'ici à la fin de juin 2012, puis mettront au point un plan d'action pour en rationaliser le nombre et les catégories (paragraphe 27 de la LI).

⁷ Les résultats ressortant de l'évaluation de ce risque se sont améliorés depuis 2010 (voir les explications données au paragraphe 8 du document d'accompagnement, AVD).

18. **La gestion des finances publiques sera renforcée.** De grandes réformes amélioreront la préparation et l'exécution de la loi de finances et renforceront l'audit externe. En particulier, le gouvernement présentera un projet de loi de finances organique à l'Assemblée nationale et les comptes publics du budget de 2010 à la Chambre des comptes d'ici à la fin de décembre 2011 (paragraphe 27 de la LI).

19. **Les autorités sont déterminées à réformer la fonction publique.** À titre de première mesure, elles ont accepté de réactiver la mise en place d'un système intégré de gestion de l'information concernant la fonction publique, avec notamment l'établissement d'une base de données informatisée sur tous les fonctionnaires en 2012. Les travaux préparatoires antérieurs seront menés à terme en commandant deux études qui doivent être achevées avant la fin de l'année. La mise en place du système pourrait nécessiter un financement concessionnel extérieur (paragraphe 27 de la LI).

20. **Les autorités ont l'intention d'accroître l'efficacité des entreprises publiques en renforçant le rôle des partenaires privés.** Afin de relancer la privatisation de Bénin Télécoms, elles conçoivent actuellement une nouvelle stratégie pour attirer les investisseurs. Après un retard imputable aux élections au Niger, la gestion de la société des chemins de fer Bénin-Niger sera externalisée. À la suite d'une restructuration financière et opérationnelle, la société d'électricité devrait normalement enregistrer un léger bénéfice en 2011. En conséquence, les autorités n'ont pas l'intention de relever les tarifs de l'électricité à ce stade puisque cette société ne reçoit aucune subvention publique — tout en suivant néanmoins attentivement ses opérations financières. Elles prévoient aussi de mettre en place un nouveau cadre réglementaire doté notamment d'une autorité de contrôle et d'un mécanisme transparent de fixation des tarifs de l'électricité⁸.

21. **Pour renforcer le système financier, il faudrait rehausser la qualité des actifs, appliquer systématiquement la réglementation prudentielle et renforcer le contrôle des établissements de microfinance.** Les autorités prennent actuellement des mesures pour limiter les prêts improductifs et recapitaliser trois banques qui, pour l'instant, ne se conforment pas à la nouvelle décision du Conseil des ministres de l'UEMOA sur les normes de fonds propres. Par ailleurs, elles durcissent la réglementation et le contrôle des établissements de microfinance à la suite de l'effondrement des chaînes de Ponzi. Une nouvelle législation, qui renforcera les moyens de contrôle de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et son pouvoir d'intervention à l'égard des établissements de microfinance dont l'encours des dépôts des crédits dépassent 2 milliards de FCFA (environ 4 millions de dollars EU), a été transmise à l'Assemblée nationale. Bien que certaines des recommandations que le Département des marchés monétaires et de capitaux (MCM) a faites dans son rapport d'assistance technique de septembre 2010 aient été suivies d'effet (par exemple, la législation susmentionnée), d'autres (durcissement des sanctions pour les

⁸ Par le passé, les tarifs de l'électricité étaient ajustés au cas par cas à la suite des pertes financières. Avec ce nouveau cadre, ils seront établis selon une formule automatique qui prendra en compte les prix des combustibles, le taux de change, l'inflation et les importations d'énergie. Cette nouvelle formule vise à éliminer la nécessité pour l'État de verser des subventions.

établissements de dépôts illégaux, échanges d'informations sur le blanchiment de capitaux, notamment) sont restées lettre morte.

22. **La mission a encouragé les autorités à réduire les subventions implicites aux produits pétroliers.** Elle a attiré l'attention sur les distorsions que des importations informelles massives de produits pétroliers ont fait naître au détriment du secteur formel et des recettes publiques. Elle a également recommandé de restreindre ce commerce informel. La mission a noté qu'en cas de progrès sur ce front, les subventions généralisées aux prix pourraient être remplacées, si nécessaire, par une aide ciblée sur les groupes les plus vulnérables. Les autorités ont accepté en principe cette proposition, tout en soulignant que l'abondance de produits pétroliers bon marché officieusement importés du Nigéria limitait leur capacité à répercuter les hausses des cours internationaux sur le marché intérieur et justifiait le versement de subventions implicites (réduction de la valeur en douane, par exemple) pour maintenir en activité les intermédiaires officiels. De précédentes tentatives visant à restreindre le secteur pétrolier informel ont été infructueuses. Les autorités ont toutefois indiqué que les efforts déployés actuellement pour renforcer les contrôles aux frontières devraient aider à limiter les importations informelles et ont préconisé l'adoption d'une approche régionale pour fixer les prix des produits pétroliers.

IV. RISQUES POUR LE PROGRAMME

23. **Des risques budgétaires pourraient entraver l'application du programme.** La hausse générale sensible des salaires dans la fonction publique que réclament les syndicats met gravement en danger l'exécution du programme. S'il y était fait droit, ces revendications réduiraient l'espace budgétaire nécessaire pour les dépenses prioritaires et creuseraient le déficit budgétaire. Un autre risque pourrait résulter de l'incapacité à réaliser l'amélioration envisagée du recouvrement des recettes. Le premier risque serait atténué par l'adoption en temps voulu d'une stratégie de réforme de la fonction publique, qui pourrait faire naître un consensus social, et le second par un exercice sans faille de ses responsabilités par l'État et une mise en œuvre décisive du programme.

V. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

24. **Après une croissance molle en 2010, les perspectives économiques se sont améliorées.** En 2011, la croissance devrait normalement s'accélérer, grâce entre autres au rebond de l'agriculture, aux travaux de reconstruction nécessités par les inondations et à l'activité économique de la région. L'inflation devrait rester faible (en deçà du critère de convergence régional).

25. **Le programme a, dans l'ensemble, été exécuté de façon satisfaisante, mais la poursuite d'une politique budgétaire prudente reste cruciale.** Les résultats des recettes doivent être renforcés. Bien que l'objectif fixé pour les recettes à la fin de mars ait été atteint, il faudra redoubler d'efforts pour réaliser celui prévu pour le second semestre de l'exercice. Si elles sont bien appliquées, les mesures récemment adoptées peuvent jouer un rôle important à cet égard, mais il est essentiel d'améliorer encore les administrations fiscale et douanière et de simplifier les exonérations fiscales. En ce qui concerne la fonction publique, toute future

hausse générale des salaires devrait s'inscrire dans le cadre d'une stratégie de réforme et être maintenue dans les limites des ressources financières.

26. **Le gouvernement devrait tirer parti de la conjoncture favorable que lui offre sa majorité parlementaire pour accélérer la mise en œuvre de réformes structurelles cruciales** (modernisation de la fonction publique, réaménagement de la gestion des finances publiques conformément aux directives de l'UEMOA et renforcement des entreprises publiques, notamment).

27. **Il conviendrait de renforcer encore la solidité du système financier.** Il est important de rehausser la qualité des actifs en constituant davantage de provisions pour les prêts improductifs et en réduisant la concentration du crédit. Le renforcement des pouvoirs de contrôle et d'intervention de la BCEAO est crucial pour empêcher la reconstitution d'entités financières illégales (chaînes de Ponzi, par exemple).

28. **L'exécution du programme pourrait être entravée par une hausse rapide de la masse salariale dans la fonction publique et un déficit de recouvrement des recettes.** Le profond attachement des autorités au programme devrait atténuer ces risques.

29. **Les services du FMI appuient les demandes des autorités de dérogation pour l'inobservation à deux reprises d'un critère de réalisation et d'achèvement de la deuxième revue au titre de la FEC.** Ils sont d'avis que les deux emprunts non concessionnels contractés pour développer les infrastructures ne représentent qu'un écart mineur par rapport au programme, car ils n'ont accru que très faiblement (0,4 %) l'encours de la dette extérieure, le seuil de la concessionnalité n'a été manqué que de peu et les services responsables de la négociation de la dette ont pris des mesures correctives. Ils soutiennent aussi la demande des autorités de porter le plafond des emprunts non concessionnels à environ 0,7 % du PIB de 2012, les conséquences sur la charge supplémentaire ainsi créée étant limitées dans un contexte de faible surendettement ; ces emprunts permettraient de financer de nouveaux projets d'infrastructures prioritaires s'inscrivant dans la logique de la SRPC, ainsi que des sauvegardes indiquées au paragraphe 17 de la LI.

Tableau 1. Bénin: Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–16

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
		Prel.	Est.			Projections			
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)									
Revenu national									
PIB aux prix courants	12,6	4,7	4,5	7,1	7,0	7,6	7,7	7,8	7,8
PIB aux prix constants	5,0	2,7	2,6	3,8	4,3	4,8	5,0	5,0	5,0
Déflateur du PIB	7,2	2,0	1,9	3,4	2,7	2,7	2,7	2,6	2,7
Indice des prix à la consommation (moyenne)	8,0	2,2	2,1	2,8	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Indice des prix à la consommation (fin de période)	9,9	-2,9	4,0	2,7	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Finances de l'administration centrale									
Total recettes	6,1	-0,9	4,7	7,8	9,2	10,0	9,2	8,5	8,0
Dépenses et prêts nets	10,0	18,2	-13,2	13,6	5,8	6,5	6,5	6,5	7,1
Monnaie et crédits									
Avoirs intérieurs nets ¹	25,5	7,1	5,3	13,0	9,8	8,8	7,3	6,4	5,6
Crédit intérieur ¹	24,3	12,5	4,5	10,4	9,8	8,8	7,3	6,4	5,6
Créances nettes sur l'administration centrale ¹	11,4	6,6	-0,8	2,8	2,6	0,7	-0,3	-1,0	-0,5
Crédit au secteur non public ¹	12,9	5,9	5,3	7,6	7,2	8,1	7,5	7,4	6,1
Monnaie au sens large (M2)	28,8	6,2	11,7	8,4	7,0	7,6	7,7	7,8	7,8
Vitesse de circulation (PIB par rapport à la M2 moyenne)	2,7	2,5	2,4	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3
Secteur extérieur (en termes de FCFA)									
Exportations de biens et de services	17,9	-1,5	12,8	3,6	9,1	6,1	7,4	8,0	7,4
Importations de biens et de services	7,5	1,0	1,3	8,0	4,9	5,7	4,8	6,5	6,4
Taux de change effectif nominal (signe moins = dépréciation)	2,3	-1,6	-5,4
Taux de change effectif réel (signe moins = dépréciation)	4,3	-0,8	-6,5
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Ratios de base									
Investissements bruts	18,1	20,8	16,3	17,8	17,6	18,3	18,1	18,4	18,9
Investissements publics	5,9	9,7	5,5	6,7	6,2	6,2	6,0	5,9	6,0
Investissements non publics	12,3	11,1	10,9	11,1	11,4	12,1	12,1	12,5	12,9
Épargne intérieure brute	4,8	7,5	5,2	5,8	6,6	7,6	8,1	8,7	9,5
Épargne de l'État	1,7	1,5	1,9	2,0	2,1	2,9	3,2	3,5	3,8
Épargne non publique	3,1	6,0	3,3	3,8	4,5	4,7	4,9	5,2	5,8
Épargne nationale brute	10,1	11,9	9,4	10,1	10,1	11,4	11,8	12,2	13,0
Finances de l'administration centrale									
Total recettes	19,6	18,5	18,6	18,7	19,1	19,5	19,8	19,9	19,9
Dépenses et prêts nets	23,0	26,0	21,6	22,9	22,7	22,4	22,2	21,9	21,8
Solde primaire ²	-3,1	-7,0	-2,5	-3,4	-2,7	-2,1	-1,6	-1,2	-1,1
Solde primaire de base ³	0,7	-4,0	0,5	-0,5	0,2	0,8	1,3	1,6	1,7
Déficit budgétaire global (base ordonnancements, dons exclus)	-3,5	-7,5	-3,1	-4,2	-3,6	-2,9	-2,4	-2,0	-1,8
Déficit budgétaire de base (base caisse, dons exclus)	-7,5	-9,3	-3,3	-4,7	-4,1	-3,4	-2,8	-2,4	-2,2
Service de la dette (en pourcentage des recettes)	3,2	4,3	5,6	8,0	8,3	7,7	8,0	7,9	7,7
Total dette de l'État	26,9	28,3	31,1	30,7	30,4	30,1	29,1	28,2	27,2
Secteur extérieur									
Balance des biens et des services	-13,4	-13,3	-11,1	-11,9	-11,0	-10,7	-10,0	-9,7	-9,4
Solde du compte courant (dons inclus)	-8,1	-8,9	-6,9	-7,7	-7,5	-7,0	-6,3	-6,2	-5,9
Solde du compte courant (dons exclus)	-9,1	-11,2	-7,8	-8,8	-7,8	-7,5	-6,9	-6,6	-6,3
Balance des paiements globale	1,6	-1,6	0,8	-1,1	-0,9	-0,2	0,4	0,8	1,1
Ratio service de la dette aux exportations	2,5	3,4	4,1	5,0	5,4	5,4	5,2	4,9	4,5
Ratio dette au PIB (après IADM)	16,8	16,5	19,0	18,6	19,6	20,3	20,5	20,7	21,1
PIB nominal (en milliards de FCFA)	2,970,5	3,109,4	3,248,2	3,479,3	3,723,5	4,006,6	4,316,9	4,651,4	5,012,5
FCFA pour un dollar (moyenne pour la période)	445,5	470,7	494,1
Population (en millions)	9,1	9,4	9,6	9,9	10,2	10,5	10,8	11,1	11,4
PIB nominal par habitant (en dollars EU)	730,7	704,2	681,7	758,5	789,3	818,9	850,7	884,7	920,3

Sources: Autorités béninoises et estimations et projections des services FMI.

Note: ... = non disponible.

¹ Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.² Recettes totales moins dépenses primaires courantes, dépenses investissement et prêts nets.³ Recettes totales moins dépenses primaires courantes et dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures.

Tableau 2a. Bénin : Opérations consolidées de l'administration centrale, 2008–16

	2008	2009	2010		2011		2012		2013	2014	2015	2016
			Prél.	Proj.	Rév. Proj.	Proj.	Rév. Proj.	Projections				
(Milliards de FCFA)												
Total recettes	581.3	575.8	603.0	650.1	650.0	709.9	710.0	781.0	852.8	925.1	999.5	
Recettes fiscales	512.2	500.4	525.9	578.0	578.0	632.3	632.2	700.8	767.6	832.1	899.7	
Impôts sur le commerce international	278.9	259.3	278.4	304.0	304.0	334.4	334.5	368.9	405.0	437.9	472.3	
Impôts directs et indirects	233.3	241.2	247.5	274.0	273.9	297.9	297.7	331.9	362.6	394.2	427.4	
Recettes non fiscales	69.1	75.4	77.1	72.0	72.0	77.6	77.8	80.2	85.2	93.0	99.8	
Dépenses totales et prêts nets	684.7	809.0	702.2	801.0	797.5	846.5	843.9	898.5	956.5	1,018.5	1,090.6	
Dépenses courantes	465.1	494.0	504.4	568.0	564.5	617.0	614.2	648.7	696.7	743.4	790.6	
Dépenses primaires courantes	454.8	478.4	486.7	534.6	534.6	580.0	580.1	614.2	661.0	707.8	754.1	
Masse salariale	182.4	225.9	238.7	270.0	270.0	279.0	279.0	297.0	316.4	336.0	356.8	
Pensions et bourses	36.0	39.8	43.6	53.0	53.0	56.8	56.8	61.2	65.8	69.7	73.7	
Transferts courants	119.3	110.0	114.1	107.1	107.1	123.0	123.0	128.0	142.0	155.0	165.0	
Dépenses de biens et de services	117.0	102.7	90.3	104.5	104.5	121.2	121.3	128.0	136.8	147.1	158.6	
Intérêts	10.3	15.6	17.7	33.4	29.9	37.0	34.1	34.5	35.6	35.6	36.5	
Dettes intérieure	5.6	7.4	9.6	23.2	22.3	26.9	24.4	23.2	23.2	22.9	22.5	
Dettes extérieure	4.8	8.2	8.1	10.2	7.6	10.1	9.7	11.3	12.4	12.6	14.0	
Dépenses d'investissement et prêts nets	219.5	315.1	197.8	233.0	233.0	229.5	229.7	249.8	259.9	275.1	300.1	
Dépenses d'investissement	174.7	302.3	177.2	233.0	233.0	229.5	229.7	249.8	259.9	275.1	300.1	
Financées sur ressources intérieures	105.3	221.6	101.2	133.0	133.0	122.7	122.7	134.6	137.1	144.1	158.9	
Financées sur ressources extérieures	69.4	80.7	76.0	100.0	100.0	106.8	107.0	115.2	122.8	131.0	141.2	
Prêts nets (signe moins = remboursement)	44.8	12.7	20.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Solde global (base ordonnancements, dons exclus)	-103.4	-233.2	-99.2	-151.0	-147.5	-136.6	-134.0	-117.5	-103.7	-93.4	-91.1	
<i>Solde primaire</i> ¹	-93.1	-217.6	-81.5	-117.6	-117.6	-99.6	-99.8	-83.0	-68.1	-57.8	-54.7	
<i>Solde primaire de base</i> ²	21.2	-124.2	15.1	-17.6	-17.6	7.2	7.2	32.1	54.7	73.2	86.5	
Variation des arriérés	-16.4	-28.3	-17.2	-17.4	-17.4	-15.0	-17.4	-17.4	-17.4	-17.4	-17.4	
Dettes extérieure	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Dettes intérieure (net)	-16.4	-28.3	-17.2	-17.4	-17.4	-15.0	-17.4	-17.4	-17.4	-17.4	-17.4	
En instance ³	-102.8	-26.8	9.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Solde global (base caisse, dons exclus)	-222.6	-288.3	-106.9	-168.4	-164.9	-151.6	-151.4	-134.9	-121.1	-110.8	-108.5	
Financement	219.2	288.6	112.6	168.4	165.0	151.6	151.4	134.9	121.1	110.7	108.6	
Financement intérieur	109.8	146.0	0.2	57.3	47.5	41.0	47.5	12.7	-8.7	-26.5	-37.2	
Financement bancaire	128.5	80.5	-10.5	17.1	41.1	14.7	41.1	11.8	-4.7	-19.4	-10.1	
Utilisation nette des ressources du FMI	8.4	7.4	8.4	16.3	15.5	16.2	15.3	15.2	-2.9	-4.5	-6.0	
Décaissements	8.4	7.4	8.4	16.5	15.6	16.6	15.6	15.7	0.0	0.0	0.0	
Remboursements	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.1	-0.3	-0.3	-0.5	-2.9	-4.5	-6.0	
Autres	120.1	73.0	-18.9	0.8	25.6	-1.5	25.8	-3.4	-1.8	-14.9	-4.1	
Financement non bancaire	-18.7	65.5	10.7	40.1	6.5	26.3	6.4	0.8	-4.0	-7.1	-27.1	
Privatisation	4.7	17.9	17.5	10.0	0.0	10.0	10.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Restructuration	-11.7	-12.9	-22.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Autres	-11.8	60.6	15.7	30.1	6.5	16.3	-3.6	0.8	-4.0	-7.1	-27.1	
Financement extérieur	109.3	142.6	112.4	111.1	117.5	110.6	103.9	122.2	129.8	137.2	145.7	
Financement de projets	69.4	80.7	76.0	100.0	100.0	106.8	107.0	115.2	122.8	131.0	141.2	
Dons	21.6	28.8	19.2	50.0	50.0	53.4	53.5	57.6	62.0	66.8	72.0	
Prêts	47.7	52.0	56.8	50.0	50.0	53.4	53.5	57.6	60.8	64.2	69.2	
Amortissement dû	-8.3	-9.4	-15.8	-22.7	-21.7	-25.5	-24.0	-24.1	-28.4	-32.3	-33.9	
Aide budgétaire	48.3	71.3	52.2	33.8	39.2	29.3	20.8	31.2	35.4	38.4	38.4	
Dons	30.4	71.3	28.9	33.8	39.2	19.3	11.6	21.2	22.4	18.4	18.4	
Prêts	17.9	0.0	23.3	0.0	0.0	10.0	9.3	10.0	13.0	20.0	20.0	
Écart statistique	3.4	-0.3	-5.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
<i>Pour mémoire :</i>												
PIB (en milliards de FCFA)	2,970.5	3,109.4	3,248.2	3,478.6	3,479.3	3,714.6	3,723.5	4,006.6	4,316.9	4,651.4	5,012.5	

Sources: Autorités béninoises et estimations et projections des services du FMI.

¹ Total recettes moins dépenses primaires courantes, dépenses d'investissement et prêts nets.² Total recettes moins dépenses primaires courantes et dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures.³ Variation nette du stock d'ordonnements dont les paiements ont été reportés à la période suivante, et solde des comptes de garde.

Tableau 2b. Bénin: Opérations consolidées de l'administration centrale, 2010-12

	2010		2011						2012		
	Prél.	Q1		Q2		Q3		Year		Q1	Année
		Prog.	Prél.	Est.	Prog.	Prél.	Est.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.
	(Milliards de FCFA)										
Recettes totales	603.0	136.6	137.7	295.0	291.7	464.2	464.2	650.1	650.0	148.3	710.0
Recettes fiscales	525.9	123.2	126.9	265.8	265.2	417.1	417.1	578.0	578.0	136.6	632.2
Taxes sur le commerce extérieur	278.4	63.1	63.3	134.5	129.4	216.3	216.3	304.0	304.0	69.6	334.5
Fiscalité directe et indirecte	247.5	60.0	63.6	131.4	135.8	200.8	200.8	274.0	273.9	67.0	297.7
Recettes non fiscales	77.1	13.4	10.8	29.2	26.5	47.1	47.1	72.0	72.0	11.7	77.8
Dépenses totales et prêts nets	702.2	212.4	166.2	381.1	379.9	586.0	593.5	801.0	797.5	186.6	843.9
Dépenses courantes	504.4	164.5	131.6	295.4	286.5	452.7	440.2	568.0	564.5	149.8	614.2
Dépenses courantes primaires	486.7	158.0	128.4	281.5	277.5	427.7	419.4	534.6	534.6	146.3	580.1
Traitements et salaires	238.7	70.0	59.9	130.0	125.0	213.3	205.0	270.0	270.0	64.0	279.0
Pensions et bourses	43.6	13.0	9.7	26.5	26.5	39.4	39.4	53.0	53.0	11.5	56.8
Transferts courants	114.1	40.0	37.0	65.0	76.0	95.0	95.0	107.1	107.1	42.5	123.0
Dépenses de biens et de services	90.3	35.0	21.8	60.0	50.0	80.0	80.0	104.5	104.5	28.3	121.3
Intérêts	17.7	6.5	3.2	13.9	9.0	25.0	20.8	33.4	29.9	3.5	34.1
Dette intérieure	9.6	5.1	1.7	8.5	5.6	18.1	15.2	23.2	22.3	1.9	24.4
Dette extérieure	8.1	1.4	1.5	5.4	3.4	6.9	5.6	10.2	7.6	1.6	9.7
Dépenses d'investissement et prêts nets	197.8	47.8	34.6	85.7	93.4	133.3	153.3	233.0	233.0	36.9	229.7
Investissement	177.2	47.8	37.8	85.7	93.4	133.3	153.3	233.0	233.0	36.9	229.7
Financé sur ressources intérieures	101.2	25.0	24.4	50.0	53.4	85.0	93.3	133.0	133.0	22.5	122.7
Financé sur ressources extérieures	76.0	22.8	13.4	35.7	40.0	46.3	60.0	100.0	100.0	14.3	107.0
Prêts nets (moins = remboursement)	20.6	0.0	-3.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base ordonnancements, hors dons)	-99.2	-75.8	-28.5	-86.1	-88.2	-121.8	-129.3	-151.0	-147.5	-38.3	-134.0
Solde primaire	-81.5	-69.2	-25.3	-72.2	-79.2	-96.8	-108.5	-117.6	-117.6	-34.8	-99.8
Solde primaire de base 1/	15.1	-46.4	-15.1	-36.5	-39.2	-48.5	-48.5	-17.6	-17.6	-20.5	7.2
Variation des arriérés	-17.2	-3.4	-2.1	-11.4	-11.4	-14.4	-14.4	-17.4	-17.4	-2.1	-17.4
Dette extérieure	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette intérieure (nette)	-17.2	-3.4	-2.1	-11.4	-11.4	-14.4	-14.4	-17.4	-17.4	-2.1	-17.4
En instance ³	9.5	-20.0	-12.6	-10.0	-10.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-20.0	0.0
Solde global (base caisse, dons exclus)	-106.9	-99.2	-43.2	-107.5	-109.6	-136.2	-143.7	-168.4	-164.9	-60.4	-151.4
Financement	112.6	99.2	43.2	107.5	109.6	136.2	143.7	168.4	165.0	60.4	151.4
Financement intérieur	0.2	69.9	32.3	72.1	78.3	79.7	76.6	57.3	47.5	48.7	47.5
Financement bancaire	-10.5	55.6	50.0	10.9	68.8	21.6	14.6	17.1	41.1	47.6	41.1
Utilisation nette des ressources du FMI	8.4	8.4	7.9	8.4	7.9	16.5	15.6	16.3	15.5	0.0	15.3
Décaissements	8.4	8.4	7.9	8.4	7.9	16.5	15.6	16.5	15.6	0.0	15.6
Remboursements	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.1	0.0	-0.3
Autres	-18.9	47.2	42.1	2.5	60.9	5.2	-1.0	0.8	25.6	47.6	25.8
Financement non bancaire	10.7	14.4	-17.7	61.2	5.0	58.1	62.0	40.1	6.5	1.1	6.4
Privatisations	17.5	0.0	0.0	0.0	0.0	4.4	0.0	10.0	0.0	0.0	10.0
Restructurations	-22.5	0.0	-2.0	0.0	-2.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	15.7	14.4	-15.7	61.2	7.5	53.7	62.0	30.1	6.5	1.1	-3.6
Financement extérieur	112.4	29.2	11.1	35.5	31.3	56.5	67.1	111.1	117.5	11.7	103.9
Financement-projets	76.0	22.8	13.4	35.7	40.0	48.3	60.0	100.0	100.0	14.3	107.0
Dons	19.2	7.3	7.2	11.7	20.0	16.3	30.0	50.0	50.0	7.7	53.5
Prêts	56.8	15.5	6.2	24.0	20.0	32.0	30.0	50.0	50.0	6.6	53.5
Amortissement exigible	-15.8	-4.6	-2.3	-11.2	-8.7	-14.8	-12.5	-22.7	-21.7	-2.6	-24.0
Aide budgétaire	52.2	11.0	0.0	11.0	0.0	23.0	19.6	33.8	39.2	0.0	20.8
Dons	28.9	11.0	0.0	11.0	0.0	23.0	19.6	33.8	39.2	0.0	11.6
Prêts	23.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	9.3
Écart statistique	-5.7	0.0	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>											
PIB (millions de FCFA, annuel)	3,248.2	3,478.6	3,479.3	3,478.6	3,479.3	3,478.6	3,479.3	3,478.6	3,479.3	3,723.5	3,723.5

Sources: Autorités béninoises et estimations et projections des services du FMI.

¹ Total recettes moins dépenses primaires courantes, dépenses d'investissement et prêts nets.² Total recettes moins dépenses primaires courantes et dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures.³ Variation nette du stock d'ordonnements dont les paiements ont été reportés à la période suivante, et solde des comptes de garde.

Tableau 3. Bénin: Opérations consolidées de l'administration centrale, 2008–16

	2008	2009	2010	2011		2012	2013	2014	2015	2016
			Prél.	Proj.	Rév. Proj.		Projections			
	(pourcentage du PIB)									
Total recettes	19.6	18.5	18.6	18.7	18.7	19.1	19.5	19.8	19.9	19.9
Recettes fiscales	17.2	16.1	16.2	16.6	16.6	17.0	17.5	17.8	17.9	18.0
Impôts sur le commerce international	9.4	8.3	8.6	8.7	8.7	9.0	9.2	9.4	9.4	9.4
Impôts directs et indirects	7.9	7.8	7.6	7.9	7.9	8.0	8.3	8.4	8.5	8.5
Recettes non fiscales	2.3	2.4	2.4	2.1	2.1	2.1	2.0	2.0	2.0	2.0
Dépenses totales et prêts nets	23.0	26.0	21.6	23.0	22.9	22.7	22.4	22.2	21.9	21.8
Dépenses courantes	15.7	15.9	15.5	16.3	16.2	16.5	16.2	16.1	16.0	15.8
Dépenses primaires courantes	15.3	15.4	15.0	15.4	15.4	15.6	15.3	15.3	15.2	15.0
Masse salariale	6.1	7.3	7.3	7.8	7.8	7.5	7.4	7.3	7.2	7.1
Pensions et bourses	1.2	1.3	1.3	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
Transferts courants	4.0	3.5	3.5	3.1	3.1	3.3	3.2	3.3	3.3	3.3
Dépenses de biens et de services	3.9	3.3	2.8	3.0	3.0	3.3	3.2	3.2	3.2	3.2
Intérêts	0.3	0.5	0.5	1.0	0.9	0.9	0.9	0.8	0.8	0.7
Dette intérieure	0.2	0.2	0.3	0.7	0.6	0.7	0.6	0.5	0.5	0.4
Dette extérieure	0.2	0.3	0.2	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Dépenses d'investissement et prêts nets	7.4	10.1	6.1	6.7	6.7	6.2	6.2	6.0	5.9	6.0
Dépenses d'investissement	5.9	9.7	5.5	6.7	6.7	6.2	6.2	6.0	5.9	6.0
Financées sur ressources intérieures	3.5	7.1	3.1	3.8	3.8	3.3	3.4	3.2	3.1	3.2
Financées sur ressources extérieures	2.3	2.6	2.3	2.9	2.9	2.9	2.9	2.8	2.8	2.8
Prêts nets (signe moins = remboursement)	1.5	0.4	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base ordonnancements, dons exclus)	-3.5	-7.5	-3.1	-4.3	-4.2	-3.6	-2.9	-2.4	-2.0	-1.8
Solde primaire ¹	-3.1	-7.0	-2.5	-3.4	-3.4	-2.7	-2.1	-1.6	-1.2	-1.1
Solde primaire de base ²	0.7	-4.0	0.5	-0.5	-0.5	0.2	0.8	1.3	1.6	1.7
Variations des arriérés	-0.6	-0.9	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4	-0.3
Dette extérieure	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette intérieure (net)	-0.6	-0.9	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4	-0.3
En instance ³	-3.5	-0.9	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse, dons exclus)	-7.5	-9.3	-3.3	-4.8	-4.7	-4.1	-3.4	-2.8	-2.4	-2.2
Financement	7.4	9.3	3.5	4.8	4.7	4.1	3.4	2.8	2.4	2.2
Financement intérieur	3.7	4.7	0.0	1.6	1.4	1.3	0.3	-0.2	-0.6	-0.7
Financement bancaire	4.3	2.6	-0.3	0.5	1.2	1.1	0.3	-0.1	-0.4	-0.2
Utilisation nette des ressources du FMI	0.3	0.2	0.3	0.5	0.4	0.4	0.4	-0.1	-0.1	-0.1
Autres	4.0	2.3	-0.6	0.0	0.7	0.7	-0.1	0.0	-0.3	-0.1
Financement non bancaire	-0.6	2.1	0.3	1.2	0.2	0.2	0.0	-0.1	-0.2	-0.5
Privatisation	0.2	0.6	0.5	0.3	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Restructuration	-0.4	-0.4	-0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	-0.4	1.9	0.5	0.9	0.2	-0.1	0.0	-0.1	-0.2	-0.5
Financement extérieur	3.7	4.6	3.5	3.2	3.4	2.8	3.1	3.0	2.9	2.9
Financement de projets	2.3	2.6	2.3	2.9	2.9	2.9	2.9	2.8	2.8	2.8
Dons	0.7	0.9	0.6	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4
Prêts	1.6	1.7	1.7	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4
Amortissement dû	-0.3	-0.3	-0.5	-0.7	-0.6	-0.6	-0.6	-0.7	-0.7	-0.7
Aide budgétaire	1.6	2.3	1.6	1.0	1.1	0.6	0.8	0.8	0.8	0.8
Dons	1.0	2.3	0.9	1.0	1.1	0.3	0.5	0.5	0.4	0.4
Prêts	0.6	0.0	0.7	0.0	0.0	0.2	0.2	0.3	0.4	0.4
Écart statistique	0.1	0.0	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>										
Total recettes et dons	21.3	21.7	20.0	21.1	21.2	20.8	21.5	21.7	21.7	21.7
Recettes	19.6	18.5	18.6	18.7	18.7	19.1	19.5	19.8	19.9	19.9
Dons	1.8	3.2	1.5	2.4	2.6	1.7	2.0	2.0	1.8	1.8
Total décaissement de prêts	2.2	1.7	2.5	1.4	1.4	1.7	1.7	1.7	1.8	1.8
Solde global, dons inclus (base ordonnancements)	-1.7	-4.3	-1.6	-1.9	-1.7	-1.8	-1.0	-0.4	-0.2	0.0
PIB (milliards de FCFA)	2,970.5	3,109.4	3,248.2	3,478.6	3,479.3	3,723.5	4,006.6	4,316.9	4,651.4	5,012.5
Sources: Autorités béninoises et estimations et projections des services du FMI.										
¹ Total recettes moins dépenses primaires courantes, dépenses d'investissement et prêts nets.										
² Total recettes moins dépenses primaires courantes et dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures.										
³ Variation nette dans le stock des ordres de paiement dont le versement a été reporté à la période suivante, et solde des comptes de garde.										

Tableau 4. Bénin Balance des paiements, 2008–16

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
			Est.	Projections					
	(Milliards de FCFA)								
Solde du compte courant	-240.2	-277.6	-224.7	-266.3	-278.9	-279.0	-274.0	-286.4	-296.6
Dons au titre de l'aide budgétaire exclus	-270.7	-348.8	-253.6	-305.5	-290.5	-300.2	-296.4	-304.8	-315.0
Balance des biens et des services	-397.1	-414.2	-360.4	-414.8	-409.8	-430.4	-432.6	-450.0	-470.1
Crédit	527.9	519.9	586.3	607.5	662.6	703.1	754.9	815.2	875.7
Débit	-925.0	-934.1	-946.6	-1022.3	-1,072.4	-1,133.5	-1,187.5	-1,265.2	-1,345.7
Balance commerciale ¹	-406.4	-351.0	-295.7	-354.6	-370.4	-399.1	-410.3	-431.8	-458.0
Exportations, f.à.b.	290.1	348.9	405.7	396.1	419.2	438.7	470.3	510.6	549.6
Coton et textiles	78.9	66.5	59.4	88.4	103.9	95.3	89.6	84.6	80.5
Autres	211.2	282.4	346.3	307.7	315.3	343.3	380.7	425.9	469.1
Importations, f.à.b.	-696.5	-699.9	-701.4	-750.8	-789.6	-837.7	-880.6	-942.4	-1,007.6
Dont: produits pétroliers	-70.3	-66.4	-79.6	-97.4	-104.4	-109.7	-111.3	-116.4	-122.0
Services (net)	9.3	-63.2	-64.7	-60.1	-39.4	-31.3	-22.2	-18.2	-12.0
Crédit	237.8	171.0	180.6	211.4	243.4	264.5	284.6	304.6	326.1
Débit	-228.5	-234.2	-245.2	-271.5	-282.8	-295.8	-306.9	-322.8	-338.1
Revenu (net)	-5.1	-15.5	-8.9	-8.4	-10.5	-12.2	-13.3	-13.6	-15.0
Dont: intérêts dus sur la dette de l'administration centrale	-4.8	-8.2	-8.1	-7.6	-9.7	-11.3	-12.4	-12.6	-14.0
Transferts courants (nets)	162.0	152.1	144.6	156.9	141.4	163.5	171.9	177.2	188.5
Transferts privés sans contrepartie	73.4	32.4	45.8	60.4	68.6	76.8	78.5	82.0	84.8
Transferts courants publics	88.6	119.7	98.8	96.5	72.8	86.7	93.4	95.3	103.7
Dont: dons au titre de l'aide budgétaire	30.4	71.3	28.9	39.2	11.6	21.2	22.4	18.4	18.4
Solde du compte de capital et du compte financier	271.2	187.6	238.3	228.8	245.2	269.3	292.8	323.1	352.4
Solde du compte de capital	21.6	28.8	19.2	50.0	53.5	57.6	62.0	66.8	72.0
Solde du compte financier	249.5	158.8 ²	219.1	178.8	191.7	211.7	230.8	256.2	280.4
Capital public à moyen et long terme	66.4	46.6	68.3	32.3	42.8	47.5	49.4	55.9	59.3
Décassements	74.7	56.0	84.1	54.0	66.8	71.6	77.8	88.2	93.2
Prêts projets	56.8	56.0	60.8	54.0	57.5	61.6	64.8	68.2	73.2
Dont: prêts projets de l'administration centrale	47.7	52.0	56.8	50.0	53.5	57.6	60.8	64.2	69.2
Prêts d'aide budgétaire	17.9	0.0	23.3	0.0	9.3	10.0	13.0	20.0	20.0
Amortissement dû	-8.3	-9.4	-15.8	-21.7	-24.0	-24.1	-28.4	-32.3	-33.9
Investissements directs étrangers	77.8	48.7	58.2	54.5	70.5	79.7	90.0	101.3	113.7
Investissements de portefeuille	9.4	37.6	30.1	29.5	31.6	33.8	36.4	39.2	42.2
Autre capital privé à moyen et long terme	45.0	5.0	30.0	22.5	26.8	30.7	35.1	39.8	45.1
Banques créatrices de monnaie	16.9	-40.2	-57.5	30.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0
Allocation de DTS	0.0	33.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Capital à court terme	34.1	27.8	90.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0
Erreurs et omissions	16.9	38.7	11.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	47.9	-51.3	25.0	-37.5	-33.7	-9.7	18.8	36.7	55.8
Financement	-47.9	51.3	-25.0	37.6	33.7	9.7	-18.8	-36.7	-55.8
Variation des avoirs extérieurs nets, BCEAO (- = augmentation)	-47.9	51.3	-25.0	37.6	33.7	9.7	-18.8	-36.7	-55.8
Dont: utilisation nette des ressources du FMI	8.4	7.4	8.4	15.5	15.3	15.2	-2.9	-4.5	-6.0
Pour mémoire :	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Réexportations nettes	4.5	3.5	3.5	3.5	3.6	3.7	3.8	3.8	3.9
Réexportations	9.6	7.4	7.5	7.6	7.8	7.9	8.0	8.1	8.1
Importations pour réexportations	-5.0	-3.9	-4.0	-4.1	-4.1	-4.1	-4.2	-4.2	-4.3
Solde du compte courant (dons au titre de l'aide budgétaire inclus)	-8.1	-8.9	-6.9	-7.7	-7.5	-7.0	-6.3	-6.2	-5.9
Solde du compte courant (dons au titre de l'aide budgétaire exclus)	-9.1	-11.2	-7.8	-8.8	-7.8	-7.5	-6.9	-6.6	-6.3
Balance de biens et de services	-13.4	-13.3	-11.1	-11.9	-11.0	-10.7	-10.0	-9.7	-9.4
Balance commerciale	-13.7	-11.3	-9.1	-10.2	-9.9	-10.0	-9.5	-9.3	-9.1
Exportations	9.8	11.2	12.5	11.4	11.3	10.9	10.9	11.0	11.0
Importations	-23.4	-22.5	-21.6	-21.6	-21.2	-20.9	-20.4	-20.3	-20.1
Revenus et transferts courants (nets)	5.3	4.4	4.2	4.3	3.5	3.8	3.7	3.5	3.5
Solde du compte de capital	0.7	0.9	0.6	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4
Solde du compte financier	8.4	5.1	6.7	5.1	5.1	5.3	5.3	5.5	5.6
Solde global	1.6	-1.6	0.8	-1.1	-0.9	-0.2	0.4	0.8	1.1
Réserves officielles brutes (réserves imputées, milliards de dollars EU)	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.3	1.4
(% de la monnaie au sens large)	49.0	43.1	40.9	36.3	32.8	30.8	29.4	28.8	29.0
Réserves officielles brutes de l'UEMOA (milliards de dollars EU)	10.7	13.6
((% de la monnaie au sens large)	55.0	58.7
(mois d'importations de B&S de l'UEM)	6.1	6.9
PIB (en milliards de FCFA)	2,970.5	3,109.4	3,248.2	3,479.3	3,723.5	4,006.6	4,316.9	4,651.4	5,012.5

Sources: Autorités béninoises et estimations et projections des services FMI.

Note: ... = non disponible.

¹ Exclut les réexportations et les importations pour réexportations dont le solde net est réparti entre les services et les transferts publics.² Inclut l'allocation de DTS de 44,75 millions de DTS, équivalant à 33,3 milliards de FCFA, en août 2009.³ Mois de futures importations de biens et de services.

Tableau 5. Bénin : Situation monétaire, 2008–16

	2008	2009	2010		2011				2012	2013	2014	2015	2016
			Proj.	Prél.	Q1	Q2	Q3	Q4					
					Prél.	Prél. Est.	Proj.	Proj.					
(Milliards de FCFA)													
Avoirs extérieurs nets	709.6	698.5	695.5	781.0	795.2	747.2	730.3	713.4	669.7	650.0	658.8	685.5	731.3
Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	577.6	526.3	503.4	551.3	549.4	532.5	523.1	513.8	480.0	470.3	489.1	525.8	581.6
Banques	132.0	172.1	192.1	229.6	245.8	214.6	207.1	199.6	189.6	179.6	169.6	159.6	149.6
Avoirs intérieurs nets	510.4	597.5	652.7	666.5	706.2	760.9	808.1	855.3	1,009.1	1,156.4	1,287.5	1,411.6	1,528.6
Crédit intérieur	555.3	707.4	772.6	765.7	767.3	822.1	869.3	916.5	1,070.2	1,217.6	1,348.7	1,472.8	1,589.8
Créances nettes sur l'administration centrale	-79.2	1.3	-8.9	-9.2	40.8	59.5	5.3	31.8	72.9	84.7	80.0	60.6	50.5
Crédit au secteur non public	634.5	706.1	781.5	774.9	726.5	762.6	863.9	884.6	997.3	1,132.9	1,268.7	1,412.2	1,539.3
Autres postes (net)	-44.9	-109.9	-109.9	-99.1	-61.2	-61.2	-61.2	-61.2	-61.2	-61.2	-61.2	-61.2	-61.2
Monnaie au sens large (M2)	1,220.0	1,295.9	1,358.3	1,447.5	1,501.4	1,508.1	1,538.4	1,568.7	1,678.7	1,806.4	1,946.3	2,097.1	2,259.9
Monnaie	356.8	332.2	348.1	347.5	368.3	359.9	366.1	372.2	398.4	428.6	461.8	497.6	536.3
Dépôts bancaires	854.2	954.9	1,001.2	1,090.9	1,124.4	1,139.5	1,163.6	1,187.7	1,271.7	1,369.0	1,475.7	1,590.8	1,714.9
Dépôts sur les comptes chèques postaux	8.9	8.9	9.0	9.1	8.7	8.7	8.7	8.7	8.7	8.7	8.7	8.7	8.7
(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période, sauf indication contraire)													
Avoirs extérieurs nets	3.3	-0.9	-0.2	6.4	1.0	-2.3	-3.5	-4.7	-2.8	-1.2	0.5	1.4	2.2
Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	5.1	-4.2	-1.8	1.9	-0.1	-1.3	-1.9	-2.6	-2.1	-0.6	1.0	1.9	2.7
Banques	-1.8	3.3	1.5	4.4	1.1	-1.0	-1.6	-2.1	-0.6	-0.6	-0.6	-0.5	-0.5
Avoirs intérieurs nets	25.5	7.1	5.0	5.3	2.7	6.5	9.8	13.0	9.8	8.8	7.3	6.4	5.6
Crédit intérieur	24.3	12.5	5.0	4.5	0.1	3.9	7.2	10.4	9.8	8.8	7.3	6.4	5.6
Créances nettes sur l'administration centrale	11.4	6.6	-0.8	-0.8	3.5	4.8	1.0	2.8	2.6	0.7	-0.3	-1.0	-0.5
Crédit au secteur non public	12.9	5.9	5.8	5.3	-3.3	-0.9	6.2	7.6	7.2	8.1	7.5	7.4	6.1
Autres postes (net)	1.3	-5.3	0.0	0.8	2.6	2.6	2.6	2.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Monnaie au sens large (M2)	28.8	6.2	4.8	11.7	3.7	4.2	6.3	8.4	7.0	7.6	7.7	7.8	7.8
Monnaie	12.5	-2.0	1.2	1.2	1.4	0.9	1.3	1.7	1.7	1.8	1.8	1.8	1.8
Dépôts bancaires	16.2	8.2	3.6	10.5	2.3	3.4	5.0	6.7	5.4	5.8	5.9	5.9	5.9
Dépôts sur les comptes chèques postaux	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>													
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large	2.7	2.5	2.8	2.4	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3
Monnaie au sens large en part du PIB	41.1	41.7	41.3	44.6	45.1	45.1	45.1	45.1	45.1	45.1
Crédit au secteur non public (variation en % en glissement annuel)	23.9	11.3	10.7	9.7	-6.2	-1.6	11.5	14.2	12.7	13.6	12.0	11.3	9.0
PIB nominal (en milliards de FCFA, annuel)	2,970.5	3,109.4	3,248.2	3,248.2	3,479.3	3,479.3	3,479.3	3,479.3	3,723.5	4,006.6	4,316.9	4,651.4	5,012.5
Croissance du PIB nominal (variation en pourcentage)	12.6	4.7	4.5	4.5	7.1	7.1	7.1	7.1	7.0	7.6	7.7	7.8	7.8

Sources: BCEAO; et estimations et projections des services du FMI.

Note: ... = non disponible.

Tableau 6. Bénin : Échéancier des décaissements dans le cadre de l'accord au titre de la FCE, 2010–13

Montant	Date disponible	Conditions nécessaires au décaissement
10,62 millions de DTS	28 juin 2010	Décaissé. Le Conseil d'administration a approuvé l'accord triennal le 14 juin 2010.
10,61 millions de DTS	31 décembre 2010	Décaissé. Le Conseil d'administration a conclu la première revue le 16 février 2011.
10,61 millions de DTS	1er juin 2011	Respect des critères de réalisation pour le 31 mars 2011 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la seconde revue de l'accord.
10,61 millions de DTS	1er décembre 2011	Respect des critères de réalisation pour le 30 septembre 2011 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la troisième revue de l'accord.
10,61 millions de DTS	1er juin 2012	Respect des critères de réalisation pour le 31 mars 2012 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la quatrième revue de l'accord.
10,61 millions de DTS	1er décembre 2012	Respect des critères de réalisation pour le 30 septembre 2012 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la cinquième revue de l'accord.
10,61 millions de DTS	1er juin 2013	Respect des critères de réalisation pour le 31 mars 2013 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la sixième revue de l'accord.
74,28 millions de DTS		Montant total.

Source: Fonds monétaire international.

Tableau 7. Bénin : Indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2011–23

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Obligations du FMI sur la base du crédit existant (en millions de DTS)													
Principal	0.2	0.4	0.6	3.9	6.0	8.0	8.8	8.6	5.3	3.2	1.1	0.0	0.0
Frais et intérêts	0.0	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0
Obligations du FMI sur la base des tirages existants et prospectifs (en millions de DTS)													
Principal	0.2	0.4	0.6	3.9	6.0	8.0	11.9	16.0	15.9	13.8	11.7	7.4	3.2
Frais et intérêts ¹	0.1	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1
Total obligations sur la base du crédit existant et prospectif ²													
En millions de DTS	0.2	0.7	0.9	4.2	6.3	8.2	12.2	16.2	16.0	13.9	11.8	7.5	3.2
En milliards de FCFA	0.2	0.5	0.7	3.1	4.7	6.2	9.1	12.1	12.0	10.4	8.8	5.6	2.4
En pourcentage des recettes de l'Etat	0.0	0.1	0.1	0.4	0.5	0.6	0.8	1.0	0.9	0.7	0.6	0.3	0.1
En pourcentage des exportations de biens et de services	0.0	0.1	0.1	0.4	0.6	0.7	0.9	1.1	1.0	0.8	0.6	0.4	0.1
En pourcentage du service de la dette ³	0.3	0.8	1.1	4.7	6.5	8.0	20.6	24.0	22.7	19.1	16.0	10.0	4.2
En pourcentage du PIB	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.0
En pourcentage de la quote-part	0.4	1.1	1.5	6.8	10.2	13.3	19.7	26.2	25.9	22.5	19.0	12.1	5.2
Encours du crédit du FMI ¹													
En millions de DTS	56.4	77.2	97.8	93.9	87.9	79.9	68.0	52.0	36.1	22.3	10.6	3.2	0.0
En milliards de FCFA	41.4	56.7	72.3	69.9	65.8	59.8	50.9	38.9	27.0	16.7	7.9	2.4	0.0
En pourcentage des recettes de l'Etat	6.4	8.0	9.3	8.2	7.1	6.0	4.7	3.3	2.1	1.2	0.5	0.1	0.0
En pourcentage des exportations de biens et de services	6.8	8.6	10.3	9.3	8.1	6.8	5.3	3.6	2.3	1.3	0.6	0.1	0.0
En pourcentage du service de la dette ³	80.0	96.9	122.1	104.0	90.7	78.2	115.2	76.8	51.0	30.6	14.4	4.2	0.0
En pourcentage du PIB	1.2	1.5	1.8	1.6	1.4	1.2	0.9	0.7	0.4	0.2	0.1	0.0	0.0
En pourcentage de la quote-part	91.2	124.7	158.0	151.7	142.0	129.1	109.8	83.9	58.3	36.0	17.1	5.1	0.0
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)													
Décaissements	21.2	21.2	21.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements et rachats	0.2	0.4	0.6	3.9	6.0	8.0	11.9	16.0	15.9	13.8	11.7	7.4	3.2
Pour mémoire :													
PIB nominal (en milliards de FCFA)	3,479.3	3,723.5	4,006.6	4,316.9	4,651.4	5,012.5	5,452.0	5,924.4	6,437.7	6,995.6	7,601.7	8,260.4	8,976.2
Exportations de biens et de services (en milliards de FCFA)	607.5	662.6	703.1	754.9	815.2	875.7	967.6	1,069.2	1,181.5	1,305.5	1,442.6	1,594.1	1,761.5
Recettes de l'Etat (en milliards de FCFA)	650.0	710.0	781.0	852.8	925.1	999.5	1,087.1	1,181.3	1,283.7	1,394.9	1,515.8	1,647.2	1,789.9
Service de la dette (en milliards de FCFA) ³	51.8	58.6	59.3	67.2	72.5	76.5	44.2	50.6	52.9	54.6	55.1	56.3	57.6

Sources: Estimations et projections des services du FMI.

¹ Les projections des frais et des intérêts reflètent une dérogation temporaire des paiements d'intérêts sur les prêts concessionnels en 2010-11.² Les tirages prospectifs supposent le décaissement complet du soutien financier au titre de la FEC conformément à l'échéancier de décaissement d'un nouvel accord FCE approuvé en juin 2010³ Total service de la dette publique, y compris rachats et remboursements du FMI.

Tableau 8. Bénin : Objectif du Millénaire pour le développement, 1990–2015

	1990	1995	2000	2005	2008	2015
	Cible					
Objectif 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim						
Cible Réduire de moitié entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour.						
- Population avec moins de 1 dollar par jour (%)	57.0	47.3	...	28.0
- Population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique (%)	...	29.0	14.6
Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous						
Cible : D'ici à 2015 donner à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires						
- Percentage of cohort reaching grade 5	41.0	60.0	...	87.0	93.0	100.0
- Youth literacy rate (percent age 15–24)	55.0	...	75.0	63.0	...	100.0
	64.0	45.3	53.3	...
Goal 3. Promote gender equality and empower women						
Target: Eliminate gender disparity in primary and secondary education preferably by 2005 and to all levels of education by 2015						
- Ratio of girls to boys in primary school (percent)	51.0	...	69.0	80.0	87.0	100.0
- Ratio of girls to boys in secondary school (percent)	42.0	44.0	46.0	57.0	...	100.0
- Proportion of seats held by women in the national parliament (percent)	3.0	7.0	6.0	7.0	11.0	30.0
Goal 4. Reduce child mortality						
Target: Reduce by two-thirds between 1990 and 2015 the under-five mortality rate and to all levels of education by 2015						
- Under-five mortality rate (per 1,000)	184.0	162.0	144.0	129.0	121.0	65.0
- Infant mortality rate (per 1,000 live births)	111.0	99.0	89.0	81.0	76.0	39.0
- Immunization against measles (percent of children under 12-months)	79.0	65.0	72.0	61.0	61.0	100.0
Goal 5. Improve maternal health						
Target: Reduce by three-quarters, between 1990 and 2015, the maternal mortality ratio						
- Maternal mortality ratio (modeled estimate, per 100,000 live births)	790.0	690.0	560.0	460.0	410.0	125.0
Goal 6. Combat HIV/AIDS, malaria, and other diseases						
Target: Halt by 2015, and begin to reverse, the spread of HIV/AIDS						
- HIV/AIDS prevalence	0.1	0.8	1.3	1.3	1.2	1.9
Target: Halt by 2015, and begin to reverse, the incidence of malaria and other major diseases						
- Incidence of tuberculosis (per 100,000)	77.0	80.0	85.0	89.0	92.0	...
Goal 7. Ensure environmental sustainability						
Target: Halve by 2015 proportion of people without access to safe drinking water						
- Access to improved water source (percent of population)	56.0	61.0	66.0	72.0	75.0	100.0
Goal 8. Develop a global partnership for development						
Target: In cooperation with the private sector, make available benefits of new technologies, especially information and communications						
- Mobile cellular subscriptions (per 100 people)	0.0	0.0	1.0	8.0	40.0	...

Sources: Beninese authorities and World Bank estimates and projections.

APPENDICE I – LETTRE D’INTENTION

Le 16 août, 2011

Madame Christine LAGARDE
Directrice Générale
Fonds monétaire international
Washington, DC 20431, USA

Madame la Directrice Générale,

1. Le Gouvernement du Bénin continue d’exécuter son programme économique et financier au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC) afin d’atteindre ses objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté. Nous avons l’honneur de saisir l’opportunité de la seconde revue pour faire le point sur la mise en œuvre du programme à fin mars 2011 et pour définir les politiques et réformes que nous comptons mettre en œuvre en 2011-12.

2. Nous avons respecté tous les critères de performance quantitatifs à fin mars 2011, malgré les inondations exceptionnelles de 2010. Cependant, le critère continu sur la concessionnalité de la dette extérieure n’a pas pu être respecté à cause de deux emprunts légèrement non concessionnels. Le cadrage macroéconomique se poursuit sans changement majeur et le Gouvernement réaffirme sa détermination à mettre en œuvre les politiques et réformes décrites dans le présent document. Dans ce contexte, nous sollicitons une dérogation pour le non-respect du critère de concessionnalité de la dette extérieure, la conclusion de la deuxième revue au titre de la FEC et le déboursement de la troisième tranche de la FEC d’un montant de 10,61 millions de DTS.

I. Évolution économique récente et mise en œuvre du programme en 2010 et au premier trimestre 2011

A. Évolution économique récente et perspectives

3. La croissance du PIB réel a été de 2,6% en 2010, en dessous de l’objectif de 3,2%, et en léger recul par rapport à son niveau de l’année précédente (2,7%). Ce niveau plus faible que prévu de l’activité économique a été principalement dû à un ralentissement de la demande intérieure, notamment la baisse de l’investissement public. L’activité économique devrait reprendre en 2011, avec un taux de croissance du PIB réel projeté à 3,8%, portée par la reprise dans l’agriculture après les inondations de 2010, les travaux publics et un raffermissement dans les secteurs du commerce et du transport.

4. Les inondations en 2010 ont endommagé des infrastructures, dévasté des cultures de rente et vivrières et ont durement affecté l'agriculture, le commerce et le secteur informel. La remise en état des infrastructures et les opérations de prévention à moyen terme contre de nouvelles inondations devraient permettre à ces secteurs de retrouver leur importante contribution à la croissance. Le gouvernement a obtenu de la Banque Mondiale un crédit de 50 millions de dollars (environ 0,6% du PIB) pour appuyer la mise en œuvre du PUGEMU (Projet d'Urgence de Gestion Environnementale en Milieu Urbain). Ce projet est destiné à améliorer les infrastructures, atténuer les atteintes à l'environnement causées par les inondations dans la ville de Cotonou et aider le Bénin à mieux se préparer à faire face aux inondations futures. Le complément au Crédit de Soutien à la Réduction de la Pauvreté (CSR 6) attendu de la Banque Mondiale devrait également aider à répondre aux besoins budgétaires accrus résultant des inondations.

5. L'inflation est restée maîtrisée en 2010, se situant à 2,1% en moyenne, bien en dessous du plafond de 3% du critère de convergence de l'UEMOA (Union Économique et Monétaire Ouest Africaine). L'inflation pourrait s'orienter à la hausse au cours de l'année 2011, mais resterait en dessous du critère de convergence de l'UEMOA.

6. Le déficit courant de la balance des paiements extérieurs (hors dons) en 2010 s'est amélioré d'environ 3,4 points de pourcentage du PIB, par rapport à 2009, en raison d'un accroissement des exportations non-traditionnelles et d'un rebond des transferts des migrants et parce que l'augmentation du coût des importations des produits pétroliers a plus que compensé la baisse des importations des biens intermédiaires. Cette évolution s'est accompagnée d'une amélioration de la balance du compte financier en 2010. Le déficit courant de la balance des paiements (hors dons) se creuserait de 1,1 point de pourcentage du PIB en 2011 à la suite d'une reprise des investissements.

7. La masse monétaire s'est accrue de 11,7% en 2010, tirée par les avoirs extérieurs des banques et les crédits au secteur privé. Elle a crû au premier trimestre 2011 de 3,7%, l'accroissement du crédit au Gouvernement ayant plus que compensé la baisse du crédit au secteur privé résultant de la morosité de la période pré-électorale. Cette progression de la masse monétaire devrait se poursuivre tout au long de l'année, tirée par une augmentation des crédits au secteur privé en liaison avec la reprise attendue de l'activité économique.

8. Dix banques sur treize se sont conformées à la décision du Conseil des Ministres de l'UEMOA concernant l'augmentation des fonds propres. Nous prendrons les dispositions nécessaires pour que l'ensemble des banques respecte cette prescription. L'une des trois banques dont les fonds propres ne sont pas conformes à la décision du Conseil des Ministres de l'UEMOA est sous administration provisoire et les autorités explorent des alternatives quant à son devenir. Un projet de loi conférant à la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) un pouvoir légal de supervision et d'intervention auprès des systèmes

financiers décentralisés ayant un encours de dépôts ou de crédits supérieur à 2 milliards de FCFA (environ 4 millions de dollars) a été soumise à l'Assemblée nationale.

B. Exécution budgétaire

9. Des mesures d'assainissement des finances publiques ont été mises en œuvre pendant la deuxième moitié de 2010, malgré la faiblesse de l'activité économique. Toutefois, la performance au niveau des recettes a été en deçà des objectifs à fin 2010. Afin de maintenir l'équilibre des finances publiques, le Gouvernement a dû contenir les dépenses à un niveau inférieur aux projections du programme. Le repère relatif au solde primaire de base a ainsi été largement satisfait. Cependant, le financement intérieur net a légèrement excédé l'objectif du programme. Le déficit budgétaire global, base caisse et hors dons, s'est amélioré, passant de 9,3% en 2009 à 3,3% en 2010. Ce déficit a été financé par des appuis budgétaires extérieurs concessionnels et des émissions de bons du Trésor.

10. Le renforcement des finances publiques s'est poursuivi au cours du premier trimestre 2011. La performance des recettes et des dépenses a globalement été conforme aux objectifs du programme et le déficit budgétaire s'est amélioré davantage. Les recettes totales ont atteint 137,7 milliards de FCFA, soit 4,0% du PIB, contre un objectif de 136,6 milliards de FCFA. Les dépenses ont été exécutées à hauteur de 163,0 milliards de FCFA, soit 4,7% du PIB, largement en dessous de l'objectif de 212,4 milliards de FCFA.

11. Les recettes douanières à fin mars se sont élevées à 63,3 milliards de FCFA, soit 1,8% du PIB, respectant l'objectif du programme (63,1 milliards de FCFA). Le ralentissement du rythme des importations et des activités au Port de Cotonou en relation avec les élections au Bénin, au Niger et au Nigéria, et le maintien de la valeur en douane des produits pétroliers ont eu un impact négatif sur les recettes douanières au premier semestre 2011. Cependant, l'objectif de fin décembre 2011 (304,0 milliards de FCFA, soit 8,7% du PIB) reste réalisable au regard des mesures que nous comptons mettre en œuvre (voir ci dessous).

12. Les recettes d'impôts se sont établies à 63,6 milliards de FCFA (1,8% du PIB) au premier trimestre 2011, excédant ainsi l'objectif du programme. Cette performance reflète le bon niveau de recouvrement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et des impôts sur la propriété, grâce aux contrôles renforcés instaurés par l'administration fiscale. Le renforcement des contrôles et la généralisation de l'Identifiant fiscal unique (IFU) aux gros opérateurs économiques vont continuer de contribuer à l'augmentation du niveau des recettes intérieures en 2011, afin d'atteindre l'objectif de fin d'année de 274,0 milliards de FCFA, soit 7,9% du PIB.

13. Les recettes non fiscales ont été en deçà des objectifs à fin mars, se situant à 10,8 milliards FCFA (0,3% du PIB) contre un montant prévu de 13,4 milliards de FCFA. Cet écart, lié au retard dans le recouvrement des redevances de téléphonie mobile, n'est pas de

nature à remettre en question l'objectif de fin d'année de 72,0 milliards de FCFA (2,1% du PIB).

14. Le ralentissement dans l'exécution des dépenses en période pré-électorale nous a permis de les maintenir à un niveau largement en dessous de l'objectif du programme au premier trimestre 2011. Les dépenses totales et prêts nets se sont ainsi établies à 166,2 milliards de FCFA, soit 4,8% du PIB, contre un objectif de 212,4 milliards de FCFA. Toutes les dépenses primaires sont restées en deçà de leurs limites, excepté les dépenses de transfert qui ont légèrement dépassé leur objectif.

15. Le repère indicatif sur les dépenses sociales prioritaires à fin mars n'a pas pu être respecté. En effet, seulement 36,2 milliards de FCFA ont été ordonnancés, soit environ 80% de l'enveloppe prévue. Ce retard s'explique par le ralentissement des services publics durant la période électorale. Le Gouvernement s'engage à faire de ces dépenses une priorité afin d'atteindre l'objectif de 132,6 milliards de FCFA à fin décembre 2011.

16. En somme, tous les critères de performance quantitatifs ont été satisfaits à fin mars 2011. Le critère relatif au déficit primaire de base a été respecté avec une marge confortable à fin mars 2011 (une réalisation de 15,1 milliards de FCFA contre un objectif de 46,4 milliards de FCFA). Le critère relatif au financement intérieur net a également été respecté, malgré le report du décaissement de l'assistance de la Banque Mondiale d'un montant de 11 milliards de FCFA au deuxième semestre. De même, le déficit budgétaire global (base caisse, hors dons) s'est établi à 43,2 milliards de FCFA au premier trimestre 2011, équivalant à 1,2% du PIB, bien en deçà de l'objectif de 99,2 milliards de FCFA. Cette performance témoigne de la prudence observée dans l'exécution du programme budgétaire en période pré-électorale. Le déficit global a été financé par le décaissement de la deuxième tranche au titre de la FEC et par des prélèvements sur les dépôts de l'État auprès du système bancaire.

17. Depuis fin mars 2011, nous avons contracté deux emprunts extérieurs légèrement non-concessionnels (d'un montant total d'environ 0.6 % du PIB) avec une échéance supérieure à un an, pour le développement des infrastructures dont la rentabilité économique avait été jugée positive. Nous avons cru par erreur que ces emprunts, intégrés dans des montages financiers, pouvaient être considérés comme étant concessionnels. Des dispositions ont été prises pour que les services du FMI soient consultés tôt dans les processus de négociation afin d'éviter de telles erreurs dans le futur. Nous sollicitons que le plafond zéro relatif aux emprunts non-concessionnels à échéance d'un an ou plus et ayant un élément don d'au moins 20% soit révisé à la hausse tel que spécifié dans le Protocole d'accord technique (PAT). Nous sommes en cours de négociation avec des fonds de développement internationaux pour un emprunt d'un montant relativement modeste et légèrement non-concessionnel pour la construction d'une route, projet conforme à notre stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté qui accorde une priorité importante au

développement des infrastructures. Si ce nouveau plafond est atteint, nous en discuterions au cours des revues futures.

C. Mise en œuvre des réformes structurelles

18. Les réformes engagées en 2010-11 ont accusé quelques légers retards mais devraient aboutir, pour la plupart, dans les mois à venir :

- l'audit du système informatique de la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID) et l'adoption d'un schéma directeur du système d'information ont été achevés dans les délais prévus dans le programme (repère pour fin juin 2011) ;
- la fédération de tous les agents des douanes et du Port de Cotonou au sein d'un guichet unique a été achevée à la fin du mois de juin 2011 comme prévu ; les tests pour le volet import sont en cours et le volet export est en cours de finalisation ;
- l'extension de SYDONIA ++ à douze unités douanières se poursuit pour les dix unités restantes ; les prestataires ont connu des problèmes de blocage de certaines commandes en Côte d'Ivoire et les travaux devront s'achever avec un léger retard (fin août au lieu du repère de fin juin 2011) ;
- le développement d'un système informatique complet et intégré à la DGID est en cours avec assistance de l'Agence canadienne de développement international et est prévu à commencer en octobre 2011 (repère pour fin juin 2011), mais la finalisation pourrait prendre jusqu'à trois ans ;
- la modernisation du système informatique des douanes, déjà effective pour six unités principales, est en cours pour les autres unités, et sera achevée à fin août 2011, soit avec un léger retard par rapport au repère de fin juin 2011, à cause du blocage des commandes d'un prestataire en Côte d'Ivoire ;
- la généralisation de l'IFU aux gros opérateurs est déjà effective ; son extension aux opérateurs du secteur informel est en cours ; cette extension bénéficie de l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD) et sera achevée avant fin décembre 2011 comme prévu ;
- la stratégie de réforme de la fonction publique a dû être reportée (repère de fin juin 2011) parce que les travaux préparatoires devront être terminés au préalable (voir paragraphe 27) ;

- l'adoption par décision du Conseil des Ministres d'un cadre réglementaire du secteur de l'énergie et la mise en place d'une autorité de régulation et d'un système de tarification se poursuit avec l'appui de l'Agence Française de Développement. Cette mesure accuse cependant un léger retard (repère pour fin juin) et sera complétée à fin août 2011 ;
- le projet de loi régissant les pensions, basé sur le rapport final de l'audit actuariel du Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB), est en cours de finalisation et sera transmis à l'Assemblée nationale avant fin décembre 2011 comme prévu ;
- le processus d'ouverture du capital de Bénin Télécoms au secteur privé n'a pas abouti à cause de l'insuffisance de l'offre financière proposée par l'adjudicataire provisoire ; une nouvelle stratégie sectorielle, bénéficiant de l'appui de la Banque Mondiale, est en cours d'élaboration ;
- la mise en concession du réseau des chemins de fer Bénin-Niger a accusé du retard en raison des élections au Niger.

II. Politiques économiques, financières et structurelles pour le reste de 2011 et pour 2012

19. Le Gouvernement va continuer d'exécuter son programme économique et financier de manière à atteindre ses objectifs de stabilité macroéconomique et de développement durable.

A. Cadre macroéconomique

20. La politique économique du Gouvernement vise à consolider le retour de l'économie vers une croissance forte et durable, portée par le secteur privé. Ce choix nécessitera une consolidation du cadre macroéconomique et un renforcement des mesures structurelles. Ainsi, le taux de croissance en 2012 devrait progresser à 4,3%. Ce regain d'activité résulterait entre autres du développement agricole et de l'augmentation de la capacité du Port de Cotonou et du renforcement de sa compétitivité.

21. Nous maintiendrons des politiques fiscale et monétaire prudentes pour que l'inflation moyenne en 2012 ne dépasse pas le critère de convergence de 3%. Le crédit au secteur privé augmentera au vue de la réduction du crédit au Gouvernement. Le déficit du compte courant extérieur en 2012, hors dons, devrait rester pratiquement au même niveau qu'en 2011.

B. Politique budgétaire

22. Pour le reste de 2011, le Gouvernement s'engage à contenir le déficit primaire de base à fin 2011 dans les limites du programme (17,6 milliards de FCFA, soit 0,5 % du PIB). Pour cela, il entend rattraper la contre performance au titre des recettes douanières enregistrées à fin mai 2011, grâce principalement : (i) à la reprise des importations à la suite d'une période électorale morose ; (ii) la mise en place du guichet unique du Port de Cotonou et (iii) le programme de vérification des importations de nouvelle génération.

23. Le Gouvernement est engagé dans des discussions avec les syndicats au sujet des traitements salariaux dans le contexte de sa politique de concertation, mais s'engage à contenir la masse salariale en 2011 dans les limites de l'enveloppe de 270 milliards de FCFA prévue dans le budget.

24. Le Gouvernement élaborera un budget pour 2012 qui préservera la soutenabilité des finances publiques. Les recettes totales devraient atteindre 19,1% du PIB, tandis que les dépenses totales s'établiraient à 22,7% du PIB. Le solde primaire de base serait légèrement positif à 0,2% du PIB.

25. Les recettes douanières devraient croître de 10% pour s'établir à 334,5 milliards de FCFA en 2012, grâce entre autres à : (i) la mise en service du Guichet Unique au Port de Cotonou et l'expansion de sa capacité ; (ii) la mise en œuvre effective du programme de vérification des importations de nouvelle génération qui vérifie les marchandises en transit et lutte contre la fraude à travers le suivi électronique du transit, (iii) l'acquisition et la mise en service des scanners au port ; (iv) l'avantage procuré par l'extension de SYDONIA++ à toutes les unités douanières et leur interconnexion à la DGDDI ; et (v) le renforcement de la lutte contre la fraude. Les recettes d'impôts devraient aussi progresser de 8,7% pour atteindre 297,7 milliards de FCFA, soutenues par plusieurs mesures dont la généralisation de l'IFU à tous les contribuables. Quant aux recettes non fiscales, elles devraient atteindre 77,8 milliards de FCFA, un niveau comparable à celui de l'année précédente.

26. Les dépenses totales et prêts nets devraient atteindre 843,9 milliards de FCFA (22,7 % du PIB) en 2012, correspondant à une progression de 5,8 % par rapport à 2011. La répartition des dépenses par rapport au PIB resterait largement inchangée par rapport à 2011. Nous comptons limiter l'enveloppe salariale au montant de 279 milliards de FCFA prévu pour 2012 dans le cadre du programme.

C. Réformes structurelles

27. Notre programme économique et financier sera soutenu par des mesures structurelles additionnelles pour la période 2011-12. Il s'agit notamment :

- de la soumission à la Cour Suprême du projet de Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF), au plus tard le 31 décembre 2011 ;
- de la finalisation de deux études (portant sur le système de rémunération des agents de l'Etat et sur la réforme de la fonction publique) et l'élaboration des cahiers de charge et du document projet du Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines (SIGRH), au plus tard le 31 décembre 2011; l'audit organisationnel et institutionnel du ministère en charge de la Fonction Publique est également en cours ; ces éléments constitueront des intrants importants dans la formulation d'une stratégie de réforme de la fonction publique ;
- de la soumission à la Chambre des Comptes des comptes de gestion 2010, au plus tard le 31 décembre 2011 ;
- de la mise sur pied d'une brigade mixte Douanes-Impôts, au plus tard le 31 décembre 2011 ;
- de l'opérationnalisation du module du transit informatisé de SYDONIA++ entre le Port de Cotonou et tous les postes frontaliers terrestres, au plus tard le 31 mars 2012 ;
- d'une revue détaillée de toutes les exonérations fiscales et douanières existantes en vue de les rationaliser ; les résultats de cette revue seront présentés en Conseil des Ministres au plus tard le 30 juin 2012 ;
- de la mise en place effective du Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines (SIGRH), au plus tard le 31 décembre 2012.⁹

III. Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté

28. En vue de poursuivre les efforts de réduction de la pauvreté, le Gouvernement a élaboré une nouvelle Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP III) qui couvre la période 2011-15. Cette stratégie découle d'un vaste processus participatif ayant associé l'administration publique, les opérateurs économiques et la société civile, de la phase d'élaboration à la phase de validation. Sa mise en œuvre se fait sur la base du Programme d'Actions Prioritaires (PAP). La stratégie vise à améliorer les conditions de vie des populations et atteindre les OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement), en

⁹ Les autorités s'engagent à chercher, dans la mesure du possible, des financements extérieurs concessionnels pour la réalisation de ce projet.

particulier dans les secteurs de la santé, de l'enseignement primaire, de l'eau et de l'assainissement. Le cadre macroéconomique de la SCRP III a retenu deux scénarios : un scénario basé sur le cadre macroéconomique soutenu par la FEC et un deuxième scénario qui serait mis en œuvre au cas où des ressources supplémentaires deviendraient disponibles. Ce dernier scénario permettrait d'accélérer la croissance du PIB réel à 7,5% à moyen terme et de faire des progrès importants vers l'atteinte des OMD dans les secteurs clés.

IV. Conclusion

29. Le Gouvernement est convaincu que les mesures et les politiques décrites dans cette lettre sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme et réaffirme son engagement à prendre toutes les mesures complémentaires nécessaires pour atteindre ces objectifs. Pour cette raison, il sollicite une dérogation pour le non-respect du critère de concessionnalité de la dette extérieure, la conclusion de la deuxième revue de l'accord FEC et le décaissement correspondant. La quatrième revue du programme sera achevée avant fin septembre 2012, sur la base du respect des critères de performance au 31 mars 2012.

30. Le suivi du programme reposera sur les critères de performance et repères quantitatifs et structurels définis dans les Tableaux 1 et 2 annexés à la présente lettre d'intention. Pour faciliter le suivi du programme, le Gouvernement communiquera régulièrement toutes les informations nécessaires aux services du FMI, telles qu'indiquées dans le PAT, ou toute autre information complémentaire qu'il jugera nécessaire ou que les services du FMI solliciteront.

31. Le Gouvernement consultera le FMI à sa propre initiative ou à l'initiative de la Directrice Générale avant l'adoption de toute mesure supplémentaire ou de toute modification des mesures envisagées dans cette lettre pour atteindre les objectifs du programme. Le Gouvernement autorise le FMI à publier le rapport de ses services relatifs aux discussions de la deuxième revue du programme ainsi que la présente lettre d'intention.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice Générale, en l'assurance de ma considération distinguée.

/s/

Adidjatou A. Mathys

Ministre de l'Économie et des Finances

Tableau 1. Bénin: Critères de Réalisation Quantitatifs et Objectifs Indicatifs pour la Période 2010–12
(En milliards de francs CFA)

	31 déc. 2010		31 mars 2011			30 juin 2011	30 septembre 2011	31 décembre 2011	31 mars 2012	
	Objectifs indicatifs		Critères de réalisation			Objectifs indicatifs	Critères de réalisation	Objectifs indicatifs	Critères de réalisation	
	Prél.	Rév.	Prog.	Prog. Ajusté ¹	Est. Prél.	Proj.	Prog.	Proj.	Prog.	
A. Critères de réalisation quantitatifs ²										
Financement intérieur net de l'État (plafond) ^{3 4}	0.2		69.9	74.9	32.3	Réalisé	72.1	79.7	57.3	48.7
Solde primaire de base (dons exclus) (plancher)	15.1		-46.4	-46.4	-15.1	Réalisé	-36.5	-48.5	-17.6	-20.5
<i>Pour mémoire</i> : Aide budgétaire ⁵	52.2		11.0	11.0	0.0		11.0	23.0	33.8	0.0
B. Critères de réalisation quantitatifs continus (plafonds)										
Accumulation d'arriérés de paiement extérieurs	0.0		0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette extérieure non concessionnelle contractée ou avalisée par l'État avec une durée inférieure ou égale à un an ⁶	0.0		0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette extérieure non concessionnelle contractée ou avalisée par l'État avec une durée supérieure à un an ⁶	0.0		0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	25.0	25.0	25.0
Accumulation d'arriérés de paiement intérieurs	0.0		0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	0.0
C. Objectifs indicatifs ²										
Recettes totales (plancher)	603.0		136.6	136.6	137.7	Réalisé	295.0	464.2	650.1	148.3
Ordres de paiement en dehors de la chaîne des dépenses (plafond) ⁷	8.6		2.5	2.5	1.3	Réalisé	4.6	7.5	10.6	2.5
Dépenses sociales prioritaires (plancher)	...		45.3	45.3	36.2	Non réalisé	77.6	117.3	132.6	46.0

Sources: Autorités béninoises; et estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Le critère de performance sur le financement intérieur net de l'Etat est ajusté automatiquement comme indiqué dans la note 3 ci-dessous (en accord avec le paragraphe 8 du Protocol d'Accord Technique).

² Les critères de performance et objectifs indicatifs sont cumulatifs depuis le début de l'année calendaire.

³ Si le montant de l'assistance budgétaire décaissée net des obligations de service de la dette extérieure est inférieur aux prévisions du programme, le plafond sur le financement intérieur net sera ajusté *pro tanto*, dans des limites qui sont indiquées dans le Protocol d'Accord Technique (paragraphe 8).

⁴ Si le montant de l'assistance budgétaire décaissée net des obligations de service de la dette extérieure est supérieure au montant projeté de plus de 5 milliards de francs CFA, le plafond sera ajusté à la baisse par le décaissement en excès de 5 milliards de francs CFA, à moins qu'il soit utilisé pour résorber les arriérés intérieurs.

⁵ Décaissements bruts, non ajustés pour les obligations de service de la dette.

⁶ La dette est considérée non concessionnelle si la différence entre la valeur actualisée (VA) de la dette et sa valeur nominale, en pourcentage de la valeur nominale de la dette, est inférieure à 35 %. Le plafond pour ce critère de performance continu sera ajusté à la hausse avec effet à compter de la deuxième revue.

⁷ Stock d'ordres de paiements émis à partir du début de l'année et pas encore régularisés à chaque date d'évaluation.

Tableau 2 Bénin: Repères Structurels pour 2010-12

Mesure	Date initiale/ date révisée	Objectif	État d'avancement
Mesures mises en œuvre			
(i) L'adoption d'un schéma directeur informatique de la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID), après un audit, afin de généraliser l'identifiant fiscal unique (IFU). (ii) La modernisation du système informatique de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI).	30 juin, 2011	Contenir la baisse des recettes en améliorant les performances des administrations fiscale et douanière.	Mise en œuvre.
La mise en œuvre de l'intégration et de la fédération de tous les agents des douanes et du Port de Cotonou au sein d'un guichet unique.	30 juin, 2011	Contenir la baisse des recettes en améliorant les performances des administrations fiscale et douanière.	Mise en œuvre.
Mesures à mettre en œuvre			
L'extension du système informatique SYDONIA++ à douze unités frontalières additionnelles des douanes.	31 décembre 2010/ 31 août 2011	Améliorer le recouvrement des recettes douanières afin d'étendre l'espace budgétaire pour les investissements en infrastructures et les mesures de réduction de la pauvreté.	En retard. L'extension à deux unités frontalières additionnelles a déjà été effectuée à fin octobre 2010. L'extension aux unités restantes sera achevée avant fin août 2011.
Début du développement d'un système informatique complet et intégré à la DGID.	31 décembre 2010/ 31 décembre 2013	Contenir la baisse des recettes en améliorant les performances des administrations fiscale et douanière.	En retard. En cours avec l'assistance de l'Agence canadienne de développement international et est prévu à commencer en octobre 2011, mais son développement pourrait prendre jusqu'à trois ans.
Extension du système informatique de la DGDDI à tous les services.	31 décembre 2010/ 31 août 2011	Contenir la baisse des recettes en améliorant les performances des administrations fiscale et douanière.	En retard. L'extension à tous les services sera achevée avant fin août 2011.
La généralisation de l'IFU à tous les contribuables et à tous les services des administrations fiscale et douanière.	31 décembre 2010/ 31 décembre 2011	Contenir la baisse des recettes en améliorant les performances des administrations fiscale et douanière.	En retard. La généralisation est déjà effective pour les gros opérateurs. La généralisation aux petits opérateurs avec l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAFD) prendra effet en décembre 2011.
La généralisation du recours systématique par la DGDDI à l'IFU et l'arrêt de l'utilisation de numéros non spécifiques au niveau du système SYDONIA++ (de 0000000000000 à 2999999999949).	31 décembre 2010/ 31 décembre 2011	Contenir la baisse des recettes en améliorant les performances des administrations fiscale et douanière.	En retard. L'utilisation de numéros non-spécifiques (de 0000000000000 à 2999999999949) a déjà été abolie, mais la suppression de tous les numéros non-spécifiques au niveau du système SYDONIA++ sera achevée à fin décembre 2011.
L'adoption par décision du Conseil des ministres d'une stratégie pour la réforme de la fonction publique. ¹	30 juin, 2011/ À déterminer	Limiter l'expansion de la masse salariale et maintenir l'espace budgétaire pour les investissements et les dépenses prioritaires sociales.	En retard. Cet effort se poursuit avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Deux études préliminaires, l'une sur le système de rémunération et l'autre sur l'état des lieux sur les réformes dans ce domaine, sont en cours et seront disponibles à la fin du mois de décembre 2011 (voir ci-dessous).
L'adoption par décision du Conseil des ministres d'un cadre réglementaire régissant le secteur de l'énergie qui consacrera l'ouverture de la distribution électrique aux opérateurs privés. La mise en place d'une autorité de régulation et d'un système qui garantira la transparence dans le mécanisme de détermination des tarifs de l'électricité.	30 juin 2011/ 31 août 2011	Maintenir la rentabilité financière de la Société béninoise d'énergie électrique (SBEE).	En retard. Cet effort se poursuit avec l'appui de l'Agence française de développement et sera achevé à fin août 2011.
La présentation à l'Assemblée nationale d'un projet de loi régissant les pensions basé sur le rapport final de l'audit actuariel du Fonds national des retraites du Bénin (FNRB).	31 décembre 2011	Contenir l'impact du déficit du FNRB sur les finances publiques par le renforcement de sa viabilité financière.	En cours.
Mesures nouvelles agréées lors de la deuxième revue			
Soumettre à la Cour Suprême un projet de Loi Organique de la Loi des Finances (LOLF).	31 décembre 2011	Assurer la transparence dans la gestion de l'Etat.	
Finaliser les études pour l'élaboration des cahiers de charge et du document projet du Système intégré de gestion des ressources humaines (SIGRH).	31 décembre 2011	Assurer une meilleure gestion de la compensation du personnel de l'Etat.	
Produire et transmettre à la Chambre des comptes, les comptes de gestion pour 2010.	31 décembre 2011	Améliorer la transparence dans la gestion de l'Etat.	
Mettre sur pied une brigade mixte Douanes-Impôts.	31 décembre 2011	Améliorer la mobilisation des recettes fiscales.	
Rendre opérationnel le module du transit informatisé de SYDONIA++ entre le Port de Cotonou et tous les postes frontaliers terrestres.	31 mars 2012	Améliorer la mobilisation des recettes fiscales.	
Soumettre au Conseil des ministres les résultats préliminaires d'une étude détaillée de tous les régimes d'exonération existants en vue de rationaliser les exonérations fiscales et douanières.	30 juin 2012	Accroître l'efficacité et la transparence des finances publiques, élargir l'assiette fiscale.	
Mettre en place le SIGRH.	31 décembre 2012	Assurer une meilleure gestion de la compensation du personnel de l'Etat.	

¹ Avant l'adoption d'une stratégie de réforme de la fonction publique, deux études et la mise en place du SIGRH doivent être accomplis; le repère initial pour fin juin a été reporté.

APPENDICE I – ANNEXE I

PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

Le 16 août 2011

1. Le présent protocole d'accord technique (le « protocole d'accord ») définit les critères de réalisation et les repères quantitatifs, et les repères structurels du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) avec la République du Bénin. Il fixe également la périodicité et les délais maxima de communication des données nécessaires aux services du Fonds monétaire international (FMI) pour le suivi du programme.

I. DEFINITIONS

2. Sauf indication contraire, «l'État» est défini comme l'administration centrale de la République du Bénin et n'inclut pas les démembrements politiques (comme les collectivités locales), la Banque centrale, ni toute autre entité publique ou appartenant à l'État dotée de la personnalité juridique et n'entrant pas dans le champ du Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

3. Les définitions de la «dette» et des «emprunts concessionnels» retenues pour les besoins de ce protocole d'accord sont spécifiées au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI n° 6230-(79/140), telle qu'ultérieurement amendée, y compris par la décision du Conseil d'administration n° 14416-(09/91), entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2009:

(a) Pour les besoins de ce protocole d'accord, la dette s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêt. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment:

i) des prêts, c'est-à-dire des avances de fonds effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalant à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs

donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);

ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la prestation du service;

iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés;

iv) les bons et titres du Trésor libellés en francs CFA (Communauté financière africaine), émis sur le marché régional de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), qui sont comptabilisés dans la dette publique aux fins du présent protocole.

Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à la création de dette.

- (b) Un prêt est réputé concessionnel si, à la date d'entrée en vigueur du contrat, le ratio entre la valeur actualisée du prêt calculée sur la base des taux d'intérêt de référence, d'une part, et la valeur nominale du prêt, d'autre part, représente moins de 65 % (soit un élément de libéralité d'au moins 35 % de sa valeur nominale). La valeur actualisée du prêt est calculée par décompte des paiements à échoir au titre des intérêts et du principal, sur la base des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) établis par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le taux d'intérêt de référence à 10 ans publié par l'OCDE est celui qui sert dans le cas des prêts à échéance supérieure à 15 ans, tandis que le TICR moyen sur six mois s'applique aux prêts à échéance plus courte. A ces deux taux de référence (pour dix ans et six mois) doit être ajoutée la marge pour les périodes de remboursement différentes, comme établie par l'OCDE (0,75 % pour les périodes de remboursement inférieures à 15 ans; 1 % pour les périodes de remboursement de 15 à 19 ans; 1,15 %

pour les périodes de remboursement de 20 à 29 ans; et 1,25 % pour les périodes de remboursement de 30 ans ou plus).

- (c) La « dette intérieure » est définie comme une dette libellée en francs CFA; la « dette extérieure » est définie comme une dette libellée en une autre monnaie que le franc CFA.

II. CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

A. Plafond afférent au financement intérieur net de l'État

Définitions

4. Le financement intérieur net de l'État est défini comme la somme i) du crédit bancaire net à l'État, défini ci-dessous; et ii) du financement non bancaire net de l'État, y compris le produit de la vente des avoirs de l'État, incluant des ressources provenant de cession de parts d'entreprises publiques, à savoir des privatisations, les bons du Trésor et autre dette titrisée émis par l'État sur le marché financier régional de l'UEMOA et libellés en francs CFA, ainsi que tout crédit par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à l'État, y compris tout tirage associé à la contrepartie en francs CFA de l'allocation des Droits de tirage spéciaux (DTS).

5. Le crédit bancaire net à l'État est défini comme le solde des dettes et des créances de l'État vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales locales. Le champ du crédit net à l'État est celui utilisé par la BCEAO et est conforme à la pratique générale du FMI en la matière. Il implique une définition de l'État plus large que celle qui figure au paragraphe 2. Les créances de l'État comprennent l'encaisse en francs CFA, les comptes chèques postaux, les obligations cautionnées, ainsi que l'ensemble des dépôts auprès de la BCEAO et des banques commerciales des organismes publics, à l'exception des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) et des sociétés d'État, qui sont exclues de ce calcul. Les dettes de l'État envers le système bancaire couvrent l'ensemble des dettes vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales locales, y compris les bons du Trésor et autre dette titrisée.

6. Les données considérées comme valables au titre du programme seront les chiffres du crédit bancaire net à l'État et du montant net des obligations et bons du Trésor libellés en francs CFA émis sur le marché financier régional de l'UEMOA, établis par la BCEAO, ainsi que les chiffres du financement non bancaire, établis par le Trésor béninois.

7. L'aide budgétaire extérieure *brute* est définie comme incluant les dons, les prêts et les opérations d'allègement de la dette (hors dons et prêts liés aux projets, utilisation des

ressources du FMI et allégement de la dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM)). L'aide budgétaire extérieure *nette* est définie comme la différence entre l'aide budgétaire extérieure brute et la somme des obligations de service de toute la dette extérieure (paiement d'intérêts et amortissements sur tous les prêts extérieurs, y compris les paiements d'intérêts et autres charges au FMI et sur les prêts liés aux projets, mais à l'exception des obligations de remboursement envers le FMI) et de tous les paiements d'arriérés extérieurs.

Ajustements

8. Le plafond du financement intérieur net (FIN) de l'État sera ajusté si les décaissements nets d'aide budgétaire extérieure sont supérieurs ou inférieurs aux prévisions du programme indiquées au paragraphe 9:

- Si, à la fin d'un trimestre, l'aide budgétaire extérieure nette dépasse le montant total programmé (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) de plus de 5 milliards de francs CFA, le plafond du FIN sera abaissé d'un montant égal à cet excédent, diminué de 5 milliards de CFA. Cependant, si l'excédent est affecté en tout ou en partie au règlement d'arriérés intérieurs au delà de l'objectif correspondant du programme indiqué au paragraphe 9, le plafond du FIN sera abaissé d'un montant égal à l'excédent de l'aide budgétaire extérieure nette par rapport aux prévisions du programme, moins la somme de (a) 5 milliards de francs CFA et (b) l'excédent du remboursement des arriérés intérieurs par rapport aux prévisions du programme.
- Si, à la fin d'un trimestre, l'aide budgétaire extérieure nette est inférieure au montant programmé (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année), le plafond du FIN sera relevé à hauteur du moins-perçu dans les limites suivantes: le relèvement ne peut pas dépasser 10 milliards de francs CFA à fin juin 2011; 20 milliards de francs CFA à fin septembre 2011; 35 milliards de francs CFA à fin décembre 2011; et 5 milliards de francs CFA à fin mars 2012.

9. Aux fins du calcul de l'ajustement du plafond du FIN, les montants suivants sont prévus dans le programme:

- Les montants d'assistance budgétaire extérieure brute (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) prévus dans le programme sont les suivants: 11,0 milliards de francs CFA à fin juin 2011; 23,0 milliards de francs CFA à fin septembre 2011; 33,8 milliards de francs CFA à fin décembre 2011; et 0 milliard de francs CFA à fin mars 2012.

- Les montants des obligations au titre du service de la dette extérieure (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) prévus dans le programme sont les suivants: 16,6 milliards de francs CFA à fin juin 2011; 21,7 milliards de francs CFA à fin septembre 2011; 32,9 milliards de francs CFA à fin décembre 2011; et 4,2 milliards de francs CFA à fin mars 2012.
- Les montants d'apurement des arriérés de paiement intérieurs (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) prévus dans le programme sont les suivants: 11,4 milliards de francs CFA à fin juin 2011; 14,4 milliards de francs CFA à fin septembre 2011; 17,4 milliards de francs CFA à fin décembre 2011; et 2,1 milliards de francs CFA à fin mars 2012.
- Les montants d'apurement d'arriérés de paiement extérieurs (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) prévus dans le programme sont les suivants: 0 milliard de francs CFA à fin juin 2011; 0 milliard de francs CFA à fin septembre 2011; 0 milliard de francs CFA à fin décembre 2011; et 0 milliard de francs CFA à fin mars 2012.

Critères de réalisation et objectifs indicatifs

10. Le plafond du financement intérieur net de l'État (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) est établi comme suit: 72,1 milliards de francs CFA à fin juin 2011; 79,7 milliards de francs CFA à fin septembre 2011; 57,3 milliards de francs CFA à fin décembre 2011; et 48,7 milliards de francs CFA à fin mars 2012. Le plafond constitue un critère de réalisation pour fin septembre 2011 et fin mars 2012, et un objectif indicatif pour fin juin 2011 et fin décembre 2011.

B. Plancher du solde budgétaire primaire de base

Définition

11. Le solde budgétaire primaire de base est défini comme la différence entre les recettes budgétaires totales (fiscales et non fiscales) et les dépenses budgétaires primaires de base (sur base ordonnancements). Les dépenses budgétaires primaires de base sont définies comme les dépenses budgétaires courantes et d'investissement moins (a) les paiements d'intérêt sur la dette intérieure et extérieure; et (b) les dépenses d'investissement financées par prêts et dons étrangers. Les dons sont exclus des recettes, et les prêts nets de l'État sont exclus des dépenses budgétaires.

Critères de réalisation et objectifs indicatifs

12. Le plancher du solde budgétaire primaire de base (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) est établi comme un solde qui ne soit pas inférieur à -36,5 milliards de francs CFA à fin juin 2011; à -48,5 milliards de francs CFA à fin septembre 2011; à -17,6 milliards de francs CFA à fin décembre 2011; et à -20,5 milliards de francs CFA à fin mars 2012. Le plancher constitue un critère de réalisation pour fin septembre 2011 et fin mars 2012, et un objectif indicatif pour fin juin 2011 et fin décembre 2011.

C. Non-accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs de l'État

Définition

13. Les arriérés de paiements intérieurs sont définis comme les paiements intérieurs exigibles et non effectués par l'État après un différé d'amortissement de 90 jours, à moins que les modalités de règlement ne prévoient un délai de remboursement plus long. La Caisse autonome d'amortissement (CAA) et le Trésor comptabilisent et mettent à jour les données concernant l'accumulation d'arriérés de paiements intérieurs, ainsi que leur réduction. Les définitions de la dette visée au paragraphe 3a, de la dette intérieure au paragraphe 3c et de l'État au paragraphe 2 s'appliquent ici.

Critère de réalisation continu

14. L'État s'engage à ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiements intérieurs. La non-accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs fera l'objet d'un suivi permanent sur la durée du programme.

D. Non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs de l'État

Définition

15. Les arriérés de paiements extérieurs publics sont définis comme les paiements exigibles et non effectués par l'État à la date d'échéance spécifiée dans le contrat, au titre de la dette extérieure de l'État ou garantie par l'État. Les définitions de la dette visée au paragraphe 3a, de la dette extérieure au paragraphe 3c et de l'État au paragraphe 2 s'appliquent ici.

Critère de réalisation continu

16. L'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs publics à l'exception d'arriérés provenant de la dette en cours de renégociation ou de rééchelonnement.

Le critère de réalisation relatif à la non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs publics fera l'objet d'un suivi permanent sur la durée du programme.

E. Plafond de la dette extérieure non concessionnelle nouvellement contractée ou garantie par l'État avec une échéance d'un an ou plus

Définition

17. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au paragraphe 3a, mais aussi aux engagements contractés ou garantis par l'État (tels que définis au paragraphe 18) (y compris les contrats de location-achat) pour lesquels aucune somme n'a été perçue. Ce critère s'applique également à la dette privée garantie par l'État, qui constitue un engagement conditionnel de l'État. Comme indiqué au paragraphe 3c, la dette extérieure exclut les obligations et les bons du Trésor libellés en francs CFA, émis sur le marché régional de l'UEMOA. La définition de la dette non concessionnelle du paragraphe 3b s'applique ici.

18. Le terme «État» utilisé aux fins de ce critère de réalisation et du critère de réalisation sur la dette extérieure à court terme nouvellement contractée ou garantie par l'État comprend l'État tel que défini au paragraphe 2, les collectivités locales et toutes les entreprises publiques, y compris les établissements publics à caractère administratif (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel et les entreprises dont le capital est détenu conjointement par l'État béninois et par le gouvernement d'autres pays.

Critère de réalisation continu

19. Aucun emprunt extérieur non concessionnel, ayant un élément don d'au moins 20 %, ne sera contracté ou garanti par l'État au delà de la limite équivalente à 25 milliards de francs CFA pour le restant du programme. Des modifications pourraient être apportées à ce plafond (après l'approbation du Conseil d'administration du FMI) pour des projets d'investissements particuliers dont la rentabilité et la viabilité financières auront été évaluées et approuvées par une institution reconnue, et à la condition que l'emprunt n'aggrave pas sensiblement les vulnérabilités d'endettement selon l'analyse de la viabilité de la dette préparée de façon conjointe par les services de la Banque mondiale et du FMI.

20. L'État s'engage aussi à ne pas contracter ou garantir aucun emprunt extérieur durant la mise en œuvre du programme, sans en avoir vérifié à l'avance la concessionnalité avec les services du FMI.

F. Plafond sur la dette extérieure non-concessionnelle à court terme nouvellement contractée ou garantie par l'État

Définition

21. Les définitions des paragraphes 17 et 18 s'appliquent également à ce critère de réalisation.

22. La dette extérieure à court terme correspond à toute dette d'une durée contractuelle inférieure à un an. Les crédits à l'importation et à l'exportation, les bons du Trésor libellés en francs CFA émis sur le marché régional de l'UEMOA, les crédits fournisseurs normaux à court terme et les opérations d'allègement de la dette sont exclus de ce critère de réalisation.

Critère de réalisation continu

23. L'État s'engage à ne pas contracter ou garantir de dette extérieure non concessionnelle à court terme.

24. L'État s'engage aussi à ne pas contracter ou garantir de dette extérieure à court terme durant la mise en œuvre du programme sans en avoir préalablement vérifié la concessionnalité avec les services du FMI.

25. Au 30 juin 2011, le Bénin n'avait pas de dette extérieure à court terme.

III. OBJECTIFS INDICATIFS

A. Plancher des recettes de l'État

Définition

26. Les recettes totales de l'État comprennent les recettes fiscales et non fiscales telles qu'elles figurent au TOFE, mais excluent les dons de l'étranger, les recettes des entités autonomes et le produit des privatisations.

Objectifs indicatifs

27. L'objectif indicatif relatif aux recettes totales de l'État (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) est établi comme suit: 295,0 milliards de francs CFA à fin juin 2011; 464,2 milliards de francs CFA à fin septembre 2011; 650,1 milliards de francs CFA à fin décembre 2011; et 148,3 milliards de francs CFA à fin mars 2012.

B. Plafond sur les ordres de paiements hors de la chaîne des dépenses

Définition

28. Les ordres de paiement hors de la chaîne de dépenses sont définis comme toutes dépenses à caractère budgétaire qui ne sont pas effectuées à travers les étapes d'engagement et de liquidation avant d'être ordonnancées et qui non pas été régularisées à la date d'évaluation du programme.

Objectifs indicatifs

29. L'État s'engage à limiter la somme de dépenses (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) effectuées par ordre de paiement hors de la chaîne de dépenses au dessous d'un plafond de 4,6 milliards de francs CFA à fin juin 2011; 7,5 milliards de francs CFA à fin-septembre 2011; 10,6 milliards de francs CFA à fin décembre 2011; et 2,5 milliards de francs CFA à fin mars 2012.

C. Plancher des dépenses sociales prioritaires

30. Les dépenses sociales prioritaires sont définies en rapport avec les programmes prioritaires identifiés dans la troisième Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté 2011-15 (SCR P III). Ces dépenses couvrent certaines dépenses (non salariales) dans les secteurs suivants: santé; énergie et eau; agriculture; jeunesse, sports et loisirs; famille et solidarité nationale; éducation; microfinance et emploi; et culture, alphabétisation et promotion des langues nationales. Leur exécution est suivie sur base ordonnancements durant le programme à travers le Système Informatisé de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP).

Définition

31. L'objectif indicatif applicable aux dépenses sociales prioritaires est défini comme le montant total (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) des ordonnancements délivrés au titre des postes budgétaires énoncés au Tableau 1.

Tableau 1. Catégories de dépenses sociales prioritaires

Code budgétaire	Description
36 et 64	Ministère de la santé
37	Ministère de l'énergie et de l'eau
39	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
40	Ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs
41	Ministère de la famille et de la solidarité nationale
44	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
49	Ministère de la microfinance et de l'emploi des jeunes et des femmes
62	Ministère des enseignements maternel et primaire
63	Ministère de l'enseignement secondaire et de la formation technique et professionnelle
68	Ministère de la culture, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales

Objectifs indicatifs

32. L'objectif indicatif pour les dépenses sociales prioritaires (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) est établi comme suit: 77,6 milliards de francs CFA à fin juin 2011; 117,3 milliards de francs CFA à fin septembre 2011; 132,6 milliards de francs CFA à fin décembre 2011; et 46,0 milliards de francs CFA à fin mars 2012.

IV. REPÈRES STRUCTURELS

33. Les mesures suivantes seront des repères structurels dans le programme:

- l'extension du système informatique SYDONIA++ à dix unités frontalières additionnelles des douanes au plus tard le 31 août 2011;

- le début de développement d'un système informatique complet et intégré à la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID) au plus tard le 31 Octobre 2011;
- l'extension du système informatique de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) à toutes les unités au plus tard le 31 août 2011;
- la généralisation de l'identifiant fiscal unique (IFU) à tous les contribuables et à toutes les unités des administrations fiscale et douanière au plus tard le 31 décembre 2011;
- la généralisation du recours systématique par la DGDDI à l'IFU et l'arrêt de l'utilisation de numéros non spécifiques au niveau du SYDONIA++ (00000000000000 et 2999999999949) au plus tard le 31 décembre 2011;
- La finalisation de deux études (sur le système des rémunérations dans la fonction publique et la réforme de la fonction publique), au plus tard le 31 décembre 2011, pour appuyer l'adoption par décret en Conseil des ministres d'une stratégie de réforme de la fonction publique;
- l'adoption par décision du Conseil des ministres d'un cadre réglementaire régissant le secteur de l'énergie qui consacrera l'ouverture de la distribution électrique aux opérateurs privés, et la mise en place d'une autorité de régulation et d'un système qui garantira la transparence dans le mécanisme de détermination des tarifs de l'électricité au plus tard le 31 août 2011;
- la présentation à l'Assemblée nationale d'un projet de loi régissant les pensions (basé sur le rapport final de l'audit actuariel du Fonds national des retraites du Bénin (FNRB)), au plus tard le 31 décembre 2011;
- la soumission à la Court suprême d'un projet de Loi Organique de la Loi des Finances (LOLF), au plus tard le 31 décembre 2011;
- la finalisation des études pour l'élaboration des cahiers de charge et du document projet du Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines (SIGRH), au plus tard le 31 décembre 2011;
- la transmission à la Chambre des comptes des comptes de gestion 2010, au plus tard le 31 décembre 2011;

- la mise sur pied d'une brigade mixte Douanes-Impôts, au plus tard le 31 décembre 2011;
- l'opérationnalisation du module du transit informatisé de SYDONIA++ entre le Port de Cotonou et tous les postes frontaliers terrestres, au plus tard le 31 mars 2012;
- une revue détaillée de toutes les exonérations fiscales et douanières existantes en vue de les rationaliser; les résultats de cette revue seront présentés en Conseil des Ministres au plus tard le 30 juin 2012;
- la mise en place effective du SIGRH au plus tard le 31 décembre 2012.

V. INFORMATIONS POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

A. Données relatives aux critères de réalisation et objectifs indicatifs

34. Pour le suivi rapproché du programme, les autorités communiqueront aux services du FMI les données suivantes:

Chaque mois:

- copie des contrats et données relatives à tout emprunt (conditions et créanciers) contracté ou garanti par l'État, la première semaine qui suit la fin du mois;
- indice des prix à la consommation, dans les deux semaines qui suivent la fin du mois;
- le TOFE, y compris les recettes, les données détaillées sur le financement intérieur net de l'État (financement intérieur bancaire et non bancaire, incluant les créances détenues par le secteur privé non bancaire); et celles relatives au solde budgétaire primaire de base, y compris celles produites par le SIGFiP, dans les six semaines qui suivent la fin du mois;
- données relatives au solde, à l'accumulation, au montant (stock) et au remboursement des arriérés de paiements intérieurs et extérieurs publics, y compris dans le cas où le montant de tels arriérés est zéro, dans les six semaines qui suivent la fin du mois;
- situation monétaire, dans les huit semaines qui suivent la fin du mois.

Chaque trimestre:

- données relatives au montant des ordres de paiement hors de la chaîne de dépenses ou autres mesures exceptionnelles, dans les six semaines qui suivent la fin du trimestre;
- données relatives aux dépenses sociales prioritaires, dans les six semaines qui suivent la fin du trimestre.

B. Autres informations

35. Les autorités communiqueront aux services du FMI les données suivantes:

Chaque mois:

- les indicateurs de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires, dans les huit semaines qui suivent la fin du mois.

Chaque trimestre:

- données sur la mise en œuvre du programme d'investissement public comprenant le détail des sources de financement, dans les quatre semaines qui suivent la fin du trimestre;
- les données relatives à l'encours de la dette extérieure, au service de la dette extérieure, à la signature de conventions de prêt et aux décaissements de prêts extérieurs, dans les douze semaines qui suivent la fin du trimestre.

De manière ad hoc:

- dans le trimestre où ils deviennent disponibles: une copie de la Loi des finances et ses documents complémentaires; une copie de la plus récente Loi des règlements; et tout décret ou loi relatif au budget ou la mise en œuvre du programme appuyé par le FMI.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

et

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

BÉNIN

**Analyse de viabilité de la dette réalisée par le FMI et la Banque mondiale,
2011¹**

Préparée par les services du Fonds monétaire international (FMI)
et de l'Association internationale de développement (IDA)

Approuvée par Michael Atingi Ego et Thomas Dorsey (FMI)
et par Jeffrey Lewis et Marcelo Giugale (IDA)

24 août 2011

La présente analyse de viabilité de la dette (AVD) indique que le risque de surendettement du Bénin est faible. Sous le scénario de référence, tous les indicateurs de la dette extérieure restent inférieurs à leurs seuils indicatifs sur le long terme. Cette évaluation part toutefois de l'hypothèse que les politiques macroéconomiques demeurent prudentes, que les réformes structurelles sont promptement mises en œuvre et stimulent effectivement la croissance et la compétitivité, et que le déficit budgétaire continue d'être couvert, pour l'essentiel, par des financements extérieurs concessionnels. Dans les conditions des tests de résistance dénotant les valeurs et la variabilité antérieures des variables macroéconomiques, les indicateurs de viabilité se détériorent mais demeurent au-dessous de leurs seuils de viabilité.

¹ Préparée par les services du FMI et de l'IDA, en collaboration avec les autorités béninoises et les services de la Banque africaine de développement. Au Bénin, l'exercice budgétaire va du 1^{er} janvier au 31 décembre. La précédente mise à jour de l'AVD date de mai 2010 (rapport n° 10/195 du FMI).

I. INTRODUCTION

1. **Cette AVD repose sur le cadre d'analyse de viabilité de la dette des pays à faible revenu.** La viabilité de la dette est évaluée par rapport à des seuils spécifiques de l'encours et de la charge du service de la dette, en fonction de chaque pays et des politiques macroéconomiques qui y sont mises en œuvre. Sur le cadre d'évaluation des politiques et des institutions nationales (EPIN), le Bénin se classe parmi les pays à résultats moyens quant aux politiques mises en œuvre²; ainsi, les seuils de viabilité de la valeur actualisée nette (VA) de la dette extérieure du Bénin se situent respectivement à 40 % du PIB, 150 % des exportations et 250 % des recettes, et les seuils de viabilité du service de la dette extérieure sont fixés à 20 % des exportations et 30 % des recettes, respectivement³. Cette AVD est réalisée sur base brute.

II. APERÇU GÉNÉRAL

2. **La dette extérieure du Bénin reste à un niveau confortable, ayant fait l'objet de réductions significatives en 2003 au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) et en 2006 de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)⁴.** À fin 2010, la dette extérieure du Bénin s'élevait à environ 1,3 milliards de dollars EU soit l'équivalent de 19 % du PIB, consistant pour l'essentiel en prêts concessionnels officiels; 83 % de ces créances étaient détenues par des créanciers multilatéraux, y compris l'encours des crédits du FMI pour un montant de 34,4 millions de DTS, et 17 % par des créanciers bilatéraux⁵.

3. **La dette intérieure représentait environ 20 % du total de la dette publique à fin 2010.** L'encours de la dette intérieure à fin 2010 s'élevait à 12,1 % du PIB, y compris les arriérés de salaire titrisés à hauteur de 3,2 % du PIB, qui sont remboursés selon un échéancier spécifique pluriannuel, ainsi que les bons du Trésor et les obligations garanties de la banque centrale émises sur le marché obligataire régional à des conditions non concessionnelles. Ces

² La qualité des données qui sous-tendent l'AVD reste inégale. L'AVD repose surtout sur les données fournies par la Caisse autonome d'amortissement, organe de gestion de la dette du Ministère des Finances du Bénin. Les données de la dette extérieure privée ne sont pas disponibles. En 2010, l'AFRITAC Ouest a apporté son assistance technique pour l'amélioration de la gestion des données.

³ Le Bénin a obtenu 3,54 points dans le classement EPIN pour 2007-09; une note située entre 3,25 et 3,75 correspond à des résultats moyens (par opposition à des résultats *faibles* ou *bons*).

⁴ Au terme de ces initiatives, l'encours de la dette extérieure du Bénin a été ramené de 43 % du PIB à fin 2002, à 11 % du PIB à fin 2006.

⁵ En l'absence de données sur la dette extérieure privée, le total du stock de la dette extérieure est ici égal au total de la dette extérieure publique ou garantie par l'État.

émissions se sont accrues depuis 2006, en raison de l'expansion de ce marché et des dérapages budgétaires de 2009 et 2010, mais devraient diminuer en proportion du PIB à moyen terme, conformément à la stratégie d'emprunt prudente des autorités.

4. **L'encours de la dette a augmenté de 2,8 % du PIB en 2010, sous l'effet de la mobilisation de prêts extérieurs concessionnels pour financer le budget.** Les nouveaux financements concessionnels se sont élevés à 160 millions de dollars EU, y compris l'appui budgétaire de la Banque mondiale, d'un montant d'environ 30 millions de dollars EU au titre du sixième crédit d'appui à la réduction de la pauvreté (CARP 6) et les prêts affectés au financement du Programme d'investissement public, pour un total d'environ 115 millions de dollars EU. Ajoutés à 120 millions de dollars d'investissement direct étranger et 100 millions de dollars de dons extérieurs, ces prêts ont contribué à réduire le déficit extérieur courant, ramené à 450 millions de dollars EU – soit l'équivalent de 6,9 % du PIB – principalement dû aux améliorations de la balance du commerce des biens et services.

5. **Le risque de surendettement du Bénin a été considéré comme modéré dans l'AVD de mai 2010⁶.** Le scénario de référence prévoit le maintien, sur le long terme, de tous les indicateurs de la dette extérieure au-dessous de leurs seuils indicatifs. Il faut toutefois noter que les ratios de la dette évoluent rapidement vers ces seuils dans les scénarios moins favorables.

III. HYPOTHÈSES SOUS-JACENTES

6. **La présente AVD repose sur les mêmes hypothèses macroéconomiques et de politique que la précédente, avec de légères modifications pour refléter la mise à jour des projections à moyen terme et l'évaluation plus prudente des perspectives de croissance à long terme** (Tableau 1; encadré 1). Comme pour la précédente AVD, le scénario de référence pose pour hypothèse : i) l'adoption sur le moyen terme des réformes structurelles clés visant à accroître la compétitivité et la croissance; ii) la poursuite de la mise en œuvre des plans d'amélioration des infrastructures publiques du gouvernement; iii) le maintien d'une politique budgétaire prudente afin de préserver la stabilité macroéconomique; et iv) le maintien de l'assistance des bailleurs de fonds officiels pour financer le déficit budgétaire et l'investissement public. Toutefois, les projections à long terme de la croissance du PIB réel et du solde extérieur courant hors paiements au titre des intérêts ont été revues pour tenir compte du risque que les récentes augmentations des cours du pétrole et des matières premières soient permanentes et puissent avoir un effet récessif sur l'économie béninoise, et que la mise en œuvre des réformes structurelles soient ralenties par rapport aux

⁶ Rapport n° 10/195 du FMI.

prévisions. Selon les projections, le taux de croissance du PIB réel devrait maintenant être porté à 5 % sur le moyen et le long terme (contre 6 % dans la précédente AVD), le déficit extérieur courant hors intérêts demeurer autour de 5,5 % du PIB sur le long terme (contre 5,3 % dans la précédente AVD), et le taux d'inflation moyen annuel atteindre 3 % sur le long terme (contre 2,5 % dans la précédente AVD); les projections de recettes (plus prudentes, au regard de l'expérience récente) prévoient une stabilisation à environ 22 % du PIB et, en conséquence, le maintien du déficit budgétaire primaire à 1,25 % du PIB sur le long terme. Par rapport à la précédente AVD, les projections à moyen terme ont été revues et alignées sur les mises à jour du cadre macroéconomique à moyen terme⁷.

Tableau 1. Bénin – Principales hypothèses à long terme (2017-2031)
(En pourcentage, sauf indication contraire)

Paramètre	AVD actuelle	AVD précédente
Croissance du PIB réel	5.0	6.0
Inflation	3.0	2.5
Dépréciation annuelle du franc CFA par rapport au dollar EU	0.5	0.5
Solde primaire (en pourcentage du PIB)	-1.3	-1.0
Recettes (en pourcentage du PIB)	22.0	25.0
Dons (en pourcentage du PIB)	2.0	2.8
Solde extérieur courant hors intérêts (en pourcentage du PIB)	-5.5	-5.3
Transferts (en pourcentage du PIB)	4.0	6.0
Augmentation des envois de fonds	9.0	9.0
Investissement direct étranger (en pourcentage du PIB)	2.1	2.1
Taux d'intérêt acquitté sur la dette intérieure	5.5	5.0

7. **Après les dérapages constatés en 2009, la politique budgétaire a été remise sur une trajectoire plus viable.** Le déficit primaire, dons inclus – qui a été amélioré et ramené de 3,8 % du PIB en 2009 à 1,0 % du PIB en 2010 – devrait passer à un excédent de 0,6 % du PIB d'ici 2016, sous l'effet des réformes structurelles destinées à renforcer la mobilisation des recettes et à améliorer la gestion des finances publiques.

⁷ Dont il est question dans le rapport des services du FMI au terme de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC.

Encadré 1. Hypothèses macroéconomiques

Moyen terme (2011-16) : les projections sont conformes au cadrage macroéconomique convenu lors de la deuxième revue de l'accord FEC et dénote la reprise consécutive à la crise, ainsi qu'une politique budgétaire visant à maintenir la stabilité macroéconomique, à protéger les populations démunies et à accroître l'investissement dans les infrastructures. L'une des hypothèses clés est que les financements concessionnels extérieurs restent disponibles sur toute la période de projection. Cette analyse suppose en outre la mise en œuvre des réformes structurelles visant à accroître l'efficacité et la compétitivité, et à améliorer le climat des affaires. Ainsi, après être tombée à 2,6-2,7 % en 2009-10, la croissance du PIB réel devrait atteindre, selon les projections, le taux pérenne à long terme de 5 %, tandis que le respect de l'orthodoxie budgétaire et l'ancrage du taux de change devraient permettre de maintenir le taux d'inflation à 3 %. Le déficit budgétaire primaire devrait se transformer en un excédent de 0,6 % du PIB en 2016, sous l'effet des améliorations de la gestion des finances publiques et des efforts de maîtrise des dépenses. Le déficit extérieur courant hors intérêts devrait se creuser en 2011 et 2012 puis retomber autour de 5 ½ % du PIB en 2016, à mesure que l'assainissement des finances publiques atténuera la demande de produits d'importation.

Long terme (2017-31) : les projections à long terme dénotent l'impact des réformes structurelles mises en œuvre au cours des périodes précédentes et la poursuite de la mise en œuvre de politiques visant à maintenir la stabilité macroéconomique. Selon ces hypothèses :

- La **croissance du PIB réel** serait en moyenne de 5 %, suivant son potentiel à long terme.
- L'**inflation** demeurerait autour de 3 %.
- Le **déficit budgétaire primaire** se stabiliserait à 1¼ % du PIB environ, sous l'effet des améliorations du recouvrement des recettes et des efforts visant à contenir les dépenses courantes non prioritaires, en particulier la masse salariale.
- Le **déficit extérieur courant hors intérêts** demeurerait autour de 5 ½ % du PIB, dénotant une demande croissante de produits d'importation soutenue par l'investissement direct étranger et les envois de fonds des expatriés, et compensée en partie seulement par la croissance des exportations.
- L'amélioration des infrastructures et du climat des affaires permettraient de capter des flux d'**investissement direct étranger** équivalant à 2 % du PIB environ par an.
- En raison du maintien de l'appui des bailleurs de fonds au développement de l'infrastructure et aux efforts de réforme du Bénin, les besoins de financement brut devraient être largement couverts par les dons officiels et les prêts concessionnels de l'extérieur.
- Sur le moyen et le long terme, l'AVD pose pour hypothèse que les autorités continueront à bénéficier de financements concessionnels provenant surtout de bailleurs de fonds multilatéraux, comportant un élément de libéralité équivalant à 33 % environ.
- En raison de la détermination des autorités à appliquer une stratégie d'endettement prudente et à effectuer régulièrement les arriérés de salaires titrisés, la dette intérieure publique devrait être ramené de 12 % du PIB à fin 2010, à 4 % du PIB d'ici 2031.
- Le taux d'intérêt annuel sur la dette intérieure devrait s'établir à 2,5 %.

IV. ÉVALUATION DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE

A. Évaluation générale et classement du risque de surendettement

8. **Le Bénin présente un faible risque de surendettement.** L'amélioration par rapport à la précédente AVD (à l'issue de laquelle le risque de surendettement avait été jugé modéré) tient aux résultats d'exportation supérieurs aux prévisions pour 2010 liés à l'augmentation passagère des cours internationaux du coton et à l'amélioration plus constante des exportations non traditionnelles⁸. Ainsi, tous les ratios d'endettement extérieur et du service de la dette, y compris celui de la VA de la dette au PIB, restent bien en-deçà des seuils adossés aux politiques mises en œuvre sur l'ensemble de la période de projection, tant avec les hypothèses du scénario de référence que celles des tests de résistance normalisés (graphique 1). Le service de la dette en particulier devrait rester bas, selon les projections, en pourcentage des exportations et des recettes, ce qui confirme que les financements à des conditions concessionnelles augmentent la capacité du Bénin à honorer les obligations liées à sa dette extérieure⁹.

9. **Cette évaluation repose toutefois sur une série d'hypothèses favorables de croissance, d'assainissement budgétaire et de disponibilité de financements extérieurs non générateurs de dette et concessionnels.** Bien que ce scénario soit considéré comme réaliste dans le programme, des facteurs moins favorables tels que des retards dans l'atteinte d'un taux de croissance plus élevé et durable, la disponibilité des bailleurs de fonds à fournir des financements concessionnels sur une durée plus courte que prévue ou la baisse des flux d'investissement étranger et d'envois de fonds des migrants pourraient considérablement en réduire la viabilité. L'analyse de viabilité de la dette de 2010 concluait – à partir de tests de résistance normalisés, basés sur une période de référence plus volatile – que le Bénin présentait un risque modéré de surendettement¹⁰. La présente évaluation paraît conforme à

⁸ Changements par rapport aux précédentes projections, des projections d'exportation à moyen terme. L'amélioration des exportations par rapport aux projections de l'AVD de 2010 est moins marquée, exprimée en dollars EU (6,5 %), qu'en francs CFA (18,3 %), la dépréciation de 5 % du franc CFA par rapport au dollar EU observée en 2010 n'ayant pas été prévue dans ces projections de 2010 qui tablaient plutôt sur une appréciation de 5 %. Une partie des exportations de biens et de services est toutefois liée aux réexportations qui constituent un facteur de risque potentiel.

⁹ L'évaluation n'inclut toutefois pas un crédit ponctuel légèrement non concessionnel d'un montant de 10 millions de dollars EU (0,13 % du PIB) en 2012, en l'état actuel des engagements des autorités béninoises.

¹⁰ Dans l'AVD de 2010, le ratio VA de la dette/exportations dépasse le seuil indicatif adossé aux politiques et lui demeure supérieur de 5 % environ pendant quatre ans, selon les hypothèses des tests de résistance où la croissance des exportations en 2011 et 2012 serait égale à la moyenne des dix années précédentes moins un écart-type. Dans la présente AVD, le ratio des exportations reste inférieur au seuil y compris sous ce scénario, le

(continued)

l'amélioration de l'endettement et de la situation économique du Bénin mais la comparaison avec celle de 2010 fait ressortir que la viabilité de la dette peut se dégrader sensiblement, même sous l'effet d'une moindre détérioration des paramètres macroéconomiques, par rapport à la période antérieure.

10. Plus encore, la validité de la présente évaluation est intrinsèquement liée à la prompt exécution du programme de mise en œuvre de politiques macroéconomiques prudentes et de réformes structurelles visant à accroître l'efficacité des autorités béninoises. Ces mesures seront essentielles pour stimuler la croissance économique, accroître les exportations, attirer les investissements directs étrangers et contenir le déficit budgétaire afin d'améliorer la dynamique de la dette à long terme. Il est aussi indispensable que les autorités continuent de couvrir leurs besoins de financement principalement par une assistance concessionnelle extérieure.

11. Les autorités souscrivent aux conclusions générales de l'AVD qui rejoignent celles de leur propre analyse de viabilité de la dette. Les autorités ont réitéré leur engagement à appliquer une stratégie d'endettement prudente centrée sur la poursuite de la mobilisation de dons et de prêts extérieurs concessionnels, avec une faible part de fonds levés sur le marché régional à des conditions non concessionnelles pour satisfaire les besoins de financement budgétaire à court terme. Elles ont toutefois souligné l'éventualité d'un nécessaire recours à une quantité limitée d'emprunts non concessionnels afin de financer les projets d'infrastructures à taux de rendement élevé pour lesquels des financements concessionnels ne sont pas forcément disponibles. Les autorités entendent aussi veiller à l'équilibre des comptes publics et à la viabilité de la dette en menant une politique prudente d'assainissement budgétaire à moyen terme.

B. Dette extérieure

12. Dans les hypothèses du scénario de référence, le ratio de la dette extérieure au PIB se stabilise autour de 20 % du PIB, soit légèrement au-dessus des niveaux actuels (Graphique 1). Le ratio de la VA de la dette extérieure augmenterait légèrement, passant de 13 % du PIB et de 70 % des recettes en 2010, à environ 15 % du PIB et 72 % des recettes vers 2031, dénotant aussi la baisse du niveau moyen de l'élément de libéralité des nouveaux prêts allant de pair avec la diminution progressive des financements disponibles à des conditions concessionnelles. En proportion des exportations, la VA de la dette devrait passer, selon les projections, sous son niveau actuel, après avoir culminé à 83 % en 2018. Les

taux moyen de croissance des exportations étant plus élevé et ayant moins fluctué, dans les dix années précédant 2010, qu'entre 2000 et 2009.

paiements au titre du service de la dette ne devraient pas dépasser 5 ½ % des exportations et des recettes, avant de baisser à ces deux égards à long terme (Tableau 2).

13. Les indicateurs de vulnérabilité extérieure ne se dégradent que faiblement dans les conditions des tests de résistance normalisés. Les risques majeurs se matérialiseraient si les variables macroéconomiques clés demeuraient à leurs niveaux moyens des dix dernières années¹¹; dans ce cas, la VA de la dette continuerait de s'accroître pour atteindre 25 % du PIB et 130 % des recettes vers 2031, avant de se stabiliser à 110 % des exportations environ après 2020 (Tableau 3; Graphique 1), sans pour autant dépasser les seuils de viabilité. Les ratios du service de la dette aux exportations et aux recettes publiques resteraient bien en-deçà de leurs seuils respectifs, dans tous les tests de résistance normalisés. Il convient de noter que tous les tests de résistance posent pour hypothèse que des financements concessionnels restent disponibles.

C. Dette publique

14. Selon les projections, les indicateurs de la dette publique s'améliorent à moyen terme, en raison du remboursement des arriérés de salaires titrisés et du maintien du recours à des concours concessionnels pour le financement du déficit (Graphique 2). L'encours total de la dette publique devrait être ramené de 31 % du PIB en 2010 à 25 % du PIB environ vers 2024, et diminuerait en VA, tombant de 25 % du PIB et de 135 % des recettes environ en 2010, à 20 % du PIB et 90 % des recettes environ vers 2031. Le service de la dette publique devrait considérablement baisser en proportion des recettes, retombant de 17 % en 2011 à moins de 10 % en 2013 puis à 5 % environ en 2017, à la faveur du remboursement progressif du reliquat d'arriérés de salaires titrisés et de la réduction nette de l'encours des obligations émises sur le marché régional (Tableau 4).

15. Les tests de résistance révèlent une évolution légèrement moins favorable. Sous le scénario du choc le plus extrême (hypothèse où la croissance du PIB réel et le solde budgétaire primaire restent à leur niveau moyen de la période 2001-10¹²), le ratio VA de la dette/PIB se stabiliserait à 25 % environ tandis que le ratio VA de la dette/recettes culminerait à 121 % en 2016 puis serait ramené autour de 117 % du PIB vers 2031. Sous un autre test de résistance normalisé dans lequel la croissance du PIB réel en 2012 et 2013 serait

¹¹ Les hypothèses sont précisément que : le taux de croissance annuel du PIB serait de 3,9 %; que le déflateur du PIB exprimé en dollars EU augmenterait de 6,9 % par an; que le déficit extérieur courant hors paiements d'intérêts resterait à 7,7 % du PIB; et que les entrées d'investissement direct étranger (IDE) s'élèveraient à 1,8 % du PIB sur toute la période de projection.

¹² Respectivement 3,9 % et 1,6 % du PIB.

égale à son niveau historique moins un écart-type¹³, la VA de la dette se stabiliserait à 24 % du PIB et à 110 % environ des recettes; une évolution similaire se produirait si la croissance du PIB réel et le solde budgétaire primaire étaient égaux, en 2012 et 2013, à leur moyenne historique diminuée d'un demi écart-type (Tableau 5; Graphique 2)¹⁴. Les tests de résistance révèlent, comme on peut s'y attendre, une forte sensibilité des indicateurs de la dette à un fléchissement du PIB. L'exécution diligente et rigoureuse des réformes structurelles visant à accroître la croissance et la compétitivité semblent par conséquent essentielles au maintien de la viabilité de la dette.

¹³ 2,7 %.

¹⁴ Respectivement 3,3 % et 2,6 % du PIB.

Tableau 3. Bénin -- Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2011-2031
(En pourcentage)

	Projections							2031
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2021	
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	13	13	13	14	14	14	15	15
Autres scénarios								
A1. Croissance des variables clés revenant à leur moyenne historique de 2011 à 2031 1/	13	13	14	15	16	17	23	26
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables sur la période 2011-2031 2/	13	14	15	16	16	17	21	23
Tests paramétriques								
B1. Croissance des exportations revenant à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2012-2013	13	13	14	14	14	15	16	15
B2. Croissance des exportations revenant à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2012-2013 3/	13	15	17	17	17	17	18	16
B3. Déflateur du PIB exprimé en dollar EU revenant à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2012-2013	13	14	14	14	15	15	16	16
B4. Flux non générateurs de dette revenant à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2012-2013 4/	13	13	14	14	15	15	16	15
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	13	13	14	14	14	15	16	15
B6. Dépréciation ponctuelle de 30 % du taux de change nominal par rapport au scénario de référence intervenant en 2012 5/	13	19	19	19	19	20	22	21
Ratio VA de la dette/exportations								
Scénario de référence	73	74	77	77	79	81	79	61
Autres scénarios								
A1. Croissance des variables clés revenant à leur moyenne historique de 2011 à 2031 1/	73	73	78	83	90	98	116	109
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables sur la période 2011-2031 2/	73	79	86	89	94	100	110	96
Tests paramétriques								
B1. Croissance des exportations revenant à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2012-2013	73	74	76	77	78	81	79	60
B2. Croissance des exportations revenant à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2012-2013 3/	73	93	121	121	121	123	114	80
B3. Déflateur du PIB exprimé en dollar EU revenant à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2012-2013	73	74	76	77	78	81	79	60
B4. Flux non générateurs de dette revenant à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2012-2013 4/	73	76	82	82	83	85	82	61
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	73	77	83	84	85	87	84	64
B6. Dépréciation ponctuelle de 30 % du taux de change nominal par rapport au scénario de référence intervenant en 2012 5/	73	74	76	77	78	81	79	60
Ratio VA de la dette/recettes publiques								
Scénario de référence	68	69	69	69	69	71	76	72
Autres scénarios								
A1. Croissance des variables clés revenant à leur moyenne historique de 2011 à 2031 1/	68	69	70	74	79	86	112	130
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables sur la période 2011-2031 2/	68	74	77	79	83	87	106	114
Tests paramétriques								
B1. Croissance des exportations revenant à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2012-2013	68	70	71	71	71	73	79	75
B2. Croissance des exportations revenant à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2012-2013 3/	68	76	88	86	86	87	89	77
B3. Déflateur du PIB exprimé en dollar EU revenant à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2012-2013	68	72	74	73	74	76	81	77
B4. Flux non générateurs de dette revenant à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2012-2013 4/	68	71	73	73	73	75	79	73
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	68	70	73	72	72	74	79	74
B6. Dépréciation ponctuelle de 30 % du taux de change nominal par rapport au scénario de référence intervenant en 2012 5/	68	97	97	97	98	100	107	102

Tableau 3 (suite) Bénin -- Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette contractée ou garantie par l'État, 2011-2031
(En pourcentage)

	Projections							2031
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2021	
Ratio VA de la dette/exportations								
Scénario de référence	5	5	5	5	5	4	4	3
Autres scénarios								
A1. Croissance des variables clés revenant à leur moyenne historique de 2011 à 2031 1/	5	5	5	5	4	4	4	4
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables sur la période 2011-2031 2/	5	5	5	5	5	5	5	5
Tests paramétriques								
B1. Croissance des exportations revenant à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2012-2013	5	5	5	5	5	4	4	3
B2. Croissance des exportations revenant à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2012-2013 3/	5	6	7	7	7	6	5	4
B3. Déflateur du PIB exprimé en dollar EU revenant à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2012-2013	5	5	5	5	5	4	4	3
B4. Flux non générateurs de dette revenant à leur moyenne historique moins 1 écart-type en 2012-2013 4/	5	5	5	5	5	5	4	3
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	5	5	5	5	5	5	4	3
B6. Dépréciation ponctuelle de 30 % du taux de change nominal par rapport au scénario de référence intervenant en 2012 5/	5	5	5	5	5	4	4	3
Ratio VA de la dette/recettes publiques								
Scénario de référence	5	5	5	4	4	4	4	4
Autres scénarios								
A1. Croissance des variables clés revenant à leur moyenne historique de 2011 à 2031 1/	5	5	4	4	4	4	4	5
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables sur la période 2011-2031 2/	5	5	5	5	5	4	5	6
Tests paramétriques								
B1. Croissance des exportations revenant à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2012-2013	5	5	5	5	4	4	4	4
B2. Croissance des exportations revenant à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2012-2013 3/	5	5	5	5	5	4	4	4
B3. Déflateur du PIB exprimé en dollar EU revenant à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2012-2013	5	5	5	5	5	4	4	4
B4. Flux non générateurs de dette revenant à leur moyenne historique moins 1 écart-type en 2012-2013 4/	5	5	5	4	4	4	4	4
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	5	5	5	4	4	4	4	4
B6. Dépréciation ponctuelle de 30 % du taux de change nominal par rapport au scénario de référence intervenant en 2012 5/	5	7	6	6	6	6	5	5
<i>Pour mémoire :</i>								
Élément de don supposé du financement résiduel (fin. requis, outre le scénario de référence) 6/	32	32	32	32	32	32	32	32

Sources : autorités nationales; estimations et projections établies par les services du FMI.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, la croissance du déflateur du PIB (exprimé en dollars E.U.), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs de dette.

2/ On suppose le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts supérieur de 2 points de pourcentage au taux du scénario de référence, avec des différés d'amortissement et des échéances identiques à celles du scénario de référence.

3/ On suppose que les valeurs des exportations demeurent définitivement au niveau inférieur, mais que le solde extérieur courant revient à son niveau du scénario de référence en pourcentage du PIB après le choc (ce qui suppose implicitement un ajustement compensatoire du niveau des importations).

4/ Comprend les transferts officiels et privé et l'IDE.

5/ La dépréciation est définie comme le pourcentage de baisse du taux de change dollar/monnaie nationale, qui ne peut excéder 100 %.

6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (financement moins favorable) pour lesquels les conditions de tous les nouveaux emprunts sont celles indiquées à la note de renvoi 2.

Tableau 4. Bénin -- Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2008-2031
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres effectifs			Moyenne ^{5/}	Écart-type ^{5/}	Estimation					Projections			
	2008	2009	2010			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2011-16 Moyenne		2021
Dette du secteur public 1/	26.9	28.3	31.1			30.7	30.4	30.1	29.1	28.2	27.2		26.1	24.0
<i>dont</i> : Dette extérieure	16.8	16.5	19.0			18.6	19.6	20.3	20.5	20.7	21.1		22.0	20.3
Variation de la dette du secteur public	..	5.8	1.4	2.8		-0.4	-0.3	-0.4	-1.0	-0.8	-1.0		-0.3	-0.2
Flux générateurs de dette identifiés	..	0.1	1.4	1.5		-1.7	-0.2	-1.0	-1.6	-1.8	-1.9		-0.2	-0.1
Déficit primaire	..	1.4	3.8	1.0	1.6	1.9	0.8	0.9	0.1	-0.3	-0.5	0.1	1.3	1.3
Recettes et dons	..	21.3	21.7	20.0			21.2	20.8	21.5	21.7	21.7		22.0	22.0
<i>dont</i> : Dons	..	1.8	3.2	1.5			2.6	1.7	2.0	2.0	1.8		1.8	1.8
Dépenses primaires, hors paiements d'intérêts	..	22.7	25.5	21.1			22.0	21.8	21.6	21.4	21.2		23.3	23.3
Dynamique endogène de la dette	..	-1.2	-1.8	1.0			-2.5	-0.9	-1.1	-1.2	-1.2		-1.5	-1.3
Contribution du différentiel taux d'intérêt/taux de croissance	..	-2.8	0.2	0.1			-2.3	-1.1	-1.1	-1.2	-1.2		-1.5	-1.3
<i>dont</i> : contribution du taux d'intérêt réel moyen	..	-1.7	0.9	0.8			-1.2	0.2	0.3	0.2	0.1		-0.2	-0.2
<i>dont</i> : contribution du taux de croissance du PIB réel	..	-1.0	-0.7	-0.7			-1.1	-1.3	-1.4	-1.4	-1.3		-1.3	-1.2
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	..	1.6	-2.0	0.9			-0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	
Autres flux générateurs de dette identifiés	..	-0.2	-0.6	-0.5			0.0	-0.3	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Produit des privatisations (négligeable)	..	-0.2	-0.6	-0.5			0.0	-0.3	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	..	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Allègement de dette (PPTe et autres)	..	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Autres (préciser, ex : recapitalisation bancaire)	..	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Résiduel, variations d'actifs comprises	..	5.8	0.0	1.3			1.3	0.0	0.6	0.6	0.9		-0.1	-0.1
Autres indicateurs de viabilité de la dette														
VA de la dette du secteur public	25.1			24.8	24.0	23.2	22.1	21.3	20.2	19.5	18.3
<i>dont</i> : dette libellée en devises	13.0			12.7	13.2	13.5	13.5	13.8	14.1	15.4	14.6
<i>dont</i> : Dette extérieure	13.0			12.7	13.2	13.5	13.5	13.8	14.1	15.4	14.6
VA des passifs conditionnels (non inclus dans la dette publique)
Besoin de financement brut 2/	..	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Ratio VA de la dette publique/recettes, dons inclus (en pourcentage)	125.2			116.8	115.3	108.0	101.9	97.9	93.0	88.5	83.1
Ratio VA de la dette publique/recettes, hors dons (en pourcentage)	135.2			132.8	125.9	118.9	112.0	106.9	101.4	96.4	90.5
<i>dont</i> : dette extérieure 3/	70.1			67.9	69.1	69.1	68.6	69.3	70.8	76.1	72.3
Ratio service de la dette/recettes publiques, dons inclus (en pourcentage) 4/	..	6.3	6.0	7.2			15.1	11.8	8.8	9.4	8.8	8.1	4.4	4.2
Ratio service de la dette/recettes publiques, hors dons (en pourcentage) 4/	..	6.9	7.1	7.8			17.2	12.9	9.7	10.3	9.7	8.9	4.8	4.6
Déficit primaire stabilisant la dette en points de PIB	..	-4.5	2.3	-1.7			1.2	1.2	0.5	0.7	0.3	0.4	1.5	1.4
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires														
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	..	5.0	2.7	2.6	3.9	1.2	3.8	4.3	4.8	5.0	5.0	5.0	4.6	5.0
Taux d'intérêt nominal moyen de la dette libellée en devises (en pourcentage)	..	1.5	1.7	1.4	2.9	4.7	1.5	1.5	1.5	1.2	1.0	0.9	1.3	1.7
Taux d'intérêt réel moyen de la dette intérieure (en pourcentage)	..	-4.6	0.5	0.8	-1.1	3.0	2.4	3.1	3.0	3.2	3.5	3.7	3.2	1.9
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + = dépréciation)	..	16.2	-11.7	5.2	0.6	10.1	-1.0
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	..	7.2	2.0	1.8	2.8	1.9	3.2	2.6	2.7	2.6	2.6	2.6	2.7	3.5
Croissance des dépenses primaires réelles (applic. du déflateur du PIB, en %)	..	0.1	0.2	-0.2	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Élément de libéralité des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	33.6	39.8	41.1	37.1	35.1	34.0	36.8	33.3

Sources : autorités nationales; estimations et projections établies par les services du FMI.

1/ Indiquer le champ des données du secteur public (si elles couvrent par exemple l'ensemble des administrations publiques ou s'il s'agit du secteur public non financier). Préciser aussi s'il s'agit de la dette publique nette ou brute.

2/ Le besoin de financement brut est obtenu par addition du déficit primaire, du service de la dette et de l'encours de la dette à court terme à la fin de la dernière période.

3/ Recettes, dons exclus.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des paiements au titre des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et les écarts-type sont généralement calculés sur les dix dernières années, selon la disponibilité des données.

Tableau 5. Bénin -- Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2011-2031

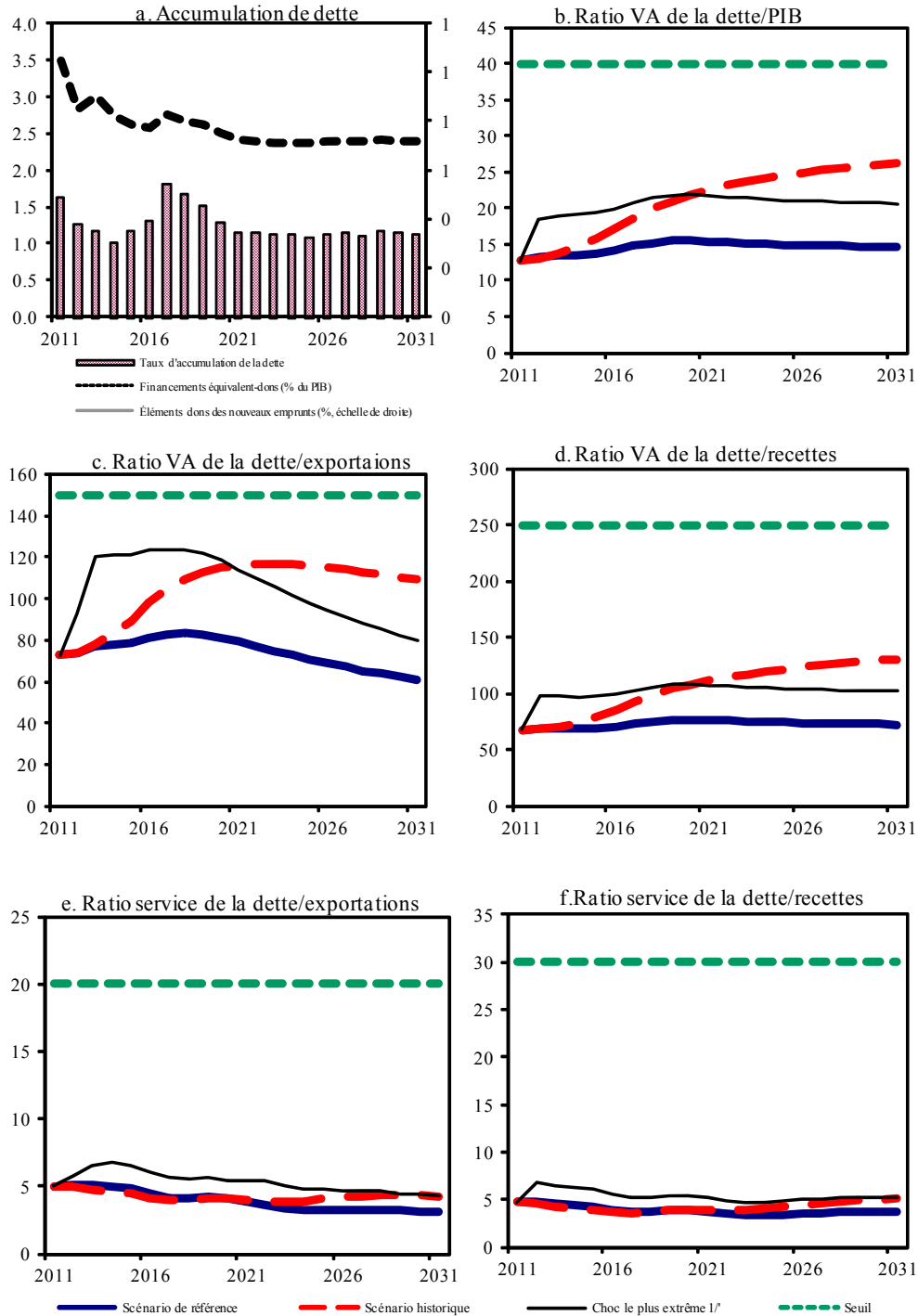
	Projections							
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2021	2031
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	25	24	23	22	21	20	19	18
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde budgétaire primaire revenant à leur moyenne historique	25	25	25	25	26	27	26	26
A2. Solde primaire demeurant inchangé à partir de 2011	25	24	24	23	23	23	20	16
A3. Plus faible croissance du PIB de façon permanente 1/	25	24	23	22	22	21	22	24
B. Tests paramétriques								
B1. Croissance du PIB réel revenant à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2012-2013	25	25	25	24	24	23	24	24
B2. Solde primaire à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2012-2013	25	26	27	26	25	24	22	20
B3. Combinaison des scénarios B1 et B2 en utilisant un demi écart-type sur les chocs	25	25	26	26	25	24	24	23
B4. Dépréciation ponctuelle du taux de change réel de 30 % intervenant en 2012	25	29	27	26	25	23	21	19
B5. Augmentation de 10 points de PIB des flux générateurs de dette en 2012	25	31	30	28	27	26	23	20
Ratio VA de la dette/recettes publiques 2/								
Scénario de référence	117	115	108	102	98	93	89	83
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde budgétaire primaire revenant à leur moyenne historique	117	118	116	116	119	121	119	117
A2. Solde primaire demeurant inchangé à partir de 2011	117	115	110	107	107	106	91	74
A3. Plus faible croissance du PIB de façon permanente 1/	117	116	109	103	100	96	98	110
B. Tests paramétriques								
B1. Croissance du PIB réel revenant à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2012-2013	117	118	114	110	108	105	107	111
B2. Solde primaire à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2012-2013	117	124	127	119	114	109	100	89
B3. Combinaison des scénarios B1 et B2 en utilisant un demi écart-type sur les chocs	117	122	123	117	114	110	108	105
B4. Dépréciation ponctuelle du taux de change réel de 30 % intervenant en 2012	117	139	128	119	113	106	94	84
B5. Augmentation de 10 points de PIB des flux générateurs de dette en 2012	117	148	138	130	124	118	107	93
Ratio service de la dette/recettes publiques 2/								
Scénario de référence	15	12	9	9	9	8	4	4
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde budgétaire primaire revenant à leur moyenne historique	15	12	9	10	9	8	5	5
A2. Solde primaire demeurant inchangé à partir de 2011	15	12	9	9	9	8	4	4
A3. Plus faible croissance du PIB de façon permanente 1/	15	12	9	9	9	8	4	4
B. Tests paramétriques								
B1. Croissance du PIB réel revenant à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2012-2013	15	12	9	10	9	8	5	4
B2. Solde primaire à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2012-2013	15	12	9	9	9	8	4	4
B3. Combinaison des scénarios B1 et B2 en utilisant un demi écart-type sur les chocs	15	12	9	10	9	8	4	4
B4. Dépréciation ponctuelle du taux de change réel de 30 % intervenant en 2012	15	13	11	11	11	10	6	6
B5. Augmentation de 10 points de PIB des flux générateurs de dette en 2012	15	12	9	9	9	8	4	4

Sources : autorités nationales; estimations et projections établies par les services du FMI.

1/ En supposant que la croissance du PIB réel correspond au scénario de référence moins un écart-type, divisé par la racine carrée du nombre d'années de la période de projection.

2/ Les recettes budgétaires s'entendent donc inclus.

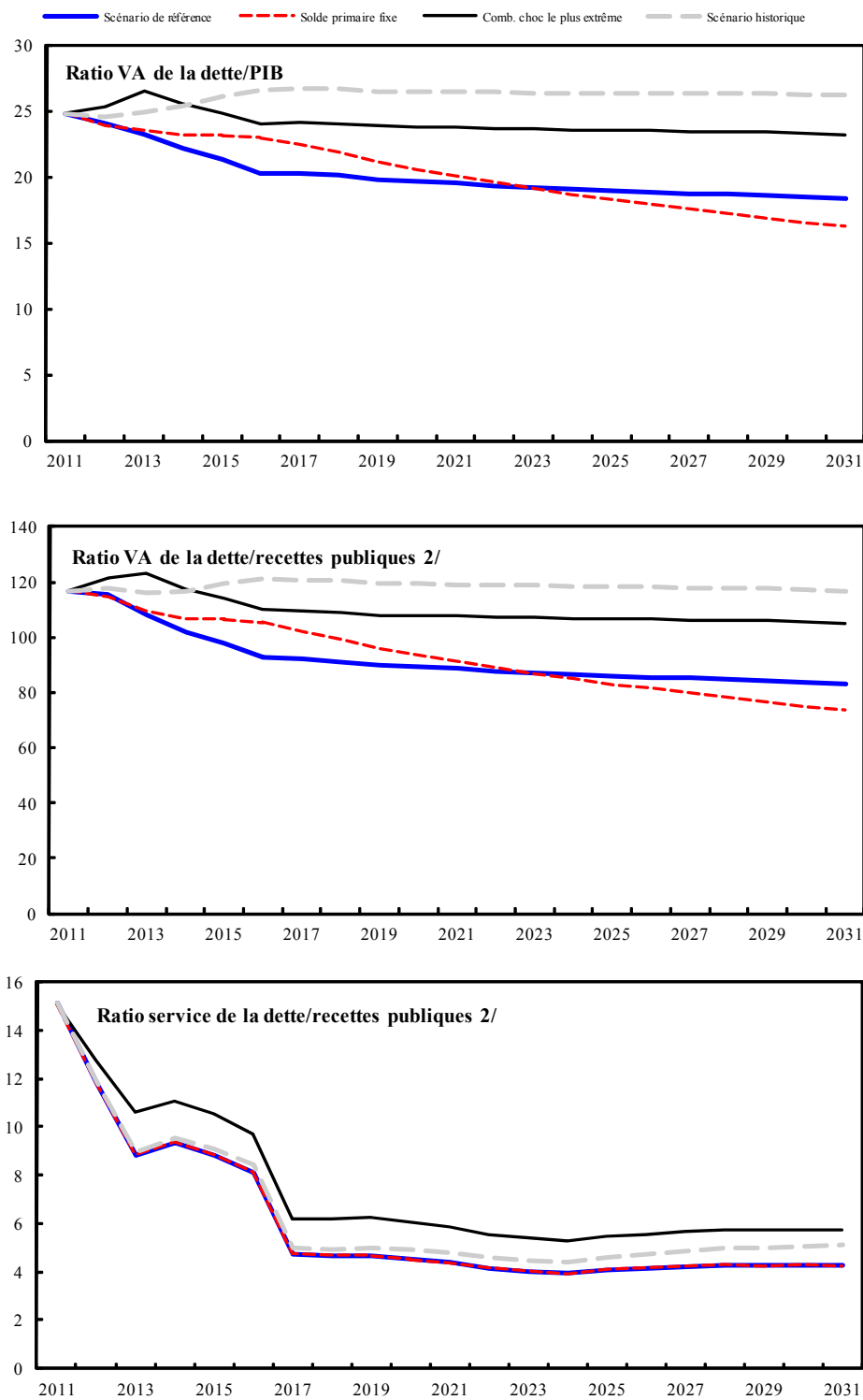
Graphique 1. Bénin -- Indicateurs de la dette contractée ou garantie par l'État sous différents scénarios, 2011-2031 1/



Sources : autorités nationales; estimations et projections établies par les services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui génère le ratio d'endettement le plus élevé en 2021. Il correspond, à la fenêtre b., au choc d'une dépréciation ponctuelle; à la fenêtre c., à un choc des exportations; à la fenêtre d., au choc d'une dépréciation ponctuelle; à la fenêtre e., à un choc des exportations et à la fenêtre f., au choc d'une dépréciation ponctuelle.

Graphique 2. Bénin -- Indicateurs de la dette publique sous différents scénarios, 2011-2031 1/



Sources : autorités nationales; estimations et projections établies par les services du FMI.

1/ Le choc le plus extrême est celui qui génère le ratio le plus élevé en 2021.

2/ Les recettes publiques s'entendent donc inclus.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

BÉNIN

**Deuxième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit et
demande de dérogation pour non observation d'un critère de réalisation continu****Annexe d'information**

Préparé par le Département Afrique

24 août 2011

	Table des matières	Page
I.	Relations avec le FMI	2
II.	Programme de travail conjoint Banque mondiale-FMI, 2011-12	8
III.	Questions d'ordre statistique	9

I. RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 30 juin 2011)

I. Date d'admission : 10 juillet 1963Article VIII

II. Compte des ressources générales:	millions de DTS	% Quote-part
<u>Quote-part</u>	61,90	100,00
<u>Avoirs du FMI en monnaie nationale</u>	59,72	96,48
<u>Position de réserve au FMI</u>	2,19	3,53
<u>Emissions de titres</u>		
<u>Taux de change des avoirs</u>		

III. Département des DTS:	millions de DTS	% Allocation
<u>Allocation cumulative nette</u>	59,17	100,00
<u>Participations</u>	49,73	84,05

IV. <u>Encours des achats et des prêts :</u>	millions de DTS	% Quote-part
Accords au titre de la FEC	45,91	74,17

V. Derniers accords financiers en date:

Type	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant approuvé (millions de DTS)	Montant tiré (millions de DTS)
FEC	14 juin 2010	13 juin 2013	74,28	21,23
FEC ^{1/}	5 août 2005	30 juin 2009	24,77	24,77
FEC ^{1/}	17 juillet 2000	31 mars 2004	27,00	27,00

VI. Projections des paiements au FMI^{2/}**(millions de DTS; sur la base des ressources utilisées et des avoirs actuels en DTS)**

	<u>Échéances</u>				
	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>
Principal	0,09	0,44	0,62	3,93	6,02
Commissions/intérêts	0,03	0,17	0,17	0,16	0,15
Total	0,11	0,61	0,78	4,09	6,16

^{1/} Anciennement FRPC^{2/} Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

	<u>Cadre</u>
I. Engagement au titre de l'initiative PPTE	<u>renforcé</u>
Date du point de décision	Juillet 2000
Assistance engagée	
par tous les créanciers (millions de dollars EU) ^{1/}	265,00
Dont : assistance du FMI (millions de dollars EU)	24,30
(équivalent en millions de DTS)	18,40
Date du point d'achèvement	Mars 2003
II. Décaissement de l'assistance du FMI (millions de DTS))	
Assistance décaissée au pays membre	18,40
Assistance intérimaire	11,04
Solde au point d'achèvement	7,36
Décaissement additionnel au titre des revenus d'intérêts ^{2/}	1,66
Total des décaissements	20,06

^{1/} L'assistance engagée dans le cadre original est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, et l'assistance engagée dans le cadre renforcé en VAN au point de décision. C'est pourquoi les deux montants ne peuvent être additionnés.

^{2/} Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement, qui correspond aux revenus d'intérêts accumulés sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé pendant la période transitoire.

VIII. Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM):

I.	Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) ^{1/}	36,06
	Financement par : Compte IADM	34,11
	Reliquat des ressources PPTE	1,95

II. Allègement de la dette par facilité (millions de DTS)

<u>Dette admissible</u>			
<u>Date de prise d'effet</u>	<u>CRG</u>	<u>FRPC</u>	<u>Total</u>
Janvier 2006	S/O	36,06	36,06

^{1/} L'IADM fournit un allègement de dette intégral aux pays qui remplissent les conditions requises. L'aide sous forme de dons au titre de l'IADM et de l'initiative PPTE porte sur l'intégralité de l'encours de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible au moment où le pays remplit les conditions nécessaires pour en bénéficier.

Point de décision : stade auquel le FMI et la Banque mondiale décident si un pays remplit les conditions requises pour bénéficier de l'assistance au titre de l'initiative PPTE et déterminent le montant de l'assistance à fournir.

Assistance intérimaire : ressources versées à un pays durant la période comprise entre le point de décision et le point d'achèvement; elles peuvent atteindre 20 % du montant annuel et 60 % du montant total de l'aide engagée au point de décision (ou respectivement 25 % et 75 % dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement : Point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un décaissement supplémentaire de revenus d'intérêts (défini à la note 2 ci-dessus). Le moment où le point d'achèvement est atteint dépend de la mise en œuvre de réformes structurelles majeures arrêtées à l'avance (on parle de point d'achèvement flottant).

IX. Mise en œuvre de l'allégement de dette post-catastrophe (ADCA): non applicable

X. Evaluation des sauvegardes :

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est un institut d'émission commun des États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). La dernière évaluation en date des sauvegardes à la BCEAO a été achevée le 1^{er} mars 2010. Il ressort de cette évaluation actualisée que la BCEAO maintient les contrôles en place au niveau opérationnel. Néanmoins, la structure générale de gouvernance doit être renforcée par l'ajout d'un comité d'audit qui veillera à ce que le conseil d'administration exerce bien la surveillance appropriée de la structure de contrôle et notamment des fonctions d'audit et des états financiers. La réforme institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO, achevée après publication du rapport d'approbation des sauvegardes, stipulait la création du comité d'audit qui devrait maintenant commencer ses travaux. Il convient également de poursuivre les efforts déployés pour mettre pleinement en application le cadre d'information financière tel que défini par les Normes internationales d'information financière.

XI. Régime des changes:

Le Bénin est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et n'a pas de monnaie officielle distincte. La monnaie commune de l'UEMOA, le franc CFA, est rattachée à l'euro au taux de 655,957 francs CFA pour 1 euro, conformément au taux officiel de conversion franc français/euro et au taux fixe antérieur de 100 francs CFA pour 1 franc français. À compter du 1^{er} janvier 2007, le régime de change des pays de l'UEMOA a été reclassé, passant de la catégorie des régimes sans monnaie officielle distincte à celle des régimes conventionnels de parité fixe. La nouvelle classification repose sur le comportement de la monnaie commune, alors que la précédente était basée sur l'absence de monnaie officielle distincte. Il s'agit donc seulement d'un changement de définition et ce reclassement n'implique pas qu'il y ait eu un changement fondamental du régime de change ou d'autres politiques de l'union monétaire ou de ses membres. Le régime de change commun à tous les

pays de l'UEMOA est exempt de restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes relevant de la compétence du FMI.

XII. Consultations au titre de l'Article IV:

Les derniers entretiens dans le cadre des consultations au titre de l'article IV ont eu lieu à Cotonou du 10 au 26 mars 2010. Le Conseil d'administration a examiné le rapport des services du FMI (Rapport n° 10/195 du 27/5/10) ainsi que le document sur les questions générales, et il a conclu les consultations de 2010 au titre de l'article IV, le 14 juin 2010.

XIII. Évaluation de type RONC:

Une mission du Département des finances publiques a réalisé le module des finances publiques du Rapport sur l'observation des normes et codes (RONC) en mai 2001. La mission a recommandé l'adoption d'un plan d'action triennal prévoyant des mesures pour améliorer la gestion des dépenses. La mission a également établi une liste d'actions à mener rapidement pour garantir que les autorités soient en mesure de suivre l'exécution du budget. Le module du RONC sur la transparence des finances publiques a été distribué au Conseil d'administration le 6 juin 2002 (Rapport des services du FMI n° 02/217). En 2009, la Banque mondiale a réalisé un RONC de comptabilité et d'audit, qui a été publié le 18 avril 2009.

XIV. Assistance technique au cours des cinq dernières années

A. SIÈGE

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
LEG	Assistance technique	24–26 avril 2006	Formation approfondie sur le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
FAD	Assistance technique	10–23 octobre 2006	Examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre des réformes visant à moderniser les administrations fiscale et douanière
FAD	Assistance technique	30 octobre – 13 novembre 2006	Diagnostic de la GFP et préparation d'un plan d'action pour la réforme
FAD	Assistance technique	16–30 juin 2008	Diagnostic du système fiscal et préparation d'une réforme de la politique fiscale
FAD	Assistance technique	15–26 juin 2009	Evaluation des progrès de modernisation des administrations fiscale et douanière ; identification des priorités de la réforme

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
MCM	Assistance technique	10-24 septembre 2010	Evaluation de la vulnérabilité du système financier et du dispositif de résolution des crises

B. AFRITAC OUEST

FAD	Assistance technique	2006, 2007	Administration douanière
FAD	Assistance technique	2006, 2007	Gestion des finances publiques
FAD	Assistance technique	2006, 2007, 2008	Administration fiscale
FAD	Assistance technique	2009	Gestion des finances publiques
FAD	Assistance technique	2010	Administration fiscale
FAD	Assistance technique	2010	Administration douanière
FAD	Assistance technique	2010	Administration fiscale
MCM	Assistance technique	2006, 2007	Contrôle et réglementation bancaires
MCM	Assistance technique	2007, 2008	Dette publique et viabilité de la dette
STA	Assistance technique	2006	Statistiques de finances publiques
STA	Assistance technique	2007, 2008	Statistiques plurisectorielles
STA	Assistance technique	2006, 2009	Statistiques de comptabilité nationale.
STA	Assistance technique	2006, 2008	Statistiques du secteur réel
STA	Assistance technique	2009	Statistiques de comptabilité nationale
STA	Assistance technique	2010	Statistiques de finances publiques
MCM	Assistance technique	2010	Dette publique et viabilité de la dette
MCM	Assistance technique	2010	Contrôle et réglementation bancaires
FAD	Assistance	2011	Administration douanière

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
FAD	technique Assistance technique	2011	Administration fiscale

XV. Représentant résident:

M. Farah a pris ses fonctions de Représentant résident à Cotonou le 20 juin 2011.

II. PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI, 2011–12

Titre	Produits	Dates provisoires de la mission	Date escomptée de livraison
A. Informations communes sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque mondiale dans les 12 mois à venir	1. Évaluation de l'intégration de la dimension genre à la lutte contre la pauvreté		Juin/juillet 2012
	2. CSRP-7		Novembre 2011
	3. Évaluation des résultats de la gestion de la dette (DEMPA)		Septembre 2011
	4. Revue des services financiers centraux		Septembre 2011
	5. L'économie politique des finances publiques au Bénin		Octobre 2011
Programme de travail du FMI dans les 12 mois à venir	1. Deuxième revue au titre de la FEC	Juillet 2011	Septembre 2011
	2. Troisième revue au titre de la FEC	Janvier 2012	Mars 2012
B. Demande de contributions au programme de travail			
Demande du FMI à la Banque mondiale	Projet de rapport d'assistance technique sur l'instauration d'un cadre réglementaire pour le secteur de		Septembre 2011

	l'énergie		
Demande de la Banque mondiale au FMI	Mises à jour régulières des résultats macroéconomiques et des lettres d'évaluation destinées aux activités de CSRP		En cours
C. Accord sur des produits et missions conjoints			
Produits conjoints des 12 prochains mois	Note consultative conjointe des services (JSAN) sur la nouvelle SCRP-III	Juillet 2011	Septembre 2011
	Analyse de viabilité de la dette	Juillet 2011	Septembre 2011

III. QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE
A. EVALUATION DE L'ADEQUATION DES DONNEES AUX FINS DE LA SURVEILLANCE
<p>GENERAL : Les données communiquées présentent certaines lacunes, mais sont globalement suffisantes pour assurer la surveillance. Les lacunes existent au niveau des comptes nationaux, des finances publiques, des statistiques monétaires et de la balance des paiements.</p>
<p>Statistiques du secteur réel : L'insuffisance des ressources et les carences documentaires et méthodologiques nuisent à l'exactitude et à la fiabilité des comptes nationaux. Des efforts sont actuellement déployés pour y remédier. Le Bénin participe au processus d'harmonisation régionale des méthodes statistiques dans le cadre de l'UEMOA ainsi qu'au projet SGDD qui permet aux pays de l'AFRITAC Ouest de mettre en œuvre le <i>SCN 1993</i>. Le travail avance lentement et il reste encore les comptes de quelques années à convertir. Les missions effectuées par l'AFRITAC Ouest en 2008, 2009 et 2010 ont cherché à accélérer le processus et contribuer à l'établissement des comptes révisés. Un registre statistique et un indice de la production industrielle sont en cours d'élaboration, mais la mise en œuvre n'avance pas comme prévu. Les données sur les prix à la consommation, mesurées à l'aide de l'indice harmonisé de l'UEMOA sur les prix à la consommation, sont suffisantes aux fins de la surveillance. La méthodologie utilisée pour établir cet indice harmonisé de l'UEMOA sur les prix à la consommation a été actualisée.</p>
<p>Statistiques de finances publiques : Les données de finances publiques sont d'une qualité globalement adéquate aux fins de la surveillance, mais présentent des carences en termes de couverture, de périodicité, de délai d'établissement, et d'accès. Les autorités font état de la « situation des flux de trésorerie » de l'administration centrale, aux fins de publication dans <i>l'Annuaire de statistiques de finances publiques</i>, une année après l'année de référence. Les missions de SFP du département des statistiques en octobre 2008 et juillet 2009 ont jugé que les autorités devaient encore établir un système de SFP pour l'ensemble des administrations publiques de façon à élargir la couverture des activités non marchandes contrôlées par l'Etat, et qu'elles devaient également diffuser les SFP dans les trois mois qui suivent le trimestre de référence, et présenter les autres principaux rapports de SFP pour faciliter l'articulation avec les autres jeux de données macroéconomiques, notamment le bilan.</p>
<p>Statistiques monétaires et financières : Les statistiques monétaires et financières, établies et diffusées par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), sont généralement adéquates et leur couverture institutionnelle est exhaustive. Leur exactitude est quelque peu limitée par l'utilisation des coefficients de tri de 1990 pour estimer les montants des billets circulant entre les pays de la BCEAO, qui servent ensuite à estimer la circulation fiduciaire et à ajuster les avoirs extérieurs nets de chaque pays membre.</p>

Balance des paiements : Les statistiques extérieures souffrent encore de carences qui empêchent d'évaluer exactement et en temps utile les opérations du compte courant ainsi que les flux financiers et les mouvements de capitaux. Les améliorations récentes apportées à l'application des directives de la cinquième édition *du Manuel de la balance des paiements* n'ont pas réglé le problème. En novembre 2004, une mission d'assistance technique du Département des statistiques a noté que les moyens humains affectés aux statistiques de balance des paiements par l'agence nationale de la BCEAO étaient insuffisants, et elle a mis en évidence des problèmes méthodologiques tels que l'utilisation d'hypothèses et de bases de référence non éprouvées, la portée restreinte de l'investissement direct et les lacunes dans l'établissement des avoirs extérieurs nets et de la position extérieure globale. Les statistiques de balance des paiements sont également diffusées avec un retard de près d'un an et celles de la position extérieure globale avec un retard de 18 mois. Des progrès ont été accomplis récemment dans le rapprochement des données du commerce régional avec celles des partenaires régionaux, et l'élaboration des statistiques commerciales a été rehaussée par l'installation du système informatique douanier SYDONIA dans tous les principaux postes frontaliers et de SYDONIA ++ au port, à l'aéroport et dans certains bureaux régionaux. Pour améliorer davantage le système, il faudra établir l'interconnexion entre le système informatique des principaux services douaniers et leur intégration avec les autres services de recouvrement. Des progrès sont également nécessaires dans l'intensification des contacts avec les organismes déclarants, et dans le renforcement des ressources humaines et techniques. Les données du compte financier peuvent être améliorées en élargissant la couverture des avoirs extérieurs du secteur privé non bancaire et le recensement des avoirs extérieurs des résidents, et en utilisant d'autres sources de données telles que les statistiques de la Banque des règlements internationaux (BRI). La BCEAO a récemment mis à jour l'établissement des données des banques commerciales sur les paiements impliquant des non résidents; mais ces données ne servent pas à produire des estimations annuelles de la balance des paiements.

Les statistiques de la dette extérieure sont généralement adéquates aux fins de la surveillance, mais ne sont complètes que pour la dette contractée et garantie par l'Etat. Les données sont recueillies par la Caisse autonome d'amortissement (CAA), qui est chargée de signer des accords internationaux de prêt et d'honorer les obligations de l'État au titre de la dette extérieure. La base de données de la CAA est assez complète et à jour et elle contient des données de stock fiables ; elle produit les projections des flux du service de la dette prêt par prêt, mais ne reçoit pas régulièrement des relevés de la part de tous les créanciers.

B. Normes et qualité des données

Le Bénin a commencé à participer au Système Général de Diffusion de Données (SGDD) en 2001, mais n'a

Une mission du Département des finances publiques (FAD) a évalué le module du Rapport sur

pratiquement pas mis à jour les métadonnées depuis.	l'observation des normes et codes (RONC) consacré aux finances publiques en mai 2001.
<p>C. Communication de données au Département des statistiques</p> <p>Les formulaires types de communication des données (conformes au <i>Manuel de statistiques monétaires et financières</i> — MSMF) ne sont toujours pas utilisés régulièrement pour communiquer les données monétaires au FMI. Les données annuelles sur la balance des paiements et la position extérieure globale sont communiquées au Département statistiques (STA) avec un décalage d'environ un an et demi.</p>	

Bénin: Tableau des indicateurs courants nécessaires pour la surveillance
(Au 31 juillet 2011)

	Date de l'observation la plus récente	Date de réception	Fréquence des données ⁷	Fréquence de la communication ⁷	Fréquence de la publication ⁷
Taux de change	Courant	Courant	Q	Q	M
Avoirs internationaux de réserve et engagements au titre des réserves des autorités monétaires ¹	4/11	7/11	M	M	M
Monnaie centrale	4/11	7/11	M	M	M
Monnaie au sens large	4/11	7/11	M	M	M
Bilan de la banque centrale	4/11	7/11	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	4/11	7/11	M	M	M
Taux d'intérêt ²	12/10	1/11	M	M	M
Indice mensuel harmonisé des prix à la consommation	5/11	7/11	M	M	M
Recettes; dépenses, solde et composition du financement ³ – Administrations publiques ⁴	ND	ND	ND	ND	ND
Recettes; dépenses, solde et composition du financement ³ – Administration centrale	5/11	7/11	M	M	ND
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	2010	4/11	A	A	ND
Solde extérieur courant	2010	7/11	A	A	A
Exportations et importations de biens et services	2010	7/11	A	T	A
PIB/PNB	2010	4/11	A	A	A
Dette extérieure brute	2010	4/11	A	I	A
Position extérieure globale ⁶	2008	9/10	A	A	A

¹ Les avoirs de réserve donnés en nantissement ou grevés de quelque autre manière doivent être indiqués séparément. De plus, les données doivent comprendre les engagements à court terme liés à une monnaie étrangère, mais réglés par d'autres moyens, ainsi que les valeurs notionnelles des produits financiers dérivés à payer et à recevoir en monnaie étrangère, y compris ceux qui seraient liés à une monnaie étrangère, mais réglés par d'autres moyens.

² Comprend les taux de marché et les taux officiels, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons du Trésor, des billets et des obligations.

³ Financement bancaire extérieur et intérieur et financement intérieur non bancaire.

⁴ L'ensemble des administrations publiques comprend l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale) et les administrations d'États fédérés ou locales.

⁵ Y compris la ventilation par monnaie et par échéance.

⁶ Y compris la position brute de l'actif et du passif financier envers des non résidents.

⁷ Fréquences quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A), irrégulière (I), et non disponible (ND).

Communiqué de presse n° 11/326
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 7 septembre 2011

Fonds monétaire international
Washington, DC 20431 (USA)

Le Conseil d'administration du FMI achève la deuxième revue de l'accord en faveur du Bénin au titre de la facilité élargie de crédit et approuve un décaissement de 16,9 millions de dollars EU

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la deuxième revue des résultats économiques enregistrés par le Bénin dans le cadre du programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC). L'achèvement de la revue ouvre la voie au décaissement immédiat d'un montant équivalant à 10,61 millions de DTS (16,9 millions de dollars EU), ce qui porte le total des décaissements au titre du programme à l'équivalent de 31,84 millions de DTS (50,6 millions de dollars EU).

En achevant la revue, le Conseil d'administration a accordé une dérogation pour non observation du critère de réalisation relatif à la concessionnalité de la dette extérieure. L'accord triennal au titre de la FEC en faveur du Bénin a été approuvé le 14 juin 2010 (voir [Communiqué de presse No. 10/243](#)) pour un montant équivalant à 74,28 millions de DTS (soit environ 118 millions de dollars EU).

À l'issue des délibérations du Conseil d'administration sur le Bénin, M. Min Zhu, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

«Le pays ayant surmonté plusieurs revers et une catastrophe naturelle en 2010, la reprise économique devrait s'accélérer en 2011. La croissance devrait gagner en vigueur pour se situer à près de 4 %, grâce à une reprise des investissements et au travail de reconstruction qui a suivi les inondations, au rebond de l'agriculture, et à la croissance que connaît la région. L'inflation devrait rester modérée.

La mise en œuvre du programme a été globalement satisfaisante pendant la période couverte par la deuxième revue. Tous les objectifs quantitatifs à fin mars 2011 ont été tenus, à l'exception du plancher sur les dépenses sociales prioritaires qui n'a pas été observé dans un contexte de maîtrise de l'exécution des dépenses. La mise en œuvre des réformes structurelles a été mitigée. Depuis mars, le critère de réalisation continu sur la dette

extérieure non concessionnelle n'a pas été observé. Les autorités ont entrepris de redresser les résultats dans ces domaines.

Il reste essentiel de mener une politique budgétaire prudente pour préserver la stabilité macroéconomique. Il sera crucial de renforcer la mobilisation des recettes au second semestre afin de dégager une marge de manœuvre budgétaire propice aux dépenses prioritaires. Le renforcement de la gestion des finances publiques et la mobilisation de concours extérieurs concessionnels demeurent fondamentaux pour consolider les récents acquis en matière de viabilité de la dette et accroître la capacité de résistance aux chocs.

Les autorités sont déterminées à maintenir la masse salariale dans les limites établies par le programme en 2011. Cette démarche devra s'inscrire dans le cadre d'une vaste réforme de la fonction publique.

D'importantes réformes structurelles seront mises en place d'ici la fin de 2011 et en 2012. Les nouvelles réformes envisagées seront de nature à renforcer le programme en élargissant l'assiette de l'impôt et en encourageant le civisme fiscal, ainsi qu'en améliorant l'efficacité des entreprises publiques».

Déclaration de M. Assimaïdou, Administrateur pour le Bénin
7 septembre 2011

Je tiens à remercier, au nom des autorités béninoises, la direction et les services du FMI pour les entretiens fructueux qui se sont déroulés à Cotonou et à Washington. Le rapport établi par les services du FMI est le reflet fidèle de la teneur de ces échanges et des grands axes de la suite du programme.

Le Bénin a tenu des élections présidentielle et législatives en mars et avril 2011. L'actuel Président a été réélu pour un second et dernier mandat, et la coalition parlementaire qui le soutient a obtenu la majorité à l'Assemblée nationale. Comme le Président l'a indiqué aux services et à la direction du FMI lors de rencontres à Cotonou et Washington, il considère le verdict des urnes comme un mandat explicite et ferme pour la poursuite des réformes engagées au cours de son premier mandat et progresser davantage vers le développement du pays.

I. Évolution récente et résultats de la mise en œuvre du programme FEC

Le taux de croissance de la production de 2,6 % observé l'année dernière a été inférieur aux prévisions, surtout en raison des inondations sans précédent du second semestre 2010 dont ont pâti de nombreux secteurs et l'agriculture en particulier. L'activité économique a marqué le pas au premier trimestre 2011, période qui a précédé les élections, provoquant une contraction de 3,3 % du crédit au secteur privé. L'inflation a baissé par rapport aux niveaux élevés atteints au dernier trimestre 2010, suite aux inondations. La situation de la balance des paiements s'est améliorée en 2010 sous l'effet conjugué de l'augmentation des envois de fonds des expatriés et de la baisse des importations de produits intermédiaires.

L'**assainissement des finances publiques** s'est poursuivi au premier trimestre 2011. Ainsi, le déficit budgétaire à fin mars 2011 a été inférieur à l'objectif programmé. Ceci dénote d'une part, l'amélioration des résultats en matière de recettes publiques, due à une meilleure performance de l'administration fiscale et au renforcement des contrôles fiscaux, et de l'autre, le maintien des dépenses en-deçà de l'objectif programmé durant la période pré-électorale.

La mise en œuvre des **réformes budgétaires** – avec l'assistance des partenaires techniques et financiers – a également bien progressé, malgré des retards techniques dus à des facteurs tels que les événements en Côte d'Ivoire et les retards des décaissements de l'aide extérieure. Il faut noter que la mise en place du guichet unique au Port de Cotonou a été réalisée à la fin juin 2011 comme prévu et que le programme de vérification des importations a démarré en juillet 2011. L'audit du système informatique de l'administration fiscale et l'adoption d'un plan-cadre des technologies de l'information ont été achevés comme prévu à la fin juin 2011. La modernisation et l'expansion de l'administration des douanes se poursuivent également.

Dans le **secteur financier**, le niveau de capitalisation des banques s'est amélioré, 10 des 13 établissements bancaires de la place s'étant conformés au relèvement des fonds propres décidé par le Conseil des ministres de l'UEMOA. Les dispositions nécessaires ont été prises pour veiller à ce que le capital de toutes les banques soit conforme aux règles en vigueur. Dans un effort de prévention de la réapparition des pyramides de Ponzi dans la microfinance, un projet de loi a été soumis à l'Assemblée nationale pour habiliter la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à superviser et à intervenir dans les systèmes financiers décentralisés collectant des dépôts ou ayant un portefeuille de prêts supérieur à 2 milliards de francs CFA.

En ce qui concerne les **entreprises publiques**, il faut noter que la situation financière de la société d'électricité, la SBEE, s'est sensiblement redressée grâce à l'amélioration de sa gestion. La société devrait dégager un résultat légèrement excédentaire en 2011, sans ajustement de ses tarifs. La mise en concession de la société de chemin de fer Bénin-Niger a accusé du retard en raison des élections au Niger. La privatisation de l'entreprise de télécommunications, Bénin Télécoms, n'a pas pu être conclue, l'offre financière reçue du soumissionnaire retenu ayant été jugée trop basse. Le processus de privatisation a néanmoins permis de rétablir des pratiques comptables saines et de renforcer la gestion de la société. Les autorités préparent une stratégie sectorielle avec l'appui de la Banque mondiale.

Globalement et malgré la morosité plus prononcée que prévu de l'activité économique, les autorités ont réussi à maintenir le cap du programme; les **résultats de sa mise en œuvre** ont été satisfaisants, tous les critères de réalisation à fin mars 2011 ayant été largement respectés.

Pour financer les projets de développement du pays, les autorités ont contracté auprès de deux institutions financières internationales, deux **prêts légèrement non concessionnels** qui ont été combinés à l'assistance financière d'organisations régionales pour respecter les critères de concessionnalité prévus au programme. L'assistance des organisations régionales étant libellée en francs CFA, elle a été assimilée à un financement intérieur et donc exclue de l'évaluation de l'élément de libéralité des deux montages de financement extérieur. Ainsi, d'un point de vue technique, le critère de réalisation continu relatif aux prêts non concessionnels n'a pas été respecté. Des mesures ont été prises pour consulter les services du FMI dès le début de tout processus de négociation de prêt, pour éviter que cette situation se reproduise. Compte tenu des dispositions prises, les autorités béninoises demandent une dérogation pour la non observation du critère de réalisation susmentionné.

Eu égard au faible risque de surendettement du Bénin – comme l'atteste l'analyse de viabilité de la dette – et pour accroître, à moyen terme, la souplesse du financement du programme d'investissement public, les autorités demandent que le plafond zéro des financements non concessionnels à échéances supérieures à 1 an, assortis d'un degré de concessionnalité de 20 % au moins, soit relevé selon les conditions énoncées au paragraphe 19 du Protocole d'accord technique. Ceci permettrait au Bénin de mobiliser des prêts légèrement non concessionnels pour la mise en œuvre de son programme d'investissement public sans

compromettre la viabilité de sa dette. Si le nouveau plafond des prêts concessionnels devait être atteint, les autorités en feraient état lors des prochaines revues.

II. Politiques à mettre en œuvre pour le reste de 2011 et en 2012

Les autorités s'en tiendront à des politiques prudentes pour favoriser le retour à une croissance forte et durable tirée par le secteur privé, en renforçant par exemple le cadre macroéconomique et la mise en œuvre des réformes structurelles. Les autorités entendent le faire conformément à la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté mise à jour pour la période 2011-2015 qui vise à améliorer les conditions de vie des populations et à atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et à privilégier les enjeux de développement tels que l'emploi des jeunes et des femmes, le lancement de nouveaux pôles de production agricole et la promotion de la croissance économique en milieu rural. Les autorités souscrivent aux observations des services du FMI sur la stratégie et les risques qui entourent sa mise en œuvre. Elles conviennent que le scénario du programme FEC devrait constituer le point d'ancrage des décisions de politique et du programme d'actions prioritaires (PAP) qui sous-tend la stratégie, et qui devraient être revus en fonction des contraintes effectives de ressources.

Les **perspectives** qui s'offrent au Bénin sont favorables. Maintenant que les élections ont eu lieu au Bénin et dans les pays voisins, les autorités béninoises s'attendent à un rebond de l'activité au second semestre 2011. La croissance de la production devrait atteindre 3,8 % en 2011 puis 4,2 % en 2012, tirée par la relance de l'investissement public, liée notamment aux efforts de reconstruction après les inondations, à l'accroissement de la production agricole et à l'augmentation de la capacité du Port de Cotonou, consécutive à l'achèvement des travaux d'infrastructure et des réformes opérationnelles. Le déficit extérieur courant devrait se creuser, selon les projections, avec la hausse des importations liée au rebond de l'activité économique.

La Banque centrale régionale continuera de suivre attentivement l'évolution de l'inflation et de mener la **politique monétaire** conformément aux objectifs de stabilité des prix. Si d'après les projections, l'inflation devrait connaître une légère remontée en 2011, elle ressortirait toutefois à moins de 3 %, niveau prescrit par les critères de convergence de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). L'expansion de la masse monétaire devrait s'accélérer vers la fin 2011, selon l'augmentation projetée du crédit au secteur privé.

Les autorités entendent poursuivre les efforts d'**assainissement des comptes publics** comme elles s'y sont engagées, pour maintenir la viabilité budgétaire et de la dette, tout en respectant les objectifs programmés. En matière de recettes, l'amélioration du recouvrement devrait se poursuivre vers la fin 2011, avec la mise en place du guichet unique au Port de Cotonou et le lancement du nouveau programme de vérification des importations. Côté dépenses, suite à la décision de la Cour constitutionnelle de mai 2011, annulant la revalorisation progressive de salaires accordée aux agents du ministère des finances – au motif qu'elle est discriminatoire à

l'égard des autres agents de la fonction publique – les autorités sont déterminées à maintenir la masse salariale dans les limites de l'enveloppe du programme en 2011 et 2012, tout en poursuivant les négociations avec les partenaires sociaux sur une politique salariale viable.

Les autorités inscriront ce processus dans le cadre d'une **réforme globale de la fonction publique** pour laquelle une stratégie sera élaborée à l'issue des travaux préparatoires qui portent sur : i) l'achèvement de deux études sur la grille indiciaire et la réforme de la fonction publique; ii) l'élaboration des termes de référence et du document relatif au projet de système intégré de gestion des ressources humaines (SIGRH); iii) la conclusion de l'audit opérationnel et institutionnel du ministère de la fonction publique. Ces travaux sont réalisés avec l'appui du Danemark et des Pays-Bas.

En complément des **réformes budgétaires** en cours dont l'achèvement est prévu pour la mi-2012, les autorités mettront en place une cellule de contrôle mixte Douanes-Impôts, avant la fin de l'année. De même, une revue complète des exonérations d'impôts et de droits de douane en vigueur sera menée afin de les rationaliser, pour le 30 juin 2012. Le renforcement de la gestion des finances publiques se poursuivra avec la soumission du projet de loi de finances organique à la Cour Suprême et la présentation à la chambre des comptes, du rapport d'exécution du budget (gestion 2010), à la fin de l'année au plus tard.

S'agissant des **prix des produits pétroliers**, comme l'explique bien le rapport des services du FMI, le mécanisme de répercussion intégrale des cours mondiaux sur les prix intérieur butte sur l'offre pléthorique de produits pétroliers bon marché importés en contrebande du Nigéria. Les autorités ont pris des mesures pour renforcer les contrôles aux frontières et limiter cette contrebande. Le phénomène se répandant toutefois à d'autres pays, elles estiment que la solution impose une approche régionale concertée.

Les **réformes structurelles** des secteurs des entreprises publiques des télécommunications et de l'énergie se poursuivront. À cet égard, la rédaction du cadre réglementaire du secteur de l'énergie – élaboré avec le concours de l'Agence française de développement (AFD) – qui doit permettre d'établir l'Autorité de régulation et un mécanisme transparent de fixation des prix a été achevée; ce cadre devrait être adopté par le Conseil des ministres dans les semaines à venir.

Conclusion

Les résultats du programme FEC à fin mars 2011 ont été satisfaisants malgré un contexte difficile. Pour l'avenir, les autorités restent déterminées à poursuivre la mise en œuvre de politiques macroéconomiques saines et des réformes structurelles visant à atteindre les objectifs du programme. Le maintien de l'appui des bailleurs de fonds sera essentiel au succès du programme. Au vu des résultats enregistrés et de l'engagement renouvelé des autorités à mettre en œuvre le programme, je sollicite l'appui des Administrateurs, afin que le Conseil d'administration entérine la conclusion de la deuxième revue du programme FEC et l'octroi d'une dérogation pour la non observation d'un critère de réalisation.